



Lieu : Salle polyvalente de Bruson
Heure : 19h00

Bureau : Julien Vaudan, Président
Léonard Fellay, Vice-président
Mélania Mento, Secrétaire
Emily Vaudan, Membre scrutateur
Tora Löf, Membre scrutateur

Prise du PV : Céline Délitroz, avec le système d'enregistrement Recapp

Invité(s) : /

Ordre du jour

01. Contrôle des présences

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation du PV du 11.09.24

04. Décisions

01. Budget 2025
02. Validation du règlement sur les eaux à évacuer
03. Abrogation du règlement concernant le service des taxis
04. Validation du règlement sur la vidéosurveillance
05. Validation du règlement sur l'affectation des produits de la valorisation de l'énergie
06. Modification de l'annexe au règlement du CG - grille tarifaire

05. Interventions

07. Réponse au postulat P04 : Utilisation des amendes
08. Développement et vote du postulat P05 : Devoirs surveillés
09. Développement de la question écrite Q09 : Offre en stationnement pour vélos
10. Développement de la question écrite Q10 : Deux voitures Mobility à Champsec durant l'hiver

06. Informations

11. Rapports de fin de législature de chaque commission

12. Programme de législature 21-24

13. Révision globale du PAZ/RCCZ

07. Divers

Résumé des discussions

Contrôle des présences

Ce soir, 48 conseillers sont présents, 7 sont excusés et 4 sont absents.

Approbation - modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

Approbation du procès-verbal du plenum du 11 septembre 2024

Le procès-verbal du 11 septembre 2024 n'était pas disponible sur ePartage. Le Conseil général n'a pas pu le lire.

Décisions

Budget 2025

Lors de la séance, le conseil général de Val de Bagnes a examiné le budget 2025, qui inclut deux amendements. Le projet InfoManiak voit ses investissements prévus réduits de 5 millions à 200'000 CHF, correspondant à des frais d'études pour valider le concept. Concernant la station de tête de NetPlus qui se situe à Profray, dans le local qui accueillera la Maison de la sécurité, la contribution à NetPlus est diminuée de 1.3 million à 600'000 CHF, accompagnée d'autres ajustements.

Le budget 2025 prévoit des produits financiers à hauteur de 149.6 millions CHF et des charges de 124 millions CHF. Les investissements nets atteignent 49.456 millions CHF, générant un déficit de financement de 24 millions CHF. En comparaison avec 2024, plusieurs évolutions sont relevées, comme une hausse des recettes fiscales de 6.2 millions CHF, une augmentation des frais de personnel de 647'000 CHF et des ajustements notables dans des secteurs comme la protection de la jeunesse, l'agriculture et l'énergie. La marge d'autofinancement prévue s'élève à 25.457 millions CHF, et le résultat net s'améliore, passant de -7.5 millions CHF en 2024 à -2 millions CHF pour 2025. Enfin, malgré une insuffisance de financement de 24 millions CHF sur les investissements, le conseil a souligné que les réserves de liquidités actuelles, estimées à environ 90 millions CHF, garantissent une stabilité financière suffisante à court terme.

Finalement, chaque commission du Conseil général donne son rapport concernant le budget communal 2025.

Le budget 2025 est accepté par 42 voix pour, 2 abstentions et 2 contre.

Approbation du règlement sur les eaux à évacuer

Le conseil général a procédé à la validation du règlement sur les eaux à évacuer. Christophe Maret a présenté ce règlement, qui a été adapté pour inclure principalement des modifications tarifaires, conformément aux échanges avec les services cantonaux. La commission TP, environnement et énergie, a expliqué que ce règlement s'aligne sur celui de l'eau potable, tout en introduisant une nouvelle taxe sur les eaux claires afin d'assurer l'autofinancement du service. Bien qu'un différend subsiste avec le Service de l'environnement (SEN) sur l'exemption de taxe pour certains bâtiments, des efforts de négociation ont permis d'obtenir l'essentiel des revendications. Les commissions concernées, dont celle de Gestion, ont émis des préavis favorables

Le règlement sur les eaux à évacuer est accepté à l'unanimité.

Abrogation du règlement concernant le service des taxis

Le conseil a ensuite débattu et voté sur l'abrogation du règlement relatif au service des taxis. Pierre-Yves Gay a présenté la problématique, soulignant que le règlement de 2010, applicable uniquement à Bagnes, était complexe et difficile à mettre en œuvre, notamment en raison d'un service de piquets jamais instauré. Une directive simplifiée, uniformisant les pratiques entre Bagnes et Vollèges, est désormais proposée pour accorder les autorisations nécessaires à l'exercice de l'activité de taxi.

Frédéric Deslarzes, exploitant dans ce secteur, a soulevé des interrogations sur les exigences, notamment concernant le casier judiciaire des infractions routières (SIAC) requis pour obtenir une concession.

Pierre-Yves Gay a clarifié que l'absence de cet extrait serait éliminatoire, mais pas nécessairement les infractions mineures qui y figureraient. Il a également précisé que la directive, plus flexible qu'un règlement, pourrait être révisée si des problèmes apparaissaient.

Les commissions concernées ont donné des préavis favorables, saluant la simplification du cadre réglementaire et l'uniformisation des pratiques entre les anciennes communes.

L'abrogation du règlement concernant le service des taxis est acceptée à l'unanimité.

Approbation du règlement sur la vidéosurveillance

Anne Bühner a présenté le nouveau règlement sur la vidéosurveillance. Ce règlement, révisé dans le cadre de la fusion et adapté aux bases légales actuelles, s'appuie sur le modèle communal recommandé par le préposé cantonal à la protection des données. Les modifications principales concernent la clarification des objectifs de surveillance, les mesures pour prévenir le traitement illicite des données, et la conformité à la loi LIPDA. Après validation par le préposé cantonal en mars 2024, les commissions consultées, notamment celle de sécurité et santé publiques, ainsi que la Commission de gestion, ont unanimement émis un préavis favorable.

Le règlement sur la vidéosurveillance est accepté à l'unanimité.

Approbation du règlement sur l'affectation des produits de la valorisation de l'énergie

Le règlement sur l'affectation des produits de la valorisation de l'énergie a été présenté par Éric Rosset. Ce règlement vise à utiliser les bénéfices issus de la valorisation de l'énergie pour cinq objectifs principaux : réduire les coûts d'électricité, soutenir des campagnes communales, financer des projets innovants et durables, encourager des

investissements privés dans des technologies économes en énergie et soutenir des projets novateurs.

Le financement proviendra d'un fonds de CHF 2.6 millions transféré du fonds existant, d'une part excédentaire au million de bénéfiques annuels générés par le service des énergies, et d'attributions spéciales décidées par le Conseil. Une allocation d'environ CHF 1 million par an est anticipée, selon les variations des prix de l'énergie.

Les commissions ont validé le règlement à l'unanimité, soulignant la transparence des décisions pour les montants supérieurs à CHF 250,000 et la gouvernance participative.

Le règlement sur l'affectation des produits de la valorisation de l'énergie est accepté à l'unanimité.

Approbation de la modification de l'annexe au règlement du CG (art. 32)

Une modification de l'annexe au règlement a été adoptée concernant la rémunération des rapporteurs de commissions. La proposition fixe une rémunération de 150 francs pour la rédaction des procès-verbaux et rapports, rétroactive au 1er janvier 2024.

La Commission de Gestion a appuyé cette mesure, soulignant le temps nécessaire pour ces tâches et la volonté de mieux valoriser ce travail.

La modification de l'annexe au règlement du CG (art. 32) est acceptée à l'unanimité.

Interventions

Réponse au postulat « Utilisation des amendes liées à la construction pour informer et accompagner la population dans les démarches d'autorisation de construire » du 18.11.23 (P04)

La réponse au postulat sur l'utilisation des amendes liées à la construction a été présentée. Ce postulat, déposé le 13 décembre 2023, suggérait d'améliorer la communication et la gestion des dossiers de construction pour mieux informer et accompagner la population dans les démarches d'autorisation de construire.

Le Conseil municipal a indiqué que l'organisation actuelle du service permet déjà une information efficace, surtout avec l'engagement de M. Grégory Niedergang en tant que responsable. La suppression des frais de consultation des archives a été rejetée pour des raisons légales. Un guide public sera publié en 2025 et des formations pour les professionnels continueront d'être organisées. Les efforts visent à renforcer la communication entre les services et la population, ainsi qu'à améliorer la collaboration avec les professionnels du secteur.

Développement et vote du postulat « Mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes » du 15.10.24 (P05)

Un postulat a été présenté concernant la mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les élèves des écoles primaires de la commune. Caroline Egger, au nom de la commission jeunesse, formation et cohésion sociale, a souligné qu'un nombre croissant de familles rencontre des difficultés à accompagner leurs enfants dans leurs devoirs en raison de contraintes professionnelles, linguistiques, ou autres. Elle a également mentionné que ce type de soutien aide à réduire les inégalités scolaires, en particulier pour les enfants sans soutien familial adéquat.

Le projet pilote mené à Verbier en 2021-2022 a montré un grand besoin pour ce service, avec une fréquentation positive. Des dispositifs similaires existent dans d'autres communes et cantons.

Le postulat « Mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes » est accepté par 43 voix pour, 1 abstention et 3 contre.

Développement de la question écrite « Quelles mesures la commune de Val de Bagnes compte-t-elle prendre, seule ou en coordination avec TMR, pour améliorer l'offre en stationnement pour vélos aux gares, quantitativement (nombre de places) et qualitativement (places sécurisées, couvertes et pratiques) ? A quel horizon des améliorations sont-elles planifiées ? » du 14.11.24 (Q09) et réponse de la Municipalité

Lionel Saillen a posé une question concernant les mesures prises par la commune, seule ou en collaboration avec TMR, pour améliorer l'offre de stationnement pour vélos aux gares du Châble, Etiez et Sembrancher.

En réponse, il a été expliqué que plusieurs initiatives étaient en cours. À Etiez, un couvert à vélos est prévu en partenariat avec TMR, avec une mise à l'enquête prévue pour 2025. Au Châble, un projet de réaménagement des stationnements pour vélos est en préparation. Les plans sont actuellement coordonnés pour être soumis à autorisation début 2025. En attendant, des racks à vélos seront installés au parking de Curala en janvier, et à la gare d'Etiez, bien que des travaux de maçonnerie y soient nécessaires, avec une installation prévue pour mars 2025. Enfin, pour la gare de Sembrancher, le Conseil municipal prévoit de rencontrer la commune de Sembrancher et TMR pour discuter de solutions.

Lionel Saillen a salué ces démarches et la solution intermédiaire déjà mise en place.

Développement de la question écrite « Deux voitures Mobility à Champsec durant l'hiver » (Q10) et réponse de la Municipalité

Martine Tristan a posé une question concernant la mobilité à Sarreyer en lien avec la cabine et la route de Verbier, en particulier lors de fermetures de la route ou de l'absence de bus. Elle a suggéré la possibilité d'avoir des voitures Mobility à Champsec pour pallier ces situations.

Pierre-Yves Gay a répondu que la mise en place du téléphérique Champsec - Sarreyer est prévue pour mi-février 2025. En cas de fermeture temporaire de la route du soleil, il n'est pas prévu d'installer des voitures Mobility à Champsec, mais plutôt de répondre à la demande avec un ou deux bus supplémentaires. Il a aussi mentionné que deux voitures Mobility sont disponibles au Châble et peuvent être utilisées en complément des transports publics.

Informations

Rapports de fin de législature de chaque commission du Conseil général

Les huit commissions permanentes ainsi que la commission ad-hoc du Conseil général rendent leur rapport concernant la législature 2021-2024.

Programme de législature 2021-2024

Christophe Maret a présenté un bilan du programme de législature. Sur les 58 mesures initiales, 14 ont été achevées et 44 sont encore en cours. Il a évoqué des défis rencontrés pendant la législature, tels que la pandémie de Covid-19, la pénurie d'énergie, des

oppositions, des procédures cantonales et des changements législatifs qui ont retardé certains projets.

Il a donné des exemples de projets marquants, comme le centre sportif, qui redémarre après des oppositions, et le projet Curala, réévalué. Il a mentionné d'autres projets prêts à être lancés, comme le parking de l'Ermitage et la crèche de Vollèges. Il a aussi souligné les efforts pour améliorer la mobilité et l'augmentation des EPT (équivalents plein temps) au sein de la commune, tout en reconnaissant qu'une réévaluation pourrait être nécessaire. Enfin, il a mis en avant les progrès réalisés, notamment dans l'administration et la mise en place d'un service IT performant. Il a conclu en remerciant l'ensemble du Conseil pour ses efforts.

Révision globale du PAZ/RCCZ

Pierre-Yves Gay a présenté un point sur la révision du Plan d'Aménagement des Zones (PAZ) et du Règlement Communal des Constructions et des Zones (RCCZ). Il a précisé que malgré les réflexions en cours au niveau cantonal sur une possible prolongation des délais, la commune doit continuer à avancer selon son planning. En 2025, un avis informatif sera publié à la population au premier semestre, suivi d'un envoi aux services cantonaux pour avis de principe au second semestre. Après la validation par le Conseil municipal, une enquête publique sera organisée, avec un délai de recours prévu pour mai 2026. Il a également mentionné un travail en cours pour améliorer la communication et la coordination entre la commission PAZ et le Conseil général.

Divers

Plusieurs points ont été abordés. Julien Vaudan a commencé par répondre à une question sur l'annexe au règlement, précisant que certains articles numérotés de manière non consécutive se réfèrent à l'article 32 du règlement. Il a également rappelé que le procès-verbal du 11 septembre doit être validé d'ici le 20 décembre, sauf objection. En outre, il a annoncé que les dons pour SOS Enfants de chez nous s'élevaient à 4'520 CHF.

Samuel Amos a demandé des précisions sur l'approbation du procès-verbal de la séance et la publication des rapports de fin de législature, question à laquelle Julien Vaudan a répondu que l'assemblée constitutive approuvera le PV lors du prochain plenum.

Frédéric Deslarzes a soulevé un problème de circulation à Sembrancher, suggérant la création d'un giratoire pour améliorer l'accès à la commune. Christophe Maret a répondu que des discussions avec l'Office Fédéral des routes étaient déjà en cours.

Anne Bühler Moulin a informé le Conseil de deux petites modifications à apporter au règlement de la police, concernant la prostitution près des cimetières et la clarification de l'expression "circulation" dans le cadre des chemins signalés.

Julien Vaudan a annoncé la date du prochain plénum (22 janvier 2025) et remercié le Conseil pour sa compréhension après l'annulation de la précédente séance en raison des conditions météorologiques.

Finalement, Christophe Maret a pris la parole pour exprimer sa gratitude envers les membres du Conseil et les encourager à poursuivre les projets en cours avec enthousiasme. Il a aussi souhaité de belles fêtes à tous. La séance a été levée après ses discours.

PROCES VERBAL :

01. Contrôle des présences

Vaudan Julien : Bonsoir à tous. Avant de commencer, j'ai quelques petits rappels à faire. La première chose, comme chaque année, c'est une tradition dans notre Conseil général, la collecte de dons pour « SOS Enfants de chez nous » par cash à l'entrée ou par TWINT. Vous avez jusqu'à 20 heures. Donc vous avez une bonne heure pour faire vos dons. Il y a également des petits flyers pour l'arche de Noël qui est une autre association de la commune, qui nous projette le 12 décembre 2025. Vous avez encore le temps, prenez connaissance de cette soirée de gala pour les 30 ans de cette association.

Sur vos tables, vous avez des boîtes de praline de Mauvoisin, faites par Raphaël Thoos de Sarreyer. C'est une attention très sympathique de la part de notre exécutif. Merci beaucoup.

Je reste rapidement dans les petits rappels, vos vacances. On aimerait que les présidents de commission les rassemblent toutes. Si vous n'arrivez pas à les rassembler toutes ce soir, faites-le d'ici le 20 décembre et faites-les parvenir au secrétariat du bureau, par mail. Il est très important que le président de la commission les valide et les signe.

Une autre chose en lien avec ça aussi, les certificats de salaires seront transmis par La Poste, pas par email, en janvier.

Au sujet des emails, comme il y aura un changement informatique à partir de l'année prochaine, toutes les adresses mails seront supprimées en début d'année prochaine.

Ensuite, nous vous informons que la présentation est sur ePartage.

Je rappelle aussi, même s'ils ne sont pas tous là, mais les nouveaux conseillers ainsi que les réélus doivent transmettre à l'administration leur fiche de renseignement.

Et finalement, pour motiver tout le monde, après le plenum qui se terminera à 21 heures, merci à la Raclett'House qui va nous offrir la raclette, on se réjouit.

Ces informations étant données, je vous propose que nous passions au premier point de l'ordre du jour, c'est-à-dire le contrôle des présences.

Nous sommes 44 avec 4 personnes en retard. Nous serons donc 48.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

Vaudan Julien : Point 2 : approbation / modification de l'ordre du jour.
L'ordre du jour est approuvé.

03. Approbation du PV du 11.09.24

Vaudan Julien : Le point 3 : approbation du procès-verbal du plenum du 11 septembre.

Vaudan Fanny : Le PV n'est pas disponible sur ePartage, nous n'avons pas pu le lire.

Vaudan Julien : Merci pour la remarque, on va regarder. Est-ce que, néanmoins, vous êtes en mesure d'approuver ce procès-verbal ? Est-ce qu'il y a des refus ? Un, c'est logique. Des abstentions ?

On va faire en sorte que vous puissiez le lire, je suis désolé. Il ne faut pas hésiter, s'il manque le PV ou un autre document, de venir vers nous et de nous avertir.

On parle bien du PV de la séance de septembre et non pas de celle de novembre qui a été annulée et pour laquelle il n'y a donc pas de PV. Parce qu'en arrivant le 22 novembre, vous étiez censés être prêts, vous n'avez pas lu le PV du 11 septembre à ce moment-là ? Mais on va faire en sorte qu'il vous parvienne. Et encore avec toutes nos excuses.

04. Décisions

01. Budget 2025

Vaudan Julien : Nous passons au point 4 : décisions. On commence par le budget 2025.

Rosset Eric : Bonsoir à tous. On nous a demandé d'aller très vite mais d'être compréhensible. On va essayer de le faire dans ce sens-là.

Tout d'abord, comme vous l'avez vu dans l'ordre du jour, la Municipalité vous propose 2 amendements dans ce budget. Je crois qu'ils vous ont été exposés dans les différentes commissions. En deux mots, le projet InfoManiak de datacenter à Verbier, dont la taille finale n'a pas été arrêtée encore, prévoyait un montant initial qui avait été mis au budget de 5 millions, qui était une estimation trop large pour qu'on vous la présente dans ce sens-là. Il a été proposé de passer CHF 200'000.- de frais d'études à la place des 5 millions pour faire la preuve du concept. Celui-ci vous sera présenté, à celles et ceux qui seront encore là, probablement durant le printemps 2025 avec une taille complète, un projet complet et surtout des coûts complets. Donc, à la place des 5 millions d'investissements, on est passé à CHF 200'000.-. Ainsi, la correction est de CHF 4'800'000 d'investissements en moins. Les répercussions se passent sur l'amortissement aussi avec CHF 384'000.-. Pour le deuxième amendement, vous savez qu'il y a un projet de Maison de la sécurité à Profray et on doit déplacer la station de tête de NetPlus qui se trouve actuellement au milieu des locaux. Il n'était pas envisageable de la garder là. Dans la première version qui avait été faite, la commune remboursait ce qui n'avait pas encore été amorti chez NetPlus pour CHF 1.3 mio. Finalement, on a changé de variantes. On fait une contribution à NetPlus de 600'000 francs, ce qui nous change également l'amortissement.

Il y avait aussi 300'000 francs qui étaient prévus pour le projet Curala qui n'auront pas lieu non plus. A nouveau, des ajustements à faire pour CHF 700'000.- de dépenses en moins, 300'000 francs de recettes et puis, pour les amortissements, CHF 20'000.- en moins.

Finalement le tableau corrigé de ces amendements avec des revenus à 149.6 millions, des charges financières de 124 millions, la marge d'autofinancement de 25.457 millions, des amortissements de 28.656 millions, une attribution au fonds des prélèvements sur les financements spéciaux, qui était prévu puisqu'on a validé le changement de tarif sur l'eau, on a une réserve qu'on doit diminuer, donc 1.181 million de prélèvement sur les financements spéciaux, ce qui nous fait un excédent de charges d'un peu plus de 2 millions, les investissements nets qui arrivent à 49.456 millions, donc une insuffisance de financement de quasi 24 millions.

En comparaison avec 2024, on voit une hausse des produits financiers d'un peu plus de 6 millions, des charges financières qui sont relativement stables, notamment en lien avec la demande de la COGEST de l'année dernière d'avoir une maîtrise un peu plus forte de nos charges, une marge d'autofinancement qui est de retour au-dessus des 25 millions, de nouveau, c'était un impératif qui nous avait été donné, les financements spéciaux, on vient d'en parler, les amortissements qui sont quasi au même niveau que dans le budget

de l'année dernière et le fait qu'on ait un peu plus de revenus et un peu moins d'augmentation de charges fait que le résultat net prévu est meilleur à -2 millions à la place de -7.5 millions.

Je passe la parole à Jérôme pour la partie de la différence entre les deux budgets, poste par poste.

Maret Jérôme : Merci Eric, je me permets de faire cette différence de charge et des revenus, comme ça, en même temps, on aura in fine la variation de l'autofinancement entre les budgets 2025 et 2024.

La première chose, c'est les frais de personnel. J'ai laissé cette rubrique isolée parce que c'est comme ça qu'elle a été présentée dans le message présidentiel. Donc on a CHF 647'000.- de frais de personnel en plus.

Sinon, dans tout ce qui est rubrique état-major, informatique, finances et contributions, hors frais de personnel, on a une baisse de charges de CHF 137'000.- et une baisse de revenus de CHF 128'800.-

Pour la consommation électrique des bâtiments et leur entretien : moins CHF 302'900.-.

Pour les EMS et le CMS, CHF 220'000.- de charges complémentaires.

Pour la protection de la jeunesse et les unités d'accueil, CHF 172'000.- de charges complémentaires mais CHF 372'000.- de revenus complémentaires.

Pour les travaux publics, environnement et routes cantonale, il y a une baisse de CHF 174'000.- de charges et une petite hausse de revenus de CHF 12'000.-.

Pour les transports publics, on constate une baisse de charges de CHF 240'000 mais une baisse également des subventions promises de CHF 47'000.-.

Pour les services des eaux potables et des eaux à évacuer, une croissance de charges de CHF 1'086'000.- mais une croissance de revenus de CHF 461'000.-.

Pour l'agriculture et irrigation, une augmentation des charges de CHF 602'500.-. L'agriculture a de grosses demandes de subventionnement liées à de nouvelles exploitations, un nombre de demandes plus important que d'habitude, ce qui fait qu'on a un montant plus conséquent à ce niveau-là.

Pour la valorisation de l'électricité, l'éclairage public et l'énergie, EVB y compris, CHF 94'000.- de baisse de charges et baisse de revenus de CHF 1'117'000.-. C'est lié à l'estimation de la valorisation de l'électricité qui est toujours difficile mais qui, après des années presque euphoriques dans les estimations, nous ramène à la réalité. On ne devrait plus avoir d'écart de valorisation négatif en 2025.

Pour les mesures accompagnement des consommateurs, il y avait dans le budget 2024 un soutien à la population de CHF 1 million, qu'il n'y a pas en 2025.

Pour le prélèvement sur les réserves tarifaires, on a un centime en moins de prélèvement, donc on a une baisse de prélèvement de près de CHF 1'250'000.-. Mais on a la diminution du prélèvement sur la réserve donc ça fait un effet 0 sur le ménage du budget.

Enfin, les recettes fiscales, impôt personnes physiques et personnes morales, 6,2 millions de recettes complémentaires. C'est lié à plusieurs domaines, il y a bien sur les impôts des personnes physiques avec tout ce qui est gain immobilier et ce qui est impôt sur la fortune. Et puis, il y a également les impôts des personnes morales qui sont compris à ce niveau-là.

Autre élément particulier : la péréquation financière. Une augmentation des charges de la péréquation financière de CHF 564'000 et une baisse des revenus. On n'aura plus la participation d'aide cantonale liée à la fusion. Cela donne une incidence arithmétique de CHF 389'000.-.

Ces deux rubriques représentent quasiment CHF 900'000.- d'incidence sur le budget communal.

Enfin, les autres, je n'irai pas plus loin. Donc la variation nette de financement, charge et revenu, est de CHF 4.902 millions de variation de marge d'autofinancement entre les budgets 2024 et 2025.

Rosset Eric : On passe aux investissements. Nous avons une année prévue assez forte à CHF 52'764'00.- d'investissement de dépenses, des recettes d'investissement de CHF 3'307'000, ce qui nous fait des investissements nets de CHF 49'456'000.-. Mis en parallèle avec la marge d'autofinancement à CHF 25'457'000.-, on voit un manque de financement de CHF 24 millions.

On devait vous présenter la dernière fois, quand ça a été annulé, la planification financière. On a toujours environ CHF 90 millions de liquidités. Il n'y a donc pas de ce souci à se faire par rapport à un manque budgétaire de CHF 24 millions sur les investissements.

Si on récapitule ces chiffres, c'est un peu moins de CHF 150 millions de produits financiers, un peu plus de CHF 124 millions de charges pour une marge d'autofinancement de CHF 25'457'000.-, un prélèvement sur les financements spéciaux de CHF 1'181'000.-, les amortissements de CHF 28'656'000.-, un résultat net négatif de CHF 2 millions, des investissements nets de CHF 49'456'000.-, donc une insuffisance de financement de CHF 24 millions.

Est-ce que vous avez des questions ?

Vaudan Julien : Merci beaucoup. On va passer au rapport des commissions, je propose qu'on commence tout au fond.

Et n'oubliez pas de vous annoncer, merci.

Veuthey François : François Veuthey, commission bâtiment, bourgeoisie et agriculture. A l'unanimité des présents, la commission BBA décide d'accepter les budgets 2025 et ne demande pas d'amendement ni de vote séparé.

Nous remercions Fabien Sautier, Alain Müri et leurs collaborateurs pour les réponses aux questions et les précisions apportées.

Du moment que j'ai le micro, j'en profite pour une question. Je suppose qu'en tant que futur conseiller municipal, je dois me récuser pour le vote, puisque l'on va utiliser ces budgets ?

Vaudan Julien : Non, comme tu n'es pas encore au Conseil municipal, tu votes comme les autres.

Maret Gérald : Gérald Maret, conseiller général pour le tourisme. Le 30 septembre, le 11 et 27 novembre, les membres de la commission TCS se sont rassemblés pour discuter du budget et préparer les questions pour l'exécutif. Les réponses apportées par messieurs Bertrand Deslarzes et Vincent Michellod, ainsi que les compléments de réponses obtenus lors des différentes réunions avec la COGEST, ont répondu à nos questions et à notre satisfaction.

La commission TCS accepte le budget dans l'état et se réjouit de voir se poursuivre la phase 2 du Centre sportif.

La commission remercie Bertrand Deslarzes et Vincent Michellod pour les réponses et les explications obtenues.

Vaudan Fanny : Fanny Vaudan pour la commission jeunesse, formation et cohésion sociale. Notre commission se réjouit de constater que le budget 2025 inclut plusieurs investissements attendus depuis longtemps. Parmi ceux-ci, la nurserie de Verbier verra

son nombre de places passer de 7 à 10 et des aménagements dans le bâtiment du Mayen des Crouès permettront d'améliorer le bien-être des enfants accueillis dans la crèche.

Concernant Montagnier, une nouvelle nurserie pourra enfin ouvrir ses portes offrant une dizaine de places supplémentaires. Au total, ce sont 13 nouvelles places qui seront disponibles prochainement.

Des investissements sur 4 ans seront également consacrés à l'unité de production Ma Cantine qui a récemment obtenu une médaille d'or du label Cuisinons notre région.

Enfin, nous sommes heureux de voir enfin figurer dans les budgets les montants nécessaires pour le concours d'architecture du futur centre scolaire de Villette.

Nous espérons désormais que ces bonnes nouvelles ne resteront pas de simples chiffres sur une feuille de papier mais que ces projets deviendront une priorité pour l'ensemble du nouveau Conseil municipal afin qu'ils se concrétisent enfin, dès l'année 2025. Nous sommes très satisfaits du budget pour 2025 et tenons à remercier chaleureusement Anne-Michèle Lack et Matthieu Moulin pour leur travail et la présentation détaillée qu'ils ont fourni et qui fut très appréciée.

Notre commission espère pouvoir continuer à collaborer dans de telles conditions lors de la prochaine législature et nous nous réjouissons de voir ces projets se concrétiser au service de notre jeune génération. Le budget 2025 relatif à notre dicastère a donc été accepté à l'unanimité des membres présents.

Farquet Sarah : Réunie en séance du 5 et du 19 novembre 2024, la commission sécurité et santé publique a analysé en détail les budgets de son dicastère et a posé les questions en lien avec les postes des budgets qui la concerne et a reçu des réponses à ces diverses demandes.

Elle remercie Madame la Conseillère Anne Bühler et son chef de service Louis-Ernest Sidoli pour leur travail et leur transparence face à nos questions.

Les budgets, en ce qui nous concerne, sont adéquats et nous les avons rendu attentifs quant à nos soucis au niveau des engagements et des mandats externes, de la situation des gardes médicales qui, nous l'espérons, est provisoire, en vue du futur projet sur Verbier.

En conséquence, notre commission a accepté à l'unanimité des membres présents et a ainsi donné un préavis favorable au budget 2025.

Saillen Lionel : Lionel Saillen pour les TP, environnement et énergie. La commission TPEE s'est réunie à deux reprises, respectivement le 4 novembre et le 3 décembre pour analyser les budgets. Nous avons obtenu les réponses ad hoc relatives à la déchèterie qui doit vivre dans une perspective d'autofinancement. Nous saluons l'effort consenti pour les installations de récolte des déchets dans tous les villages de la Commune.

Nous avons été interpellés par le bien-fondé du rond-point à Etiez. À ce jour, ce carrefour fonctionne sans accident et le futur rond-point présente peu d'améliorations mis à part une valorisation de la laiterie. Il y a un risque que les nuisances sonores augmentent pour les riverains. Il aurait été judicieux de réaliser une étude de variante avec et sans giratoire. Il y a d'autres solutions qui valent peut-être la peine d'être étudiées et si le giratoire devait être la meilleure, cela aurait permis de consolider cet investissement à venir. Néanmoins, notre commission a accepté le crédit d'étude de CHF 100'000.- à ce propos par 4 voix pour, 1 abstention et 2 refus. Le projet d'exécution retiendra toute notre attention. Il s'agit d'un ouvrage clé située à l'entrée de la commune. Nous pensons qu'il sera judicieux que le Conseil général se prononce à ce sujet lorsque le projet d'exécution sera déterminé avec un budget précis avec ces répartitions communales et cantonales.

En ce qui concerne ALTIS SA, la participation aux séances trimestrielles nous permet de mieux saisir les enjeux énergétiques. Dans le futur, il serait souhaitable que le Conseil municipal, en collaboration avec le Conseil général, définisse leur stratégie pour la gestion des réseaux délégués, les tâches régaliennes. Il faudra impérativement se montrer vigilant sur le rendement de Gecal.

Nous avons obtenu toutes les réponses à nos questions relatives aux TP et à ALTIS SA. Nous vous informons que le budget 2025 a été accepté à l'unanimité des membres de la commission.

Merci Messieurs Vaudan, Bessard et Di Natale ainsi que vos collaborateurs pour vos retours.

Miandabu Tornay Pembe Colette : Pembe Tornay Colette pour la commission cadastre contribution et population. La commission s'est réunie en date du 11 novembre 2024 pour analyser les budgets 2025. La commission a émis un préavis favorable à l'adoption de ce budget 2025.

Elle encourage également la poursuite des travaux sur les règlements sociaux et la consolidation des recettes fiscales. La commission remercie chaleureusement Messieurs Bruno Moulin et Alexandre Gordio pour leurs explications précises et leur collaboration efficace lors de nos rencontres. Merci.

Roserens Stéphane : Stéphane Roserens, commission, ATCM. Mesdames, messieurs, la commission s'est réunie à deux reprises afin d'analyser en détail les budgets et d'obtenir les réponses précises à ces questions. Elle tient à exprimer ces remerciements au Conseiller municipal Pierre-Yves Gay, ainsi qu'aux responsables du dicastère, pour leur engagement et le travail accompli tout au long de l'année.

Nous saluons l'arrivée d'un nouvel architecte au sein du service des constructions ainsi que la nomination de nouveaux urbanistes. Ces renforts permettront de répondre aux besoins croissants du dicastère et des attentes de la population. Nous espérons qu'ils contribueront à renforcer la stabilité du service, à améliorer la qualité du travail et surtout à garantir le respect des délais pour les constructions, les aménagements et les grands projets communaux.

Nous encourageons également le dicastère à adopter une nouvelle méthodologie pour les grands projets en les structurant en deux phases distinctes : une première phase allant jusqu'à la mise à l'enquête suivie d'une seconde phase dédiée à la réalisation du projet. Cette approche a d'ailleurs été retenue pour le projet du Chalet Orny, avec une allocation budgétaire de CHF 800'000.- pour couvrir la phase allant jusqu'à la mise à l'enquête.

Cependant, nous constatons avec regret qu'il y a peu d'investissements clairs et concrets visant à promouvoir le développement de la mobilité douce et durable. La stratégie de mobilité demeure sensible, identique à celle des années précédentes. Nous espérons qu'en 2025 des idées d'amélioration notables émergeront du comité de pilotage mobilité, TMR et communes.

Par ailleurs, nous demandons au Conseil municipal de mettre en place d'ici le premier semestre prochain, sans quoi un postulat sera probablement déposé, un système de comptabilisation permettant de recueillir des données précises sur la fréquentation et l'occupation des lignes de transport. Ces informations sont essentielles pour prendre des décisions stratégiques éclairées et pour revendiquer des subventions auprès de la Confédération.

Dans les investissements, nous relevons que les montants alloués aux achats de terrains ont été maintenus à CHF 1,5 millions, permettant ainsi de saisir des opportunités d'acquisition qui pourraient se présenter au cours de l'année. Nous encourageons la

Commune à poursuivre une politique active d'acquisition de terrain stratégique pour garantir l'avenir des besoins de notre Commune.

Enfin, nous souhaitons plein succès au dicastère pour l'année 2025 et l'encourageons à faire preuve de pragmatisme dans ses décisions, notamment lors des mises à l'enquête et des projets à venir.

Notre commission propose donc d'accepter les budgets 2025 nous concernant, à l'unanimité des membres de la commission. Merci.

Darbellay Baptiste : Baptiste Darbellay, pour la Commission de Gestion. En préambule, deux points : des amendements ont été proposés, nous avons travaillé sur le budget après amendement. Le rapport fait référence à ce budget. Deuxième point, on avait dans notre rapport demandé un vote séparé sur le rond-point. La commission TP, environnement et énergie en a parlé. Nous avons reçu les informations, nous avons eu une présentation avec la commission idoine. Nous avons retiré ce point suite à cette présentation.

Conclusions de notre rapport : la commune de Val de Bagnes se porte bien financièrement et consent à des investissements importants, ceci dans le but de conserver son attractivité et de fournir à la population des services de qualité. Pour les membres de la COGEST, le montant des charges doit se stabiliser et rester en adéquation avec les recettes à long terme, ceci afin de garantir une situation financière pérenne permettant de réaliser de nombreux projets et d'assurer leur financement. En effet, les revenus extraordinaires, comme la valorisation de l'énergie et certaines recettes fiscales sur les droits de mutation, gains immobiliers, ne sont pas garantis alors que les charges engagées le sont pour une durée indéterminée.

La marge d'autofinancement au niveau des budgets devrait se situer à hauteur de CHF 25 millions afin de couvrir les investissements de renouvellement. Les recettes extraordinaires permettent, quant à elles, de réaliser les nouveaux projets.

Nous saluons les efforts fournis par l'administration afin d'établir un travail de rationalisation des charges et serons attentif, à l'avenir, à un équilibre entre la définition d'un niveau de service que la Commune est prête à offrir à sa population et à ses hôtes et ensuite une priorisation des charges en fonction des besoins, tout en prenant en compte les moyens dont la Commune dispose. Nous pensons qu'il est possible d'améliorer les processus et de gagner en efficience. Lors de chaque départ d'un collaborateur, un questionnement sur les besoins actuels devrait être fait avant de réengager une nouvelle personne.

Au niveau des investissements, le décalage entre les montants mis au budget et les travaux réalisés parfois 2-3 ans plus tard, rend la compréhension des comptes et budget compliqué pour les membres du Conseil général. Une approche par laquelle les projets aboutis sont proposés au budget serait souhaitable. Nous remercions le Président de la Commune, Christophe Maret, le conseiller municipal, Éric Rosset, le Secrétaire général, Pierre-Martin Moulin, ainsi que les directeurs opérationnels et responsables d'ALTIS pour leur disponibilité, les présentations faites et les réponses aux questions, en particulier Messieurs Jérôme Maret, Alexandre Gordio et Joël Di Natale.

Nous relevons également la qualité du fascicule mis à disposition ainsi que les explications contenues dans le message et les aides à la lecture. Nous remercions également les présidents des autres commissions pour leur transmission et conclusion.

Ainsi à la majorité de ses membres, la Commission de Gestion donne un préavis positif au budget 2025. Pour le vote, c'était 5 voix pour, une voix contre et pas d'abstention. Merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a encore un commentaire ou une question ? Alors nous allons passer au vote.

La question qui vous est posée : approuvez-vous le budget 2025 de la commune de Val de Bagnes présentant un excédent de charges de CHF 2'018'210.-, des investissements nets de CHF 49'456'800.- et une insuffisance de financement de CHF 23'999'610.- ?

Y a-t-il des refus ? Des abstentions ?

Le budget 2025 est accepté par 42 oui, merci.

Approuvez-vous le budget 2025 de la commune de Val de Bagnes présentant un excédent de charges de CHF 2'018'210.-, des investissements nets de CHF 49'456'800.- et une insuffisance de financement de CHF 23'999'610.- ?

Le Conseil général accepte, par 42 voix pour, 2 abstentions et 2 contre, le budget 2025.

J'en profite pour remercier toutes les commissions ainsi que l'exécutif et les chefs de service, tous les gens qui ont été impliqués dans les discussions, très intenses parfois, en commission. C'est un gros travail qui a été fait et vraiment un grand merci à toutes et tous pour ce travail.

Avant de passer au point numéro 2, vous avez jusqu'à 20 heures pour « SOS Enfants de chez nous ».

02. Validation du règlement sur les eaux à évacuer

Vaudan Julien : Point numéro 2 : nous allons dans la validation du règlement sur les eaux à évacuer.

Maret Christophe : Bonsoir tout le monde. On est à peu près à l'aboutissement du dernier règlement qui a été remis à l'ordre du jour et puis remis aux couleurs de la commune de Val de Bagnes. Je ne vais pas venir dans les détails du règlement puisque vous avez tous reçu le message de la Municipalité en lien avec ce règlement qui a été modifié. Principalement, c'est la partie tarifaire dans laquelle nous avons apporté des modifications.

Après différents échanges avec les services du canton, nous vous proposons ce soir ce nouveau règlement sur les eaux à évacuer.

Je suis à disposition si vous avez des questions par rapport à ce règlement.

Vaudan Julien : Je me disais que vous avez parlé d'économies sur les bâtiments communaux, il fait un peu frais ce soir dans la salle.

Maret Christophe : Dans ce bâtiment on est chauffé par Gecal. Vous ressentez tout de suite les effets des mesures prises.

Vaudan Julien : Parce que je vois des personnes remettre les vestes. Je ne sais pas si on peut faire quelque chose ?

En attendant, place aux rapports de commission.

Besson Félix : Félix Besson pour la commission TP, environnement et énergie. Le service des eaux à évacuer, qui regroupe les eaux claires et les eaux usées, doit être autofinancé. Une nouvelle taxe sur les eaux claires doit donc être introduite. Le règlement a été construit sur la même structure que le règlement de l'eau potable. Malheureusement, le SEN a, dans un premier temps, émis un avis défavorable. Nous saluons les efforts effectués par la commune de Val de Bagnes et ALTIS dans la négociation avec le service

de l'environnement. Dans l'ensemble Val de Bagnes a pu obtenir l'essentiel des revendications dans le but de se calquer sur le règlement de l'eau potable voté le 10 avril 2024.

Un dernier point de négociation est en suspens entre la Commune et le SEN. Celui-ci refuse l'exemption de la taxe pour les raccordements pour les bâtiments procédant à la rétention individuelle. La Commune propose une diminution de la taxe de maximum 90%. On espère que le SEN accepte cette proposition qui nous semble judicieuse.

Nous remercions Monsieur Alexandre Gillioz et Monsieur Jean-Christophe Bessard pour toutes les informations sur ce règlement.

La commission se prononce pour.

Darbellay Baptiste : Baptiste Darbellay pour la Commission de Gestion. Félix a tout dit. La Commission de Gestion émet un préavis favorable à la majorité des membres présents.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Nous passons au vote. La question qui vous est posée : approuvez-vous le règlement sur les eaux à évacuer ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? Le règlement est accepté. Merci beaucoup.

Approuvez-vous le règlement sur les eaux à évacuer ?

Le Conseil général accepte, à l'unanimité, le budget sur les eaux à évacuer.

03. Abrogation du règlement concernant le service des taxis

Vaudan Julien : Nous passons au point 3 : l'abrogation du règlement concernant le service des taxis.

Gay Pierre-Yves : Bonsoir à tous. Concernant l'abrogation du règlement concernant le service des taxis, la situation actuelle est disparate étant donné que Bagnes disposait d'un règlement qui a été homologué depuis 2010. Vollèges ne disposait pas d'un règlement. En considérant que le règlement actuel est complexe, difficilement applicable, dû principalement à l'application d'un service des piquets qui n'a jamais pu être mis en place. Suite à différentes séances, les entreprises de taxi ont montré leur volonté de simplifier les procédures.

L'activité du taxi doit perdurer pour le service à la clientèle, d'autant plus sur notre commune. Cela implique une autorisation communale.

En conclusion, le Conseil municipal propose d'abroger le règlement des taxis et d'établir une directive qui est simplifiée pour accorder les autorisations de service de taxi. Concernant cette directive, elle a été transmise sur ePartage. Vous avez pu en prendre connaissance et celle-ci se trouvera également sur le site internet.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Oui.

Deslarzes Frédéric : Frédéric Deslarzes. Moi, je suis taxi, donc je suis très concerné. Effectivement, il y a les trois quarts des articles, même 80% qui ont été enlevés. Il reste toutefois, à l'article 7 pour l'obtention, de fournir un extrait des mesures administratives fédérales relatif à l'admission de la circulation SIAC.

Alors, ça, c'est quoi ? J'ai téléphoné au service des autos pour savoir ce que c'était. C'est un casier judiciaire qui remonte à 10 ans, sur les infractions routières.

Ce qu'il faut savoir, très brièvement, la différence entre un taxi de campagne et un service de transport professionnel de personnes, si on prend une boîte que tout le monde connaît

qui est Alpin Express, eux n'ont pas de concession taxi à Bagnes, exercent du point A au point B sous réservation, ce que peut faire n'importe qui en Suisse, n'importe où.

La concession taxi, c'est dans les villes principalement comme à Genève, Sion, etc. Pour exemple, Nendaz n'en a pas, donc n'importe qui peut aller à Nendaz avec un permis professionnel qui, lui, n'a pas besoin de ce SIAC pour exercer.

Ce que je veux dire par là, c'est qu'aujourd'hui, en fait la Commune demande un point ou n'importe qui vient, on peut venir depuis Martigny depuis Verbier depuis n'importe où faire du taxi à Verbier, en réservation du point A au point B, il n'y a pas besoin de concession. Là on a déjà un problème. Je vois avec mes collègues et j'ai regardé avec Grety qui est présidente de l'association des taxis, il n'y a pas de nouvelle demande ou très peu. Les gens, en fait, n'en ont pas besoin de cette concession.

C'est très bien qu'on ait vraiment diminué la chose, mais la question que je veux poser, c'est : est-ce que ce SIAC doit être absolument vierge pour obtenir une concession en taxi ? Parce que si c'est le cas, les gens ne vont jamais la prendre, par principe. Puisqu'il n'y a pas besoin d'avoir une concession taxi pour aller charger dans un hôtel et amener dans un restaurant.

Donc, la question que je pose, c'est, est-ce que c'est éliminatoire, quand on demande ce casier judiciaire de la circulation pour obtenir une concession taxi et si ça l'est, déjà qu'on n'a pas beaucoup de taxi, qu'il n'y a pas une relève qui est énorme, si en plus, on met les bâtons dans les roues en disant : vous avez eu un trait de permis un an et demi avant, on ne vous ne la donne pas, ça va être compliqué d'obtenir des taxis supplémentaires.

J'ai aussi téléphoné au service de la mobilité et j'ai demandé pourquoi avoir une concession taxi en fait à Bagnes, dans le sens avec un règlement ? Aujourd'hui, on m'a répondu qu'à Sion, ils sont obligés de l'avoir ce SIAC. Oui, mais à Sion, il y a une compensation.

Aujourd'hui, la commune de Bagnes ne donne rien au taxi de plus que si on n'en a pas. La seule petite différence, vous avez le droit d'utiliser une place taxi à Verbier pour 20 concessionnaires qui, entre parenthèses, est placée où on ne la voit pas, sur la rue de la Poste alors qu'elle devrait être sur la place centrale en tout cas pour le service de nuit.

La seule différence que je peux avoir une borne taxi, être dans Verbier et me faire arrêter par un client qui veut éventuellement un taxi.

Or, aujourd'hui, 99% du travail de tous les taxis de Verbier, c'est de la réservation d'avance.

Donc juste la question, c'est : est-ce que c'est éliminatoire quand on a ce casier judiciaire de la circulation pour obtenir une concession taxi à Bagnes ?

Gay Pierre-Yves : En réponse, partielle ou complète, comme je l'ai dit avant, le principe d'abroger ce règlement et d'arriver avec une directive simplifiée, c'est une volonté de la faïtière des taxis et des entreprises taxi elles-mêmes.

Concernant le SIAC, effectivement, c'est un extrait administratif où sont inscrits dans le système d'information les différents éléments qui s'éliminent après 5 ans pour les avertissements puis après 10 ans pour les autres mesures administratives (retrait, refus de délivrance, etc), c'est un élément qui fait partie de la directive qui a été validée par le Conseil municipal.

Ce qui sera éliminatif, c'est si l'extrait ne sera pas fourni. L'emploi et le refus d'une patente par rapport à un retrait de permis d'un mois, je ne pense pas que ce soit effectif. Mais il faut fournir ce fichier.

A l'usure, si l'on voit que cela crée des problèmes, une directive peut être modifiée plus facilement qu'un règlement.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autre question, je propose de passer aux rapports de commissions.

Roserens Stéphane : Stéphane Roserens, commission ATCM. Mesdames, messieurs, la commission s'est réunie le 18 novembre 2024 afin d'analyser le règlement sur les taxis présentés par le dicastère. Toutes les questions soulevées par la commission ont reçu une réponse satisfaisante.

À l'instar du Conseil municipal, nous estimons qu'il est pertinent d'alléger ce règlement. Nous ne voyons aucune objection à la mise en œuvre de ce nouveau cadre réglementaire. Nous sommes convaincus que les moyens de contrôle mis en place par la Commune sont efficaces.

Par ailleurs, la taxe de CHF 200.- nous semble raisonnable. Il est également important d'uniformiser les pratiques sur l'ancienne commune de Vollèges, comme cela a été fait pour les autres règlements.

La commission s'est donc prononcée favorablement sur cet objet qui sera soumis au vote afin de garantir la pérennité du service de taxi proposé sur notre commune. Merci.

Darbellay Baptiste : Baptiste Darbellay pour la Commission de Gestion. On relève que les entreprises ont été entendues par le Conseil municipal et que cette directive remplace le règlement et pourra être adaptée aux besoins.

Un préavis favorable est donné à l'unanimité des membres présents. Merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Nous passons au vote. La question qui vous est posée : approuvez-vous l'abrogation du règlement concernant le service des taxis ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ?

L'abrogation du règlement est acceptée.

Approuvez-vous l'abrogation du règlement concernant le service des taxis ?

Le Conseil général accepte, à l'unanimité, l'abrogation du règlement concernant le service des taxis.

04. Validation du règlement sur la vidéosurveillance

Vaudan Julien : Nous passons au règlement sur la vidéosurveillance.

Bührer Moulin Anne : Mesdames, messieurs, bonsoir. Dans le cadre de la fusion, nous avons dû réviser le règlement sur la vidéosurveillance, homologué par le Conseil d'État en février 2012. Pour ce faire, nous avons suivi le modèle type de règlement communal publié par le préposé cantonal à la protection des données. Ce modèle est adapté aux bases légales en vigueur et particulièrement à celle sur la LIPDA, la loi sur l'information, la protection des données et l'archivage.

Les principales modifications sont les suivantes : article 1, clarifier le but de la surveillance dissuasive et d'observation. Article 4, préciser les mesures techniques et organisationnelles afin d'éviter tout traitement illicite des données. Article 5, préciser la manière de traiter les données conformément à la LIPDA.

Après plusieurs consultations, le préposé cantonal à la protection des données a préavisé favorablement le nouveau règlement, le 14 mars 2024, ainsi que les analyses d'impact. Le Conseil municipal vous invite à approuver le nouveau règlement sur la vidéosurveillance.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Alors, je demande aux commissions leur rapports.

Heinis Olivia : Olivia Heinis pour la commission sécurité et santé publiques. La nouvelle version du règlement communal sur la vidéosurveillance a été présentée à notre commission en date du 7 octobre 2024, en présence de la conseillère communale Anne Bühler et du chef de la police municipale Olivier Délèze.

Toutes les informations utiles nous ont été transmises et nos questions ont trouvé réponse à l'issue de cette présentation. Le règlement sur la vidéosurveillance du 24 septembre 2024 a été validé à l'unanimité des membres présents. Nous vous invitons à faire de même.

Darbellay Baptiste : Baptiste Darbellay pour la Commission de Gestion. Nous avons posé des questions sur le règlement, coordonné avec la commission SSP, qui a donné un préavis favorable à l'unanimité.

Donc, la COGEST suit cette commission et vous recommande également d'approuver ce règlement, merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup, nous passons au vote. Approuvez-vous le règlement sur la vidéosurveillance ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? Merci.

Donc ce règlement est accepté.

Approuvez-vous le règlement sur la vidéosurveillance ?

Le Conseil général accepte, à l'unanimité, le règlement sur la vidéosurveillance.

05. Validation du règlement sur l'affectation des produits de la valorisation de l'énergie

Vaudan Julien : Validation du règlement sur l'affectation des produits de la valorisation de l'énergie.

Rosset Eric : Merci Julien. Je vous l'avais présenté déjà dans le cadre du dernier plénum. Entre-temps, nous avons reçu la confirmation par les services de l'état que ce règlement était acceptable. Donc en résumé, il y avait cinq objectifs pour ce règlement : réduire les coûts d'électricité pour les abonnés au réseau de la Commune, soutenir financièrement des campagnes communales de soutien à la population et à l'économie, par exemple par l'émission de bon, une dotation à des fonds existants pour des projets d'innovation (fonds NER), par exemple, de développement durable et d'énergie renouvelable, l'encouragement à des investissements privés dans des technologies d'économies d'énergie et le soutien des projets novateurs liés aux économies d'énergie, Une commission avait demandé s'il y avait une priorisation dans ces objectifs. Non, il n'y en a pas actuellement.

La structure de financement est le solde du fonds existant. Grosso modo, à la fin 2024, il y aura CHF 2.6 millions qui restera dans ce fonds de régularisation des tarifs qui sera transféré dans le nouveau fonds, si vous l'acceptez. Nous avons la part excédentaire supérieure à 1 million de francs suisses du résultat comptable du produit de valorisation des énergies. En gros, on a un service des énergies. Le premier million de profit réalisé part dans le ménage communal, tout le reste dans ce fonds-là. Et pour finir des attributions spéciales que le Conseil pourrait décider.

Il y avait une question de savoir si on avait une idée à peu près des montants projetés. On avait fait un test rétroactif qui donnait à peu près 1 million par année d'attribution à ce fonds. Cela dépend aussi si on les dépense ou non, mais a priori, par rapport à ce que

nous pourrions anticiper, cela devrait être de l'ordre de CHF 1 million avec des variations qui dépendent forcément du prix et de la valorisation de l'énergie.
Je ne sais pas si vous avez des questions ?

Vaudan Julien : Merci, Eric. Nous passons aux rapports de commissions.

Saillen Lionel : Lionel Saillen pour la commission TP, environnement et énergie. Avant de se prononcer sur ce fond, les membres de la commission se sont assurés que les grands consommateurs d'énergie soumis au marché libre, qui s'approvisionnent chez SEDRE SA, ne bénéficient pas de ce fonds sans l'avis du Conseil général.
Les membres présents approuvent la mise en place de cette valorisation via ce fonds, d'autant plus que toute utilisation supérieure au montant de CHF 250'000.- sera soumise à l'approbation du Conseil général.

Darbellay Baptiste : Baptiste Darbellay pour la Commission de Gestion. Ce règlement émane de la motion qui avait été déposée, cosignée par Mélanie Mento et moi-même, également d'autres cosignataires membres de la COGEST et de la commission ATCM qui avaient soutenu. Le Conseil général avait également soutenu cette motion.
L'idée de base était effectivement d'utiliser une partie de la valorisation de l'énergie pour la restituer aux citoyens de la Commune mais pas d'un système arrosoir. Cela peut-être des réductions tarifaires comme cela a été présenté, mais également pour des projets d'économie d'énergie, donc de façon réfléchie.
Les motionnaires et la COGEST ont été entendus en séance du 23 août 2023, une nouvelle fois une séance avec les motionnaires le 13 juin 2024 et une présentation a été faite à la COGEST le 20 août 2024. Les motionnaires ont pu exprimer leur satisfaction face à la rédaction proposée. Des discussions ont eu lieu sur certains articles qui ont pu être adaptés.

Le résultat des années 2010 à 2013 montre que c'est un montant d'environ CHF 1 million par an qui aurait pu être affecté à ce fonds.
Au niveau des procédures et transparence, les décisions concernant l'utilisation du fonds pour des montants supérieurs à CHF 250'000.- relèvent de la compétence du Conseil général, assurant ainsi une transparence et une gouvernance participative sur les montants engagés. Ce mode de décision permet d'encadrer les investissements importants dans le domaine énergétique.
La COGEST émet un préavis favorable à l'unanimité de ce règlement. Les motionnaires ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis des modalités de financement et de gestion incluse dans le règlement et remercient le Conseil municipal pour le travail accompli et l'écoute dans ce dossier. Merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Nous passons au vote la question qui vous est posée, approuvez-vous le règlement sur l'affectation des produits de la valorisation de l'énergie ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ?
Le règlement est accepté. Merci beaucoup.

Approuvez-vous le règlement sur l'affectation des produits de la valorisation de l'énergie ?

Le Conseil général accepte, à l'unanimité, le règlement sur l'affectation des produits de la valorisation de l'énergie.

06. Modification de l'annexe au règlement du CG - grille tarifaire

Vaudan Julien : Nous passons au point 6, la modification de l'annexe au règlement du Conseil général. La proposition qui est faite est de rémunérer le rapporteur de la commission à hauteur de 150 francs pour la prise du PV lors des séances ainsi que pour les rapports qui en découlent.

Pour ce faire, dans le fichier Excel pour les vacations, un onglet a été ajouté pour le rapporteur.

Y a-t-il des questions ?

Amos Samuel : Samuel Amos. Sur la version originale du règlement, il y a une erreur de numérotation au niveau des articles. Nous trouvons deux fois l'article 32 et pas d'article 33 avant l'article 34. Je crois que l'erreur a été reportée dans la nouvelle version de l'annexe ainsi que dans le message du bureau, il faudra juste mettre au clair les numéros des articles.

Vaudan Julien : Nous prenons bonne note. Merci beaucoup. J'ai oublié de vous signaler que l'effet est rétroactif au 1er janvier de cette année. Très bien, la Commission de Gestion.

Darbellay Baptiste : Baptiste Darbellay pour la Commission de Gestion. Le travail pour la rédaction des PV et des rapports de commission prend du temps et certaines commissions ont un rapporteur désigné alors que d'autres fonctionnent sur un tournus. Les présidents de commission et le bureau se sont réunis et ont proposé de valoriser ces tâches.

La grille tarifaire prévoyait une rémunération de 100 francs par séance. La modification propose d'augmenter à 150 francs pour la personne qui est chargée de rédiger le procès-verbal ou le rapport de commission. Ce changement est rétroactif à partir du 1er janvier 2024.

Nous remercions les membres du bureau pour la proposition de cette modification qui permettra de tenir compte du travail supplémentaire des rapporteurs et nous émettons un préavis favorable à l'unanimité pour cette modification.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Passons au vote. La question qui vous est posée, approuvez-vous la modification de l'annexe au règlement du Conseil général concernant la grille tarifaire ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ?

La modification est acceptée. Merci beaucoup.

Approuvez-vous la modification de l'annexe au règlement du Conseil général concernant la grille tarifaire ?

Le Conseil général accepte, à l'unanimité, la modification de l'annexe au règlement du Conseil général concernant la grille tarifaire.

05. Interventions

01. Réponse au postulat P04 : Utilisation des amendes

Vaudan Julien : Nous passons au point 5 de ce plénum. Il s'agit des diverses interventions et nous commençons par la réponse au postulat : utilisation des amendes liées à la construction pour informer et accompagner la population dans les démarches d'autorisation de construire.

Gay Pierre-Yves : En introduction, la réponse complète sera annexée au PV et disponible dès demain sur ePartage. Les éléments détaillés de cette réponse ont été partagés, discutés et échangés avec la commission ATCM.

En résumé, ce postulat déposé le 13 décembre 2023 demandait la mise en place de différentes mesures pour améliorer la communication et la gestion des dossiers de construction par le Conseil municipal, avec aussi pour objectif d'assurer une meilleure interaction entre les services des constructions et la population, tout en garantissant le respect des réglementations.

En réponse, le Conseil municipal donne plusieurs éléments. Par rapport à l'organisation actuelle du service, celle-ci permet déjà d'informer efficacement les citoyens d'autant plus avec l'engagement effectif maintenant de M. Grégory Niedergang en tant que responsable du service des constructions.

Par rapport aux frais de consultation des archives, la suppression de ces frais est refusée en raison des exigences légales. La personne qui engendre ses frais se doit de les couvrir. Au niveau de la communication, un guide pour le grand public sera publié début 2025 par l'association valaisanne des services techniques. Des formations continues sont et seront organisées pour les professionnels du secteur. Dernièrement, deux séances de formation sur eConstruction ont été effectuées avec une très bonne participation et à la satisfaction des architectes et autres participants. Le but est de continuer et d'améliorer le partenariat avec les professionnels et mettre en place une communication positive et constructive avec les différentes parties.

Vaudan Julien : Merci beaucoup, est-ce qu'il y a une question ou une remarque de la part des postulants ?

02. Développement et vote du postulat P05 : Devoirs surveillés

Vaudan Julien : Passons au point 2, développement et vote du postulat : mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes.

Egger Caroline : Caroline Egger pour la commission jeunesse, formation et cohésion sociale. Considérant qu'un nombre croissant de familles dans notre Commune fait face à des contraintes qui les empêchent d'accompagner efficacement leurs enfants dans leur devoir pour des raisons professionnelles, comme des horaires du temps trajet ou des raisons linguistiques, considérant également que les devoirs à domicile creusent les inégalités scolaires, les enfants sans soutien familial adéquat se trouvent désavantagés par rapport à leurs camarades et cela influence leur réussite à long terme.

Le projet-pilote de devoirs surveillés mené à Verbier en 2021-2022 a démontré un véritable besoin. Le bilan de cette expérience a été très positif avec une fréquentation de près de 15% des élèves (14 sur 92 des élèves) de Verbier et une entière satisfaction des parents et élèves ayant participé à ce pilote. Il a été constaté que ce type d'accompagnement existe dans d'autres Communes en Valais (Sion, Martigny, Monthey, Conthey ou Cran Montana) et existe aussi dans les cantons de Genève, Vaud, Fribourg et Neuchâtel.

Le rapport PrimoKids de 2018, élaboré par le dicastère formation, jeunesse et cohésion sociale, souligne que les parents de la vallée expriment un besoin pour ce type d'accompagnement.

Ainsi, nous demandons au Conseil municipal d'étudier la mise en place d'une offre généralisée de devoirs surveillés dans l'ensemble des écoles primaires de la Commune de Val de Bagnes afin de garantir un soutien égal à tous les élèves, notamment ceux dont les familles ne peuvent pas assurer un accompagnement optimal à domicile et aussi de

faire de l'égalité des chances un objectif central en garantissant que chaque enfant, indépendamment de sa situation familiale, puisse bénéficier du même niveau de soutien dans ces études. Les signataires de ce postulat pensent que cette offre est essentielle pour réduire les écarts de performance et promouvoir la réussite de tous les élèves. Merci.

Lack Anne-Michèle : Mesdames, messieurs, la commission jeunesse, formation et cohésion sociale a pris connaissance du postulat déposé par Caroline Egger et l'en remercie.

J'attire votre attention sur le fait qu'on parle bien ici de devoirs surveillés et non pas d'aide au devoir. La mise en place de devoirs surveillés dans nos écoles est une proposition qui mérite d'être étudiée.

Nous vous invitons à accepter ce postulat, que le dicastère s'engage à traiter durant l'année 2025.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Merci la question qui vous est posée : acceptez-vous le postulat « Mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ?

Donc 3 refus, 1 abstention et 43 oui. Le postulat est accepté. Merci beaucoup.

Approuvez-vous le postulat « Mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes » ?

Le Conseil général accepte, par 43 voix pour, 1 abstention et 3 contre, le postulat « Mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes ».

03. Développement de la question écrite Q09 : Offre en stationnement pour vélos

Vaudan Julien : Nous passons aux questions.

Gay Pierre-Yves : La question développée est : quelles mesures la commune de Val de Bagnes compte-elle prendre seule ou en coordination avec TMR pour améliorer l'offre en stationnement pour des vélos aux gares quantitativement et qualitativement ? À quel horizon des améliorations sont-elles planifiées ?

Le plan directeur de la mobilité, communiqué le 10 avril dernier, planifie l'amélioration des connexions en mobilité douce vers les gares du Châble, Etiez et Sembrancher. En réponse à la question posée concernant les stationnements pour vélo, les mesures d'ores et déjà engagées sont les suivantes : à Etiez, un couvert à vélo est planifié en partenariat avec TMR, la mise à l'enquête aura lieu en 2025 ainsi que les travaux, sous réserve d'éventuelles procédures. Vous voyez à l'écran l'emplacement prévu, à droite sur le chemin d'accès depuis la route.

Au Châble, le projet est mené avec les principaux acteurs, notamment Télèverbier et TMR, pour dégager l'espace devant le kiosque et réaménager les stationnements pour vélos. Les plans du projet ont été établis. Ils sont coordonnés actuellement pour être déposés en demande d'autorisation début 2025. Dans l'intervalle, des racks à vélos sont commandés et seront installés dans le parking supérieur de Curala sur le mois de janvier, ainsi qu'à la gare d'Etiez. Cela prendra plus de temps à Etiez où un travail de maçonnerie est à prévoir. C'est prévu pour le mois de mars.

Concernant la gare de Sembrancher, le Conseil municipal s'engage à rencontrer la commune de Sembrancher et TMR en ce sens.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a un commentaire ?

Saillen Lionel : Je salue les démarches entreprises dans les différents lieux et je remercie d'avoir apporté une solution déjà aussi intermédiaire avant une solution finale. Merci.

04. Développement de la question écrite Q10 : Deux voitures Mobility à Champsec durant l'hiver

Vaudan Julien : Passons à la deuxième question. Les auteurs de cette question peuvent la poser.

Tristan Martine : C'est une concertation avec Romain Fournier de la mobilité et nous nous excusons déjà pour le fait de ne pas avoir déposé une question mais un postulat. Je vais corriger cela rapidement, d'ici à la fin de la semaine.

J'ai été interpellée, pour ne pas le cacher, par des personnes de Sarreyer qui se posaient des questions par rapport à la cabine. Ce qu'il va se passer, c'est que les gens qui sont organisés prendront la cabine si le temps est mauvais et que la route de Verbier n'est pas praticable ou en mobilité avec les bus, mais il peut y avoir des urgences ou des fois où il n'y a pas de bus et où il est compliqué de pouvoir après continuer la mobilité à partir du moment où on est à Champsec. Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu, comme des voitures Mobility ou autre qui pourraient rester à Champsec ?

Gay Pierre-Yves : La mise en place du téléphérique Champsec - Sarreyer est prévue mi-février 2025.

Si la route du soleil devait fermer de manière temporaire ou provisoire, le but n'est pas d'installer deux voitures Mobility à Champsec mais de pouvoir répondre à une certaine demande avec un ou deux bus supplémentaires.

Les bus réguliers sont prévus en transport public passant par cette arrivée ou ce départ de cabine. Il est à relever aussi qu'au niveau de Mobility, en couplant avec les transports publics, nous avons deux voitures disponibles au Châble et qui ne demandent qu'à être utilisées.

Vaudan Julien : Merci beaucoup.

06. Informations

01. Rapports de fin de législature de chaque commission

Vaudan Julien : Nous passons au point 6 de ce plénum, les différentes informations. Nous commençons par les rapports de fin de législature de chaque commission du Conseil général.

Veuthey François : François Veuthey, commission bâtiment, bourgeoisie et agriculture. Je vais procéder à la lecture de la conclusion de notre rapport de fin de législature. La commission bâtiment bourgeoisie agriculture s'est réunie 5 à 6 fois par an durant cette dernière législature. Les sujets importants concernant la commission ont été travaillés en amont lors de séances de préparation entre le président de commission, l'exécutif et les responsables du dicastère. Merci à eux pour leur collaboration dans un esprit serein et ouvert. Ces derniers ont participé aux séances de commission lorsque cela était nécessaire et ont répondu à nos sollicitations avec professionnalisme.

La commission a abordé plusieurs thèmes principaux: la gestion des bâtiments communaux et mise aux normes sismiques, les soutiens à l'agriculture, la gestion de

l'irrigation ainsi que les divers investissements effectués dans ces différents domaines. Elle a contribué de près à la révision de la directive de soutien à l'agriculture. Elle a aussi soutenu une étude sur la politique agricole réalisée par la Haute École d'agronomie pour mieux définir les besoins et les objectifs tant de la Commune que des agriculteurs.

En ce qui concerne l'irrigation, la commission a demandé d'optimiser la mise en service du réseau, ce qui a été fait et nous en remercions les responsables.

Nous avons observé avec satisfaction que des investissements dans le renouvellement du réseau ont été réalisés régulièrement.

Enfin, la commission a travaillé de manière approfondie sur les règlements suivants : l'entretien durable des forêts, le règlement des cimetières ainsi que les aspects agricoles du règlement de police.

Pour le futur, nous souhaitons voir durant la prochaine législature la concrétisation de certains projets d'envergure, entre autres le nouvel abattoir, le centre sportif, la maison de la raclette. Nous espérons que l'étude sur l'agriculture pourra déboucher sur de nouveaux projets et sur une adaptation de la politique agricole. Rationalisation des structures, renforcement des filières, optimisation des ressources seront des thèmes phares de ces prochaines années.

Nous espérons que comme actrice importante du territoire, les besoins de l'agriculture soient pris en considération dans le processus de révision du PAZ et du RCCZ.

Enfin, nous nous réjouissons que les compétences développées par le BlueArk Entremont et le récent pôle d'innovation sur la gestion de l'eau puisse amener un regard nouveau sur la gestion et la mutualisation de cette ressource qui est nécessaire pour tous les secteurs économiques de notre Commune, tourisme, agriculture, énergie, artisanat, habitat.

Enfin, je vous souhaite à tous une prochaine législature sereine et fructueuse, avec au centre de nos préoccupations, le bien de la collectivité et des citoyens de Val de Bagnes. Pour la commission, bâtiment, bourgeoisie et agriculture, son président François Veuthey.

Vincent Angeline : Bonsoir, Angeline Vincent pour la commission culture, tourisme et sport. Les sujets traités ont été nombreux et le temps à disposition pour en parler est compté. C'est pourquoi nous avons dû faire un choix sur les sujets.

Maison du tourisme de Fionnay. La rénovation de l'école de Fionnay et sa nouvelle vocation d'office du tourisme, renforcé par la présence de rangers, permettent de valoriser le patrimoine naturel du haut Val de Bagnes et ces trois cols, tout en veillant à sa préservation.

Verbier Tourisme SA. Le mandat de prestations déléguées à Verbier tourisme a permis de définir un cadre clair concernant la promotion, l'animation, l'information et l'accueil, et de déléguer toutes ces tâches à une seule entité, Verbier tourisme SA. Cette nouvelle gouvernance et structure touristique permettant une optimisation opérationnelle et une gouvernance simplifiée, permet de répondre efficacement aux enjeux actuels et à venir.

Masterplan tourisme. Ce travail permet à l'ensemble des acteurs du territoire d'avoir une vision à long terme, cohérente et commune de l'évolution du tourisme. Les résultats de ce master plan offrent des outils de référence pour l'ensemble des prestataires touristiques afin de les guider dans le développement de leurs activités.

Centre sportif. Après différentes démarches participatives organisées par la Commune auprès des citoyens et du Conseil général, nous saluons le démarrage de la phase 2 du centre sportif et l'installation des deux terrains de paddle. Nous espérons que cette phase pourra s'achever comme prévu et accueillir nos citoyens et visiteurs 7 jours sur 7.

Service bibliothécaire. Ce service est fort apprécié et a été fortement renforcé en élargissant son service et son offre avec la grainothèque, la bibliothèque d'objets, les cabanes à livre, des jeux vidéo et la fab lab.

Proposition d'objectifs futur pour la continuité des dossiers. Soutenir les projets suivants : Chalet Orny, offre famille pour les jours de mauvais temps, avec salles de conférences et de réunion et bibliothèque. Place de l'Ermitage, lieu de rencontre et d'animation, parking souterrain. Centre culturel permettant à la Commune de renforcer son offre culturelle et animer notre région toute l'année. Maison de la raclette.

Conclusion : nous félicitons les efforts fournis à ce jour pour les projets déjà réalisés et espérons que la prochaine législature saura continuer à soutenir et développer l'offre touristique, culturelle et sportive de notre Commune en assurant la réalisation des projets en cours tel que le chalet Orny, la place de l'Ermitage, La maison de la raclette et le centre sportif pour n'en citer que quelques-uns.

Nous regrettons toutefois le départ du concours hippique et l'absence, à ce jour, d'une solution de substitution.

Vaudan Fanny : Malgré un début de législature un peu difficile, marqué par de nombreux changements au sein de notre commission, nous avons su trouver nos marques et notre bilan de législature est globalement positif. Nous regrettons néanmoins que le Conseil municipal n'ait pas repourvu le siège vacant de notre commission depuis plus de 2 ans.

Plusieurs de nos objectifs ont été atteints : la mise aux normes sismiques des bâtiments scolaires, l'augmentation du nombre de places en structures d'accueil, le lancement du projet d'un nouveau centre scolaire pour le Châble ainsi que l'approbation de nos postulats concernant le plan de mobilité scolaire et les devoirs surveillés.

Plusieurs règlements ont également été mis à jour à la suite de la fusion.

Un élément important de nos avancées a été la qualité des relations que nous avons su maintenir tant au sein de la commission qu'avec Anne-Michèle Lack et Matthieu Moulin. Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur communication constante, marqué par un esprit de collaboration qui a été grandement apprécié de toutes et tous.

Pour terminer, il est évident que nous n'allons pas nous reposer sur nos acquis. Il reste encore énormément de travail à faire pour garantir la réalisation de ces nombreux projets. Nous savons désormais que nous avançons ensemble dans la même direction au sein du dicastère jeunesse, formation et cohésion sociale. Notre objectif est de faire en sorte que l'ensemble du nouveau Conseil municipal mette le bien-être des familles et de la jeunesse de Val de Bagnes au centre de ses priorités.

Farquet Sarah : La commission SSP s'est réunie environ 10 fois par an. Les sujets traités ont été l'étude des comptes et des budgets et la validation des règlements de police et de vidéosurveillance. Les points principaux abordés ont été le centre médical des arcades avec un IRM qui a été retiré en 2021, un cabinet temporairement fermé, puis réouvert pour les tests Covid durant deux hivers, la question du maintien du cabinet discuté en lien avec une convention signée tardivement avec le médecin, le docteur El Ghaoui. Les statistiques de fréquentation ont été reçues en avril 2024 et le système reconduit pour l'hiver 2024-2025 et l'été 2025.

Le projet de nouveau centre médical à Verbier, un projet porté par la Dre Popescu et Swiss medical Network. Des discussions sont en cours pour l'achat des locaux par la Commune qui deviendrait propriétaire et louerait les espaces.

La maison de la sécurité avec des informations limitées sur le projet lié à la zone à risque, avec des chutes de pierre, puis une présentation des lauréats en novembre 2024 mais une communication insuffisante de notre conseillère.

La gestion des intempéries avec une mobilisation importante après les événements graves de l'été 2024. La réouverture de la route Champsec - Lourtier le 2 septembre 2024 et des solutions comme le téléphérique provisoire et la galerie qui nous ont été communiqués directement via la presse.

Pour notre bilan, les difficultés ont été un manque de transparence et de communication entravant le rôle de notre commission. Nos améliorations sont une demande proactive pour obtenir des informations partiellement satisfaites et les points positifs ont été une bonne entente au sein de la commission et la collaboration efficace avec Louis-Ernest Sidoli, directeur opérationnel.

Les objectifs futurs sont pour nous de surveiller l'évolution des gardes médicales à Verbier, de veiller à l'avancement du projet du centre médical de Verbier et exiger une meilleure transparence et une vue d'ensemble sur les projets. Pour la commission, Sarah Farquet.

Sailien Lionel : La commission TP, environnement énergie a vécu une législature allant crescendo. Tous les membres de notre commission étant nouveaux au législatif de la Commune, un départ piano nous a permis de nous initier à la mission du Conseil général. Grâce à un travail collectif et à l'application remarquable de ses membres, la commission a pu traiter une série de dossiers importants, tels que les règlements liés à la gestion des eaux, à l'irrigation et aux déchets ainsi que des projets structurants pour la région comme l'éco recyclage et la mise en place de systèmes énergétiques innovants. Avec énergie, nous avons découvert le monde de l'énergie avec ces variations qui affectent directement les coûts. Avec plaisir, ponctualité et présence remarquable, nous avons participé assidûment aux différents sujets déposés sur la table.

Le soutien des acteurs opérationnels dans les explications des divers dossiers a toujours été adéquat et précis. Nous tenons particulièrement à remercier Jean-Baptiste Vaudan pour sa bienveillance, Jean-Christophe Bessard, pour sa réactivité et son engagement et Joël Di Natale et son équipe pour les présentations aux diverses séances. Même lorsque certains dossiers étaient complexes, un membre de notre groupe parvenait toujours à en saisir les points essentiels et les expliquer ensuite aux autres membres.

Pour la suite, de nombreuses questions méritent analyses et décisions. Dans le désordre : faut-il imposer l'installation du chauffage à distance à Verbier ? Devrions-nous définir la stratégie de la Commune pour Altis en ce qui concerne les services régaliens eau et électricité ? Jusqu'où aller dans l'innovation et vers quelle stratégie se dirige Altis SA ? Et qu'en est-il de l'évolution des nouvelles perspectives en lien avec les chemins pédestres et de la rationalisation du personnel des TP ?

Besson Félix : Félix Besson pour la commission PAZ/RCCZ. La commission PAZ/RCCZ a été formée en cours de législature, cette année 2024, pour accompagner la révision globale du plan d'aménagement des zones et du règlement des constructions. Elle est composée de 12 membres issus de toutes les commissions du Conseil général, de tous les partis politiques et des différents villages de la commune.

Lors de la première séance, les rôles suivants ont été donnés à la commission : accompagner la révision du PAZ et du RCCZ, relayer les informations auprès des différentes commissions et de la population et garantir les délais à propos de l'accompagnement.

Au cours des sept derniers mois, peu de matières concrètes nous a été donné. Le seul travail concret que nous avons pu effectuer est de faire des remarques sur la carte des options communales et de développement, qui présente à l'échelle des villages les intentions de la commune en rapport avec les systématiques principales ressortis lors des ateliers participatifs avec la population.

Nous avons reçu les réponses à nos questions et verront lesquelles de nos remarques seront prises en considération.

Relayer les informations. Cette tâche est difficile car la majorité des informations que nous recevons sont confidentielles à notre commission.

Garantir les délais. Nous avons peu de pouvoir sur les délais. La publication de l'avis informatif initialement prévue en 2024 est repoussée au deuxième trimestre 2025. Le planning prévu nous semble serré au vu du travail restant à accomplir. Néanmoins, le Grand Conseil vient de rallonger le délai pour la révision du PAZ et du RCCZ.

En conclusion, notre commission reste un peu sur sa fin car nous avons obtenu peu d'informations pour l'instant et nous avons peur que tout vienne d'un coup. Il faudrait aussi clarifier le rôle de notre commission et redéfinir ce qui est attendu d'elle. Pour la commission PAZ/RCCZ, Félix Besson.

Miandabu Tornay Pembe Colette : Pembe Tornay Colette. Nombre de rencontres : la commission s'est réunie un total de 16 fois durant la législature 2021-2024. Ces rencontres ont permis d'aborder de nombreux sujets liés à la fiscalité, au cadastre, aux initiatives sociales et à l'organisation communale. Voici le détail des séances par année : 2021 - 6 réunions, 2022 - 4 réunions, 2023 - 3 réunions, 2024 - 3 réunions.

Inventaire des sujets traités. Les sujets traités par la commission durant la législature incluent : gestion fiscale et présentation des budgets annuels, évolution des recettes fiscales notamment liées aux impôts sur la fortune, les gains immobiliers et les forfaits fiscaux, mise en œuvre de la politique sociale incluant l'aide au logement et à la personne, suivi et mis à jour de règlements communaux notamment sur la rénovation immobilière et la présentation du patrimoine, collaboration inter-service pour l'amélioration de processus administratif incluant la numérisation des services.

Bilan par année. L'année 2021 a été marquée par la stabilisation des structures communales post-fusion, la présentation des budgets et ajustement lié aux recettes fiscales, le début des travaux de numérisation du cadastre, le renforcement de la collaboration avec le canton pour améliorer les processus fiscaux.

L'année 2022 a vu une augmentation notable de recettes fiscales grâce à l'arrivée de nouveaux contribuables et une gestion efficace des gains immobiliers, le lancement de projets sociaux en partenariat avec des associations locales, la révision des budgets pour anticiper les défis économiques liée au contexte national et international.

En 2023, les réalisations incluent l'adaptation de nouveaux règlements sociaux, notamment pour l'aide à la personne et au logement, la mise en place des mécanismes pour encourager la révolution immobilière, l'approfondissement des politiques fiscales pour maximiser les recettes avec une augmentation notable des impôts sur la fortune.

L'année 2024, s'est concentrée sur la consolidation des politiques fiscales et administratives, l'augmentation significative de recettes fiscales grâce à une gestion, l'optimisation des gains immobiliers et la finalisation des travaux de numérisations des services communaux, incluant le cadastre.

Proposition d'objectifs futurs. Pour assurer la continuité des efforts, la commission recommande les objectifs suivants : poursuivre la modernisation numérique des services

communaux, renforcer les politiques sociales et écologiques, maintenir un focus sur l'attraction et la fidélisation des grands contribuables, améliorer la transparence et le délai des traitements pour les citoyens et les entreprises.

En conclusion, la législature 2021-2024 a permis à la Commune de réaliser des progrès significatifs dans la gestion de ses affaires fiscales, sociales administrative. Ces avancées posent des bases pour une gestion encore plus efficace dans les années à venir.

Martin Sacha : Bonjour, Sacha Martin. Je me permets de lire le rapport en tant que vice-président. Au cours de ces 4 dernières années, notre commission a évolué dans un climat serein et professionnel. Grâce à l'engagement des conseillers et des conseillères et des collaborateurs, nous avons traité avec rigueur les dossiers soumis à notre attention. La législature a débuté par un travail important sur l'uniformisation des règlements de Bagnes et de Vollèges ainsi que des dossiers liés au centre sportif et de la mobilité. En fin de mandat, une volonté renforcée d'accélérer les projets touristiques et d'infrastructures s'est affirmée, offrant des perspectives prometteuses pour la future commission ATCM.

Les cinq points marquant que nous avons relevé pour la littérature : un master plan des infrastructures qui est une synthèse des enjeux des grands projets à Verbier, le Châble et Vollèges, a permis de poser une vision stratégique pour notre commune.

Centre sportif. La relance de ce dossier a été salué, bien que des clarifications restent nécessaires, sur les responsabilités et les fonds perdus liés à l'incendie.

Réglementation du patrimoine bâti. Une version améliorée a été adoptée à l'unanimité, après un réexamen approfondi de la première version.

Gratuité des transports publics. Les plus de 65 ans et moins de 25 ans bénéficient désormais de la gratuité avec des propositions pour étendre cette mesure.

Le service des constructions. Malgré un turn over important, une restructuration promet un avenir plus stable, un meilleur accompagnement des citoyens et un respect des délais des demandes d'autorisation de construire, nous l'espérons.

Projet Lémania. Le DDP validé par le Conseil général a permis d'avancer sur la construction d'une nouvelle école à Verbier et nous nous en réjouissons.

Politique foncière. La Commune a été proactive dans ses acquisitions pour répondre aux besoins en logements saisonniers, seniors et adaptés. Nous nous réjouissons de voir la continuité de cette démarche.

Les axes prioritaires qui devront selon nous être travaillé la prochaine législature : une transparence et un suivi de projet, un tableau synthétique actualisé des grands projets reste indispensable pour plus de clarté.

Mobilité : développer une carte des lignes de transport public avec la data des fréquentations et intégrer systématiquement la mobilité douce dans tous les projets communaux futurs.

Infrastructure pour vélos : accélérer la création des pistes cyclables et d'abri pour vélo.

Concrétisation des études : passer de nombreuses études en cours à des réalisations concrètes pour répondre aux attentes des citoyens.

Une zone de baignade : créer un second point d'eau accessible à tous dans la vallée comme la gouille des Verneys.

Ecole de Villette : lancer ce projet rapidement pour répondre à l'augmentation des besoins scolaires

Et enfin, PAZ et RCCZ : utiliser ces outils pour poser les bases des infrastructures et mobilités des 30 prochaines années.

En conclusion, la commission a identifié des avancées significatives mais aussi des points à améliorer. Ces défis seront déterminants pour la prochaine législature. Nous encourageons ainsi le futur Conseil communal et général à adopter une vision ambitieuse et audacieuse pour les grands projets à venir. Merci pour votre attention.

Egger Nicolas : Mesdames, messieurs, bonsoir. Nicolas Egger vice-président de la Commission de Gestion. Je ne vais pas vous lire les 7 pages du rapport sur 3 minutes. Par contre, vous trouvez toutes les informations sur ePartage.

Ce que je vais pouvoir vous dire en préambule, c'est que nous sommes composés de 10 membres au sein de la Commission de Gestion, nous n'avons eu que 3 départs durant cette législature et qui ont été remplacés et une seule rocade. Maintenant, je vais vous lire juste la conclusion.

Avec 49 réunions organisées sur cette législature 2021-2024, la COGEST a su démontrer son engagement et son sérieux dans l'accomplissement de ses missions et notamment à la suite de la fusion des communes qui a rendu le travail plus intense. Les efforts collectifs de ces membres qui ont été présents à plus de 70%, soutenu par une ambiance constructive et un travail coordonné avec les autres commissions et le Conseil municipal ont permis d'établir une dynamique positive pour notre Commune.

Au fil des années, les membres de la COGEST se sont appropriés les défis complexes liés aux finances, budget fusionné, compte consolidé, etc., ainsi qu'aux différents règlements et à l'analyse des projets. Des progrès notables ont été réalisés, notamment dans l'analyse budgétaire et la gestion des grands projets. Des avancées reflètent une volonté commune de travailler de manière pragmatique et de fournir des recommandations éclairées au Conseil général.

Cependant, la législature n'a pas été exempte de défi. Certaines décisions ont suscité des divergences, comme en témoignent les points refusés ou reportés par le Conseil général. Ces moments, bien qu'exigeants, soulignent la vitalité démocratique de nos débats et la nécessité de toujours chercher un équilibre entre ambition et réalisme ainsi qu'une bonne maîtrise des charges par rapport aux recettes et ce, de manière pérenne.

En regardant vers l'avenir, des objectifs clairs ont été définis pour garantir la continuité et l'efficacité des travaux. Parmi eux, l'importance d'une coordination renforcée entre les commissions, une gestion rigoureuse des charges financières et une anticipation accrue dans la planification et l'exécution des projets.

Ces orientations visent non seulement à maintenir un cadre financier sain mais aussi à répondre aux attentes croissantes de notre population et à préparer la Commune aux défis à venir.

Les dossiers clés tels que le développement en lien avec les sociétés du groupe Altis, la révision du plan d'affectation de zones ou encore les investissements structurants comme le centre sportif de Verbier ou le remplacement de l'école de Villette illustrent l'ampleur et la diversité des enjeux. Ils rappellent la nécessité d'une gouvernance vigilante, d'une communication fluide et d'une collaboration efficace entre toutes les parties prenantes.

En conclusion, cette législature a permis de poser des bases solides pour les années à venir. La COGEST remercie tous les membres, les collègues du Conseil général, le Conseil municipal, les directeurs opérationnels, l'administration communale pour leur engagement et leur collaboration. Ainsi, nous formulons, nos meilleurs vœux à ceux qui poursuivront ce travail et les invitons à s'appuyer sur les leçons tirées de cette législature pour continuer à faire avancer notre Commune dans l'intérêt de tous. Pour la commission de Gestion, Baptiste Darbellay et Nicolas Egger.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Je vous remercie tous, vraiment énormément pour ces rapports de commission. Je rappelle que c'est un petit peu des capsules temporelles qui seront rouvertes le 22 janvier avec les nouvelles commissions, les nouveaux membres du Conseil général. Ce sont vraiment les documents sur lesquels non seulement l'exécutif mais, bien entendu, nos futurs collègues du Conseil général vont pouvoir se baser et travailler afin de faire avancer les projets et les règlements qui sont à venir.

Je voulais dire un mot au nom du bureau. On ne fait pas de rapport de fin de législature. Néanmoins, je dirais en une phrase : nous tenons vraiment à vous remercier du sérieux de toutes les commissions, de tous les membres du Conseil général dans tous les dossiers et pendant ces 4 ans. Il y avait beaucoup de travail.

J'aimerais aussi vous remercier pour votre passion, ça se ressent dans les débats, dans les rapports et dans les relations que les uns et les autres ont avec le législatif.

C'est vrai, certains l'ont noté, le début était un petit peu calme. On se bornait à changer des logos et des noms sur des règlements. Cela a assez vite changé. Le rythme, sur la fin, est devenu beaucoup plus intense et je pense que c'est très prometteur pour les quatre prochaines années.

Une chose qui ressort systématiquement, c'est que le citoyen est toujours au centre de tout ce qui a été dit, de tout ce qui a été écrit durant ces quatre ans dans le Conseil général. Combien de fois, à l'occasion d'échanges d'emails, à l'occasion de discussions, les préoccupations des citoyens reviennent et c'est bien pour ça que nous avons été élus au Conseil général. Le bureau l'a fortement ressenti et je vous remercie beaucoup.

J'aimerais aussi à ce point remercier Céline et Antoine. Comme ils disent dans les films et dans les spectacles, sans eux, on n'aurait pas pu faire tout ce qu'on a fait. Je profite aussi de l'occasion ici de vous remercier chaleureusement de tout ce que vous avez fait pour ce Conseil général qui finalement était tout nouveau. Merci à tous.

C'était de la part du bureau, bravo à tous. Merci beaucoup.

02. Programme de législature 21-24

Vaudan Julien : Nous pouvons passer au point suivant, le programme de législature.

Maret Christophe : Je ne vais pas non plus m'étendre. Vous avez eu connaissance de notre programme de législature, ce qui a été entrepris, les projets qui ont abouti et ceux qui sont encore en cours.

Sur les 58 mesures qui ont été établies au début de notre législature, 14 mesures sont closes et 44 sont en cours. Je vous laisse aller sur le site de la commune pour les retrouver toutes.

J'aimerais revenir sur quelques éléments qui ont marqué ce plan de législature. On a voulu un plan ambitieux. J'aimerais vous rappeler qu'au début de ces quatre ans, on était en plein Covid. On a eu pendant ces quatre années différents éléments qui ont perturbé toutes les ambitions qu'on avait mises au travers ce plan législature, la pénurie d'énergie, le Fregnoley, des oppositions ou des procédures cantonales qui nous ont bloqué certains projets, mais également certains changements législatifs qui ont fait que tous les projets n'ont pas avancé comme on avait pensé.

J'aimerais maintenant vous donner un ou deux exemples. En premier, revenons sur le centre sportif. Au début de la législature, on était tout feu, tout flamme pour avancer avec ce projet, mais nous avons eu des oppositions, que nous avons pu lever. Aujourd'hui, on a la chance de voir redémarrer ce projet.

Un autre exemple : le projet Curala. On avait également l'ambition de faire avancer ce projet. Des constatations ont été faites au vu de l'avancement et il a été décidé de le réévaluer, ce qui, je crois, était une bonne chose.

De nombreux autres projets ont été lancés et j'espère que la prochaine législature va les saisir. On parle du parking de l'Ermitage, du chalet Orny ou de la crèche de Vollèges. Toute une série de projets ont été mis sur pied et sont prêts à être mis en route. Je me réjouis de les voir sortir de terre, en termes de construction.

L'amélioration de la mobilité a également été l'une de nos volontés. On en voit les effets. J'entends aussi la commission qui demande de réévaluer ces mesures prises. Je pense nécessaire de se demander si toutes les mesures mises en place sont où elles doivent l'être ou si elles doivent être réévaluées ?

Vous nous avez également beaucoup challengé sur l'augmentation des EPT. Si vous parcourez notre programme de législature, vous voyez une certaine ambition dans l'évolution de nos services. On parle notamment de nos délégués (à la durabilité et à la promotion économique). C'était une volonté commune du Conseil municipal et général. Des postes ont été créés, même s'il y a un questionnement quotidien de savoir si tous les postes mis en place sont vraiment légitimés. Je pense que ce sont des questions que doit se poser la Commune.

Si vous vous rappelez d'où l'on vient et où on est maintenant, je crois qu'il y a eu un grand progrès qui a été fait en termes d'administration. On a parlé d'agilité de l'administration et je crois qu'on voit les effets. Je vous rappelle que l'on n'avait même pas un service IT au début de cette législature et actuellement, on a un service qui est performant.

C'était quelques exemples pour vous illustrer l'ensemble des projets qui ont été mis sur ce plan de législature.

L'ensemble du Conseil est très content de tout ce qui a été entrepris ces années et aussi grâce à vous. Merci beaucoup.

Vaudan Julien : Merci.

03. Révision globale du PAZ/RCCZ

Vaudan Julien : Nous avons encore un point sur la révision du PAZ.

Gay Pierre-Yves : Merci, je vais faire court pour tenir le timing de 21 heures.

Un petit point de situation par rapport aux échéances qui nous attendent l'année prochaine pour notre révision du plan d'aménagement des zones et de notre règlement communal des constructions et des zones, ceci indépendamment des réflexions qui sont en cours au niveau du canton pour une éventuelle prolongation des délais. On se doit de continuer à avancer selon notre planning défini.

Pour l'année prochaine, premier semestre 2025, il y aura la publication de l'avis informatif à la population avec un délai d'observation et le traitement de ces observations par le service de l'aménagement du territoire. Pour arriver ensuite sur le deuxième semestre 2025 avec l'envoi aux services cantonaux pour avis de principe. Et puis en retour un délai à définir pour le traitement des compléments qui seront demandés par les services cantonaux.

Ensuite, en phase de validation, validation par le Conseil municipal, suivi par l'enquête publique et le délai de recours forcé sur mai 2026, qui sera suivi par l'adoption par le Conseil général et l'homologation du PAZ/RCCZ par le Conseil d'État.

Cela vous a été présenté avant, dans les rapports de commission, les dates des cinq séances effectuées avec la commission PAZ du législatif, dont la dernière au mois de novembre sur les enjeux et perspectives pour la révision de notre RCCZ.

Comme cela a été relevé également avant, un travail qui est en cours de réflexions pour l'amélioration, cela concerne trouver le bon compromis, la bonne solution pour que cette commission puisse relayer d'une manière efficace les éléments à l'ensemble du Conseil général. C'est en cours de réflexion.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ?

07. Divers

Vaudan Julien : Nous passons aux divers. Je me permettrai de commencer. J'ai la réponse à la question posée par Samuel Amos. Il y a deux articles 32 dans l'annexe au règlement car ils font les deux références à l'article 32 du règlement. Donc, ce numéro 32 dans l'annexe se rapporte au 32 du règlement. Tous les articles ne sont pas dans l'annexe. Par conséquent, il y a des trous dans l'annexe, les chiffres ne se suivent pas forcément. Et, enfin, les numéros d'articles dans l'annexe sont liés comme je viens de dire aux articles de règlement.

Une deuxième chose dans les divers, je reviens rapidement sur le PV du 11 septembre. Il vous a été envoyé par mail. Si quelqu'un a une remarque, merci de nous la faire parvenir au bureau d'ici au 20 décembre, de manière à ce qu'on puisse corriger. Si rien ne se passe après le 20 décembre, on part du principe qu'il sera accepté.

Un point encore. Un grand merci pour SOS Enfants de chez nous. CHF 2'260.- de dons ont été récoltés ce soir et sont doublés par l'exécutif. Nous arrivons donc à un total de CHF 4'520.-. Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a autre chose dans les divers ?

Amos Samuel : Merci pour la réponse, ça fait sens.

J'ai une question sur le suivi du PV de ce soir. Comme j'ai vu que les rapports de fin de législature étaient transmis à la population également en annexe au PV du plénum de ce soir, dans la théorie 5 jours après la validation du PV lors du plénum, comme le prochain plénum est une séance constitutive du nouveau Conseil général, je voulais savoir s'il y avait une approbation qui était nécessaire du PV du plénum de ce soir ?

Si oui, quand ? Et sinon, quand est-ce que le PV du plénum de ce soir avec les rapports de fin de législature sera transmis sur le site internet ?

Vaudan Julien : Oui, le PV sera approuvé par l'assemblée constitutive étant donné qu'il y a quand même une grande partie des gens qui vont se retrouver là qui étaient ici. Merci pour la question.

Deslarzes Frédéric : Juste une question sur l'accès à la commune par la route. On a maintenant une grande Commune qui englobe Vollèges. On a la route qui traverse la Dranse depuis Sembrancher. On a bloqué la voie de gauche pour avoir l'accès à la miellerie. Je ne sais pas si vous êtes descendu aux heures de pointe mais la file vient jusqu'au milieu du plateau de Vollèges. Je sais que la route qui vient de Martigny et qui va au Grand-St-Bernard est une route nationale. Il y a un giratoire cinquante mètres plus bas pour accéder au centre médical et à la Migros. Et là, il n'y a pas de giratoire, il n'y a rien et quand on vient depuis Bagnes suivant les heures et qu'on veut monter sur Orsières, vous pouvez attendre, montre en main, jusqu'à dix minutes pour pouvoir passer.

D'un côté, il y a Verbier aussi, même si ce n'est pas aussi important que le Grand-St-Bernard mais qui est quand même important et cela coince quand même beaucoup. Est-ce qu'il y a un moyen que la commune fasse pression sur le canton ou sur confédération pour mettre un giratoire là ?

Maret Christophe : Merci pour la question. Il faut savoir qu'on a déjà eu des discussions avec l'Office Fédéral des routes par rapport au passage entre Sembrancher et la Commune pour voir si on peut l'améliorer.

Je vous encourage tous à descendre à Sembrancher, faire le rond-point puis remonter pour aller sur Orsières. C'est ce qui peut vous faire gagner un petit peu de temps sur les dix minutes. Mais c'est quelque chose que l'on a constaté et transmis à la Confédération, il y a déjà 2 ans. Il y a toute une requalification et une analyse de la route qui n'est encore pas terminée.

Vaudan Julien : Merci beaucoup.

Bührer Moulin Anne : Vous aviez validé le règlement de la police mais le service des affaires intérieures et communales est revenu vers nous avec deux modifications minimales qui ne nécessitent pas une nouvelle votation de votre part. Cependant, nous désirons vous en informer avant l'homologation par le Conseil d'État.

Il s'agit, pour l'article 14 qui touche à la prostitution, de rajouter que la prostitution est interdite dans le périmètre des cimetières.

Ils nous ont également demandé, à l'article 56 sur la circulation hors route et chemins signalés, de mieux expliciter le terme circulation.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Encore deux choses.

Le prochain plénum aura lieu le 22 janvier 2025, premier d'une nouvelle législature, à la grande salle de l'Espace Saint-Marc.

Je tenais à vous remercier pour votre compréhension pour le dernier plénum qui a dû être annulé pour des raisons assez évidentes de météo. C'est une décision qui a été prise et je vous remercie pour votre compréhension.

Christophe Maret, Président de la commune, désire s'adresser à nous.

Maret Christophe : Je vais faire court puisqu'on approche de l'apéritif et de la raclette. Je profite de prendre le propos maintenant pour vous remercier toutes et tous pour la collaboration et les échanges que l'on a eu.

C'est vrai que pour moi, ce n'était pas si évident que ça de composer avec un Conseil général. C'était un peu nouveau. Quand on a administré une commune avec une assemblée primaire, c'était un petit peu différent.

En tout cas, j'ai eu un grand plaisir, parce que j'ai été 4 ans au Conseil général de Martigny donc j'avais fait l'exercice inverse. J'ai beaucoup appris.

J'aimerais ce soir remercier toutes les personnes qui sont engagées pour nos citoyens et pour notre commune, ceux qui vont quitter, mais je félicite aussi celles qui vont reprendre le flambeau, qui vont se lancer dans l'aventure et on compte sur vous pour être aussi ambitieux que l'on a été. Je crois qu'on a une belle commune et qu'on a tout pour bien faire.

Je vous encourage toutes et tous à avoir beaucoup d'entrain. Les projets sont en cours, il faudra les mener à bien. En tout cas, plein succès à la nouvelle législature.

Je vous souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et au plaisir de vous croiser peut-être sur les pistes ou ailleurs.

Et puis, je te remercie aussi, président Julien. Je crois qu'on a eu des échanges particuliers. C'est dans des situations un petit peu difficile que l'on a des collaborations plus proches. C'était vraiment très agréable de pouvoir échanger et d'avoir le soutien du Conseil général dans les situations difficiles.

Merci beaucoup, excellente soirée et une belle fête de fin d'année.

Vaudan Julien : La séance est levée, bon appétit.

La séance est levée à 21h05

Pour le Conseil général :



Julien Vaudan
Président



Mélanie Mento
Secrétaire

- Annexes :
1. Liste des présences
 2. Présentation complète
 3. Messages de la Municipalité
 4. Interventions et leurs réponses
 5. Rapports des commissions

Plénium du 11.12.2024

| Titre | Nom | Prénom | Présent | Excusé | Absent | | Titre | Nom | Prénom | Présent | Excusé | Absent |
|----------|----------------|-------------|---------|--------|--------|--|----------------------------------|----------------|-----------------|---------|--------|--------|
| Monsieur | Alter | Armand | 1 | | | | Monsieur | Frossard | Alain | 1 | | |
| Monsieur | Alter | François | | 1 | | | Madame | Heinis | Olivia | 1 | | |
| Monsieur | Amos | Guillaume | | | 1 | | Madame | Jaillet | Constance | | 1 | |
| Monsieur | Amos | Samuel | 1 | | | | Madame | Leijonhufvud | Ebba | 1 | | |
| Monsieur | Baillifard | Raphaël | | | 1 | | Madame | Léo | Anne-Marie | | | 1 |
| Monsieur | Berset | Laurent | | 1 | | | Madame | Löf | Tora | 1 | | |
| Monsieur | Besse | Cédric | 1 | | | | Madame | Lovey | Véronique | | 1 | |
| Monsieur | Besson | Félix | 1 | | | | Monsieur | Luisier | Marie-Gabrielle | 1 | | |
| Monsieur | Bircher | Félicien | 1 | | | | Monsieur | Maret | Gérald | 1 | | |
| Madame | Bourgeois | Laurence | 1 | | | | Madame | Martin | Sacha | 1 | | |
| Monsieur | Bratter | Marcus | 1 | | | | Monsieur | Mento | Mélanie | 1 | | |
| Madame | Bruchez | Sari Esteve | | 1 | | | Monsieur | Michellod | Patrick | 1 | | |
| Madame | Chevrier | Célia | 1 | | | | Madame | Morand | Sylvain | 1 | | |
| Madame | Corthay-Durrer | Anne Claude | 1 | | | | Madame | Oakman-Rossier | Christine | 1 | | |
| Monsieur | Corthay | Anthony | 1 | | | | Madame | Oreiller | Marie | | 1 | |
| Madame | Daragon | Leyla | 1 | | | | Madame | Pembe Tornay | Colette | 1 | | |
| Monsieur | Darbellay | Baptiste | 1 | | | | Monsieur | Perraudin | Florian | 1 | | |
| Monsieur | Délitroz | Gabriel | 1 | | | | Madame | Picchio | Pauline | 1 | | |
| Monsieur | Deslarzes | Frédéric | 1 | | | | Monsieur | Roserens | Stéphane | 1 | | |
| Madame | Deslarzes | Sophie | 1 | | | | Monsieur | Rosoz | Sébastien | | | 1 |
| Madame | Egger | Caroline | 1 | | | | Monsieur | Saillen | Lionel | 1 | | |
| Monsieur | Egger | Nicolas | 1 | | | | Monsieur | Tellen | Dominique | 1 | | |
| Monsieur | Farquet | Claude | 1 | | | | Monsieur | Terrettaz | Cédric | 1 | | |
| Madame | Farquet | Sarah | 1 | | | | Madame | Tristan | Martine | 1 | | |
| Madame | Favre | Aurélie | 1 | | | | Madame | Vaudan | Emily | 1 | | |
| Monsieur | Fellay | Guillaume | 1 | | | | Madame | Vaudan | Fanny | 1 | | |
| Monsieur | Fellay | Léonard | 1 | | | | Monsieur | Vaudan | Julien | 1 | | |
| Monsieur | Fellay | Sébastien | 1 | | | | Monsieur | Veuthey | François | 1 | | |
| Monsieur | Fellay | Simon | | 1 | | | Madame | Vincent | Angeline | 1 | | |
| Monsieur | Fournier | Romain | 1 | | | | Centre - JFCS - Céline Del Sordo | | | | | |

24 4 2

24 3 2

Démissionnaires

48 7 4

59

Centre - JFCS - Céline Del Sordo

81%

Collecte en faveur de SOS enfants de chez nous

Pensez à la collecte pour l'association !

Deux possibilités s'offrent à vous :

- Par cash à l'entrée
- Par Twint avec mention «CG» ou «SOS enfants» au 079 451 18 78

Le délai donné est à 20h.

Merci à tous pour votre soutien!





COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Plenum du Conseil général de Val de Bagnes

Salle polyvalente de Bruson

Mercredi 11 décembre 2024, 19h

*Réseau Wifi : Val de Bagnes Invite
Authentification via n° de téléphone privé*



Val de Bagnes
Nature et Innovation

Gold

Sommaire

1. **Contrôle des présences**
2. **Approbation – modification de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal du Plenum du 11 septembre 2024**
4. **Décisions**
 1. Budget 2025
 2. Validation du règlement sur les eaux à évacuer
 3. Abrogation du règlement concernant le service des taxis
 4. Validation du règlement sur la vidéosurveillance
 5. Validation du règlement sur l'affectation des produits de la valorisation de l'énergie
 6. Modification de l'annexe au règlement du CG – grille tarifaire
5. **Interventions**
 1. Réponse au postulat « Utilisation des amendes liées à la construction pour informer et accompagner la population dans les démarches d'autorisation de construire »
 2. Développement et vote du postulat « Mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes »
 3. Développement de la question écrite « Quelles mesures la commune de Val de Bagnes compte-t-elle prendre, seule ou en coordination avec TMR, pour améliorer l'offre en stationnement pour vélos aux gares, quantitativement (nombre de places) et qualitativement (places sécurisées, couvertes et pratiques) ? A quel horizon des améliorations sont-elles planifiées ? »
 4. Développement de la question écrite « Deux voitures Mobility à Champsec durant l'hiver »
6. **Informations**
 1. Rapports de fin de législature de chaque commission du Conseil général
 2. Programme de législature 2021-2024
 3. Révision globale du PAZ/RCCZ
7. **Divers**



01 Contrôle des présences



01 Contrôle des présences

02 **Approbation - modification de l'ordre du jour**

Approuvez-vous l'ordre du jour ?



- 01 Contrôle des présences
- 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
- 03 Approbation du procès-verbal du 11 septembre 2024**

Approuvez-vous le procès-verbal du 11 septembre 2024 ?



- 01 Contrôle des présences
 - 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
 - 03 Approbation du procès-verbal du 11 septembre 2024
 - 04 **Décisions**
-

01 Budget 2025

Sommaire

1. Amendements
2. Examen du budget de la Municipalité
3. Approbation du budget 2025

Séance du Conseil municipal du 12 novembre 2024

| Investissements | | Fonctionnement | Investissements | | Remarque |
|-----------------|---|----------------|-----------------|------------|---|
| | | Amortissement | Recettes | Dépenses | |
| Compte | Libellé | | | | |
| 029.5040.134 | Bâtiment pour data center | | | -4'800'000 | Correction de la valeur retenue |
| 0222.3300.04 | Amortissement bâtiment pour data center | -384'000 | | | Correction de l'amortissement y relatif |
| | | -384'000 | 0 | -4'800'000 | |

Séance du Conseil municipal du 27 novembre 2024

| Investissements | | Fonctionnement | Investissements | | Remarque |
|--|---|--------------------|--------------------|----------------------|---|
| | | | Recettes | Dépenses | |
| Compte | Libellé | | | | |
| 029.5040.133 | Station de tête de Profray | | | -1'300'000 | Suppression du local pour station de tête |
| 029.6360.01 | Participation de tiers | | -300'000 | | Suppression de la participation du projet Curala |
| 029.5650.02 | Subvention d'investissement Sateldranse | | | 600'000 | Contribution à la perte de valeur découlant du déménagement des installations |
| 0222.3300.04 | Amortissement local Station de tête | -80'000 | | | Correction de l'amortissement y relatif |
| 0222.3660.05 | Amortissement subv. d'investissement | 60'000 | | | Correction de l'amortissement y relatif |
| | | -20'000 | -300'000 | -700'000 | |
| Incidence totale fonctionnement et investissement | | -404'000.00 | -300'000.00 | -5'500'000.00 | |

Budget 2025

Résultat après amendements

| | | CHF | | |
|-------------------|--|-------------|-------------|-------------|
| | | Budget 2025 | Amendements | Résultat |
| 1 | Revenus financiers | 149'605'300 | | 149'605'300 |
| 2 | Charges financières | 124'148'110 | | 124'148'110 |
| 3 = 1 - 2 | Marge d'autofinancement | 25'457'190 | 0 | 25'457'190 |
| 4 | Amortissements | 29'060'900 | -404'000 | 28'656'900 |
| 5 | Attribution / (Prélèvement) sur financement spéciaux | -1'181'500 | | -1'181'500 |
| 6 | Attribution à la réserve de politique budgétaire | 0 | | 0 |
| 7 = 3 - 4 - 5 - 6 | Excédent de revenus (charges) | -2'422'210 | -404'000 | -2'018'210 |
| 8 | Investissements nets | 54'656'800 | -5'200'000 | 49'456'800 |
| 9 = 3 - 8 | Insuffisance de financement (-) | -29'199'610 | 5'200'000 | -23'999'610 |



Fonctionnement

| | Budget 2025 | Budget 2024 |
|-------------------------------------|-------------|-------------|
| Produits financiers | 149'605'300 | 143'281'100 |
| Charges financières | 124'148'110 | 122'726'992 |
| Marge d'autofinancement | 25'457'190 | 20'554'408 |
| Variation des financements spéciaux | -1'181'500 | -698'100 |
| Amortissement | 28'656'900 | 28'780'800 |
| Résultat net (excédent de charges) | -2'018'210 | -7'528'292 |

Budget 2025 Budget 2024

| | | Charges CHF | Revenus CHF |
|------------------|--|------------------|-----------------|
| | Frais de personnel (ept + augm. indiv. + ipc) | 647'858 | |
| 220/221/222 | Variation EM, IT, Admin finances et contribution (hors personnel) | -137'800 | -128'800 |
| 029/8711 | Consommation électrique communale et entretien des bâtiments | -302'900 | |
| 412/530/550 | EMS et CMS | 220'000 | |
| 544/545 | Protection de la jeunesse et Unités d'accueil | 172'210 | 372'250 |
| 3421/615/617/741 | Travaux publics et environnement y.c. route cantonale | -174'900 | 12'700 |
| 622 | Transports publics | -240'000 | -47'000 |
| 710/720 | Services des eaux | 1'086'500 | 461'000 |

Budget 2025 Budget 2024

| | Charges CHF | Revenus CHF |
|--|-------------------|-------------------|
| 811/819 Agriculture et Irrigation | 602'500 | |
| 8711 Valorisation d'électricité, éclairages publics et énergies (EVB) | -94'000 | -1'117'500 |
| 8711 Mesures d'accompagnement consommateurs | -1'000'000 | |
| 8711 Prélèvement sur réserves tarifaires | -1'250'000 | -1'250'000 |
| 910/911 Impôts personnes physiques et personnes morales | | 6'245'000 |
| 930 Péréquation financière | 564'000 | -389'000 |
| Autres | -96'350 | 741'350 |
| Variation de l'autofinancement | 4'902'882 | |

Investissements 2025

| | Budget 2025 | Budget 2024 |
|-------------------------------|-------------|-------------|
| Dépenses | 52'764'000 | 58'527'100 |
| ./.Recettes | 3'307'200 | 2'110'000 |
| = Investissements nets | 49'456'800 | 56'417'100 |
| ./. Marge d'autofinancement | 25'457'190 | 25'554'408 |
| = Insuffisance de financement | -23'999'610 | -35'862'692 |

Récapitulatif 2025

| | | CHF |
|-----------|--|-------------|
| 1 | Produits financiers | 149'605'300 |
| 2 | Charges financières | 124'148'110 |
| 3 = 1-2 | Marge d'autofinancement | 25'457'190 |
| 4 | Variation des attributions aux financements spéciaux | -1'181'500 |
| 5 | Amortissements | 28'656'900 |
| 6 = 3-4-5 | Résultat net | -2'018'210 |
| 7 | Investissements nets | 49'456'800 |
| 8 = 3-7 | Insuffisance de financement | -23'999'610 |

Question

Approuvez-vous le budget 2025 de la Commune de Val de Bagnes présentant :

- **Un excédent de charges de CHF 2'018'210.-**
- **des investissements nets de CHF 49'456'800.-**
- **une insuffisance de financement de CHF 23'999'610.-**

02 Validation du règlement sur les eaux à évacuer

02 Validation du règlement sur les eaux à évacuer

- Première validation par le CG le 25.01.21
- Le règlement actuel provoque des bénéfices qui dépassent l'autofinancement
- Fin 2023, le montant du fonds de financement spécial avoisine les CHF 4 millions de francs (diminution prévue de CHF ~400'000.- / année jusqu'en 2034)
- Altis a revu partiellement les composantes des recettes en reprenant certains mécanismes calculés en fonction des UR
- Préavis positif du Service des affaires intérieures et communales (SAIC) en mai 2024
- Préavis négatif du Service de l'environnement (SEN) en juin 2024
- Les remarques du SEN ont été intégrées sauf la suppression de la taxe forfaitaire de CHF 55.- par logement (dans le règlement actuel et dans celui des eaux potables)
- Préavis positif de la surveillance des prix en août 2024

Question

Approuvez-vous le règlement sur les eaux à évacuer ?

03 Abrogation du règlement concernant le service des taxis

03 Abrogation du règlement concernant le service des taxis

Etat actuel :

- Bagnes disposait d'un règlement homologué depuis 2010
- Vollèges ne disposait pas d'un règlement

Considérations :

- Le règlement actuel est complexe et difficilement applicable (service de piquet)
- La coordination avec les entreprises de taxi montre la volonté de simplifier les procédures
- L'activité de taxi doit perdurer pour le service à la clientèle, et cela implique une autorisation communale

03 Abrogation du règlement concernant le service des taxis

Conclusion :

- Le Conseil municipal propose d'abroger le règlement
- Le Conseil municipal a établi une directive simplifiée pour accorder les autorisations de service de taxi

Question

Approuvez-vous l'abrogation du règlement concernant le service des taxis ?

04 Validation du règlement sur la vidéosurveillance

04 Validation du règlement sur la vidéosurveillance

Contexte

- Révision et adaptation aux bases légales en vigueur, particulièrement celles sur la Loi sur l'information, la protection des données et l'archivage (LIPDA)
- Homologation du règlement actuel par le Conseil d'Etat le 01.02.2012

04 Validation du règlement sur la vidéosurveillance

Développement

- Publication, par le préposé cantonal à la protection des données, d'un modèle type de règlement communal.
- Actualisation du règlement dès décembre 2023
- Principales modifications :
 - Article 1, clarifie le but de la surveillance dissuasive et/ou d'observation.
 - Article 4, précise les mesures techniques et organisationnelles afin d'éviter tout traitement illicite des données.
 - Article 5, précise la manière de traiter les données conformément à la LIPDA.
- Préavis favorable du préposé cantonal à la protection des données le 14.03.2024.

Question

Approuvez-vous le règlement sur la vidéosurveillance ?

05 Validation du règlement sur l'affectation des produits de la valorisation de l'énergie

05 Validation du règlement sur l'affectation des produits de la valorisation de l'énergie

- Mars 2023 : Dépôt de la motion en plenum
- 12 mars 24 : Séance Cogest (inventaire des fonds et attentes des parties)
- 27 mai 24 : Présentation du règlement à la COGEST
- 9 juillet 24 : Présentation au Conseil municipal
- 24 juillet 24 : Demande de préavis au canton
- 11 septembre 24 : Présentation du règlement
- 11 décembre 24 : Vote du plenum sur l'acceptation du règlement

Question

Approuvez-vous le règlement sur l'affectation des produits de la valorisation de l'énergie ?

06 Modification de l'annexe au règlement du CG – grille tarifaire

06 Modification de l'annexe au règlement du CG – grille tarifaire

Demande des Présidents de commission

| Séances | Indemnités / séance |
|-----------------------------------|---------------------|
| Séance de commission – Membres | CHF 100.- |
| Séance de commission – Rapporteur | CHF 150.- |
| Plénum | CHF 150.- |

Le rapporteur est rémunéré à hauteur de CHF 150.- pour la prise du PV lors des séances ainsi que pour les rapports qui en découlent.

Avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Question

Approuvez-vous la modification de l'annexe au règlement du CG – grille tarifaire ?



- 01 Contrôle des présences
 - 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
 - 03 Approbation du procès-verbal du 11 septembre 2024
 - 04 Décisions
 - 05 **Interventions**
-

01 Réponse au postulat « Utilisation des amendes liées à la construction pour informer et accompagner la population dans les démarches d'autorisation de construire » du 18.11.23 (P04)

01 Réponse au postulat « Utilisation des amendes ... »

En résumé :

- Dépôt du postulat le 13 décembre 2023
- Mise en place de plusieurs mesures pour améliorer la communication et la gestion des dossiers de construction par le CM
- Objectif : assurer une meilleure interaction entre le service des constructions et la population tout en garantissant le respect des réglementations
- Principales actions :
 - création d'une brochure explicative sur les autorisations de construire
 - formations pour les professionnels sur la plateforme eConstruction
 - désignation d'un responsable pour coordonner la communication

01 Réponse au postulat « Utilisation des amendes ... »

Le CM a répondu à des propositions spécifiques :

- L'organisation actuelle du service permet déjà d'informer efficacement les citoyens
- La suppression des frais de consultation des archives est refusée en raison des exigences légales
- Un guide pour le grand public sera publié début 2025 par l'AVST
- Des formations continues seront organisées pour les professionnels du secteur

02 Développement et vote du postulat « Mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes » du 15.10.24 (P05)

02 Développement et vote du postulat « Devoirs surveillés »

- Présentation par la signataire
- Préavis communal

Question

Acceptez-vous le postulat : Mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes ?

03 Développement de la question écrite « Quelles mesures la commune de Val de Bagnes compte-t-elle prendre, seule ou en coordination avec TMR, pour améliorer l'offre en stationnement pour vélos aux gares, quantitativement (nombre de places) et qualitativement (places sécurisées, couvertes et pratiques) ? A quel horizon des améliorations sont-elles planifiées ? » du 14.11.24 (Q09) et réponse de la Municipalité

03 Question écrite « Quelles mesures pour améliorer l'offre en stationnement »

Gare d'Etiez :

- Couvert à vélos : demande d'autorisation en 2025 et travaux (TMR)



03 Question écrite « Quelles mesures pour améliorer l'offre en stationnement »

Gare du Châble :

- Plans établis pour dégager l'espace devant le kiosque et revoir les stationnements 2 roues
- Coordination avec TMR / TVSA et demande d'autorisation en 2025

→ Dans l'intervalle, des racks à vélos sont commandés et seront installés dans le parking supérieur à Curala.

Gare de Sembrancher :

- Contacts à prendre avec la commune de Sembrancher et TMR

04 Développement de la question écrite « Deux voitures Mobility à Champsec durant l'hiver » (Q10)

04 Développement de la question écrite « Deux voitures Mobility à Champsec durant l'hiver » (Q10)

Mise en place du téléphérique Champsec <> Sarreyer prévue mi-février 2025.

Si la route du Soleil devait fermer :

- Refus d'installer deux voitures Mobility à Champsec, mais
 - Possibilité d'un bus supplémentaire
 - Et deux voitures Mobility disponibles au Châble



- 01 Contrôle des présences
 - 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
 - 03 Approbation du procès-verbal du 11 septembre 2024
 - 04 Décisions
 - 05 Interventions
 - 06 **Informations**
-

01 Rapports de fin de législature de chaque commission du Conseil général

- COGEST
- ATCM
- CCP
- TPEE
- SSP
- JFCS
- CTS
- BBA

02 Programme de législature 2021-2024

02 Programme de législature 2021-2024

Val de Bagnes, une référence de l'arc alpin en matière de tourisme et de durabilité.

6 défis à relever ensemble :



Tourisme
Étendre
l'attractivité
touristique



Environnement
Intégrer les
principes
de durabilité
dans l'action
collective



Société
Favoriser
le bien-être et le
vivre ensemble



Infrastructures
Améliorer
le cadre de vie



Économie
Proposer les
conditions cadres
d'une économie
innovante

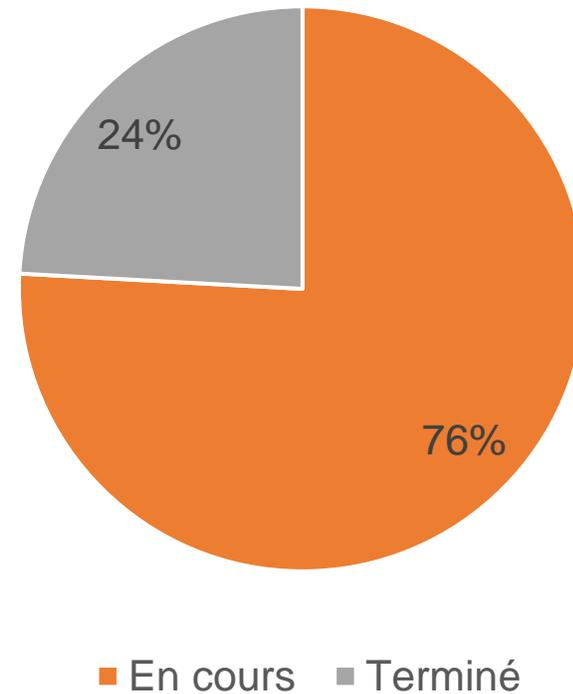


Administration
Offrir une
administration agile

02 Programme de législature 2021-2024

Un total de 58 mesures :

- 14 sont terminées
- 44 sont en cours



03 Révision globale du PAZ/RCCZ

03 Révision globale du PAZ-RCCZ

Dates-clés :

21 mai
2024

Soirée publique

Prise en compte des enjeux de la démarche participative et échanges

Printemps
2025

Avis informatif

Présentation de l'avant-projet de PAZ-RCCZ à la population

Été
2025

Avis de principe

Envoi du dossier pour examen préalable par les services cantonaux

03 Révision globale du PAZ-RCCZ

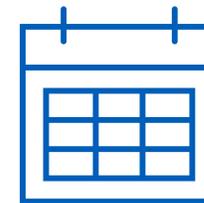
Collaboration avec la commission ad hoc :

- | | |
|------------------|--|
| 13 mai 2024 | Séance de constitution de la commission Information et échange à propos des 5 cartes thématiques |
| 10 juillet 2024 | Introduction générale : contexte légal, planning, etc. Information et échange sur les options stratégiques de développement |
| 21 août 2024 | Point sur les études annexes : énergie, nature & paysage, dangers, etc. Revue de quelques mesures concrètes : densité, transitions paysagères, etc. |
| 13 novembre 2024 | Retour détaillé sur la consultation des publics cibles |
| 9 décembre 2024 | Enjeux et perspectives pour la révision du règlement des constructions |



- 01 Contrôle des présences
 - 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
 - 03 Approbation du procès-verbal du 11 septembre 2024
 - 04 Décisions
 - 05 Interventions
 - 06 Informations
 - 07 **Divers**
-

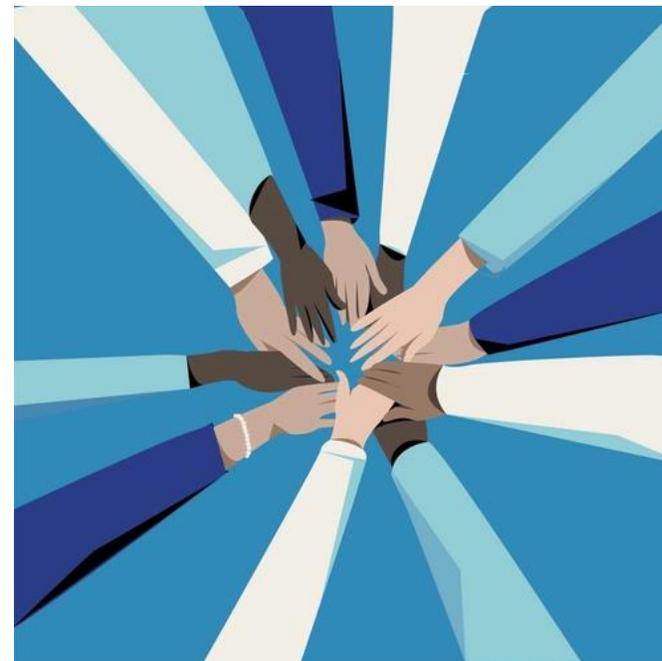
Prochain plenum – Nouvelle législature



- 22 janvier 2025 à 19h30 à la Grande salle de l'Espace Saint-Marc
- Toutes les dates 2025 seront annoncées lors du plenum du 22.01

MERCI à tous pour votre engagement durant ces quatre dernières années et bonne continuation.

Et MERCI à Raclett'House pour la raclette qui vous est servie ce soir,
Ainsi qu'au restaurant du Carrefour pour les verrines sucrées.





MESSAGE DE LA MUNICIPALITE APPROBATION D'UN NOUVEAU REGLEMENT Règlement sur les eaux à évacuer

Règlement sur les eaux à évacuer

Contexte

Un règlement sur les eaux usées a été validé par le Conseil municipal en date du 12 janvier 2021, par le Conseil général en date du 25 janvier 2021 et homologué, pour une durée déterminée de 4 ans par le Conseil d'Etat le 16 juin 2021.

Une nouvelle version doit être présentée au Conseil d'Etat au plus tard avant le 31 août 2024.

Les services cantonaux avaient proposé cette solution afin qu'un bilan puisse être fait après une durée permettant de s'assurer de l'autofinancement du service des eaux sur le nouveau territoire de Val de Bagnes.

Afin d'éviter une inégalité de traitement entre les citoyens des ex-communes de Bagnes et Vollèges, le Conseil d'Etat avait accepté que la nouvelle Commune de Val de Bagnes reprenne, pour une durée de 4 ans, à son compte l'ancien règlement valable sur le territoire de Bagnes. Ce dernier datait de 2014, soit antérieur à la Directive communale de 2017 sur la gestion des eaux pluviales. Elle privilégie l'infiltration des eaux pluviales non polluées, avec un Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) communal définissant les zones où l'infiltration est possible. Si elle n'est pas faisable les autorités cantonales et communales peuvent autoriser leur rejet dans les eaux superficielles à condition que des mesures de rétention soient prises, là où il y en a la nécessité. Le but est de régulariser les écoulements à évacuer et « l'écrêtage » des débits de crues.

Le règlement en vigueur à ce jour prévoit les taxes suivantes :

- Taxe unique de raccordement : 0.75% du 75% de la valeur cadastrale,
- Taxe annuelle d'utilisation :
 - o Taxe administrative : CHF 55.--/client
 - o Taxe de souscription de service : CHF 9.-- à 18.--/UR
 - o Taxe quantitative : CHF 0.80/m3
- Tarif provisoire de chantier :
 - o Taxe de base CHF3.--/UR/mois
 - o Taxe consommation : CHF 4.--/m3

Ce modèle doit être revu. Le service de l'Environnement du canton propose un règlement-type aux communes. Il laisse quelques marges de manœuvre mais impose **une nouvelle composante tarifaire concernant la collecte des eaux pluviales pour la taxe unique de raccordement et la taxe annuelle d'utilisation**. Le nouveau règlement impose à son article

7, conformément aux exigences de la Loi fédérale sur les eaux (LEaux) et la Loi cantonale sur les Eaux (LcEaux), un séparatif des eaux claires et eaux usées lors de constructions privées.

Après analyse des services d'Altis et du dicastère des Finances et gestion, il s'avère que le règlement actuel provoque quelques bénéfices, qui dépassent l'autofinancement. A fin 2023 le montant du fonds de financement spécial avoisine les 4 mios de francs.

De manière globale, le fonds de financement spécial sera diminué d'un montant annuel de l'ordre de CHF 400'000.-- jusqu'en 2034.

Selon la planification financière d'Altis, les nouveaux investissements nécessaires à l'entretien et au développement du réseau impliqueront une augmentation des charges annuelles à terme de CHF 400'000.-- également. Le total des recettes (chiffres d'affaires) augmentent d'un montant de l'ordre de CHF 310'000.-- soit d'environ 7% de manière générale. Les simulations de cas pratiques d'Altis sont annexées au présent message pour une bonne vision de l'impact tarifaire du nouveau règlement.

Il est rappelé que la compétence de ce règlement appartient au CG, respectivement au Conseil d'Etat pour homologation. Les tarifs annuels restent de la compétence du CM et du CG pour autant qu'ils demeurent dans les fourchettes arrêtées dans l'avenant du règlement.

Ainsi Altis a revu partiellement les composantes des recettes en reprenant les mécanismes validés pour le Règlement de l'eau potable, notamment les fourchettes pour les taxes de raccordement.

Après analyse des services d'Altis, société qui gère le réseau communal par contrat de délégation du dicastère des Finances, et de l'EM, le CM propose de valider les modifications du nouveau projet de règlement.

Comme la modification principale de ce règlement concerne l'avenant tarifaire, nous l'avons détaillé dans le présent message comme suit :

ANNEXE AU REGLEMENT : Tarif des taxes :

1 Taxe unique de raccordement :

1.1 Taxe unique de raccordement pour les eaux usées

jusqu'à 50 UR : de 60.- à 100.- par UR (2025 : CHF 80.--)

de 51 UR à 150 UR : de 80.- à 120.- par UR (2025 : CHF 100.--)

151 UR et plus : de 130.- à 170.- par UR (2025 : CHF 150.--)

Pour les biens d'utilité publique, une taxe unique à hauteur de CHF 100.-/UR est perçue.

1.2 Taxe unique de raccordement pour les eaux pluviales

de CHF 5.25-- à CHF 8.75-- par m2 de surfaces imperméables raccordées au réseau public (2025 : CHF 7.--)

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS

Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS

+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



2 Taxe annuelle d'utilisation :

2.1 Taxe administrative forfaitaire

de CHF 37.5.-- à 62.5.-- par client usager (2025 : CHF 55.--)

2.2 Taxe de base pour les eaux usées

de CHF 6.-- à CHF 10.-- par unité de raccordement (2025 : CHF 9.--)

2.3 Taxe de base pour les eaux pluviales

de CHF 0.45 à CHF 0.75.-- par m2 de surfaces imperméables raccordées au réseau public (2025 : CHF 0.6)

2.4 Taxe variable

a) Pour les eaux ménagères et assimilables :

de CHF 0.76 à CHF 1.27 par m3 d'eau potable consommé (2025 : CHF 0.8)

Le CG pourra le cas échéant adapter les tarifs dans les fourchettes maintenues dans le nouveau règlement pour garantir l'autofinancement à long terme du service. Au besoin une modification du règlement pourra être soumise au Conseil général, ce qui semble peu probable.

Le SAIC a fait un préavis positif le 17 mai 2024 à notre projet de règlement. Le 20 juin 2024 le SEN (service de l'environnement) a fait un préavis négatif en exigeant certaines modifications. Toutes formelles et elles ont été intégrées à l'exception de la suppression de la taxe forfaitaire de CHF 55.-- par logement. Le CM souhaite maintenir cette composante, contre le préavis du SEN, pour autofinancer le service et en tenant compte qu'elle existe depuis plus de 10 ans dans le règlement actuel sans avoir été contestée. Par ailleurs, une telle composante figure également dans le règlement de distribution de l'eau potable. En cas de suppression de cette composante tarifaire, les autres à l'UR et/ou au m3 devraient être augmentée d'autant.

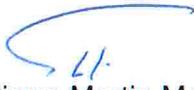
De plus, la surveillance des prix, dans sa recommandation du 27 août 2024 n'a pas fait de remarque particulière, à l'exception d'éviter que les taxes de raccordement varient de plus de 20% , ce qui n'est pas le cas de manière générale.

Message approuvé par le Conseil municipal le 19 novembre 2024

Commune de Val de Bagnes



Christophe Maret
Président



Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général

Annexes : Nouveau règlement des eaux à évacuer
Présentation d'Altis

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch





MESSAGE DE LA MUNICIPALITE

DIRECTIVE DES TAXIS

Abrogation du règlement des taxis et remplacement par une directive

Contexte

Conformément au contrat de fusion, un délai de quatre ans a été accordé pour harmoniser les règlements des anciennes communes de Bagnes et de Vollèges. Dans ce cadre, le Conseil municipal, soutenu par l'administration, a procédé à l'analyse du règlement des taxis homologué par la Commune de Bagnes le 18 août 2010. La Commune de Vollèges, quant à elle, ne disposait pas de règlement en la matière.

Le Conseil municipal souhaite saisir l'opportunité de cette révision pour adapter les dispositions relatives au service des taxis aux enjeux actuels et futurs.

Décision

Vu :

- La complexité du règlement en vigueur, dont certains articles se révèlent difficilement applicables,
- La volonté du Conseil municipal de proposer un allègement administratif,
- Le besoin considéré d'une continuité du service de taxi sur le territoire communal dans les prochaines années, en recherchant l'adéquation de l'offre aux besoins des clients,
- La séance de coordination organisée avec les entreprises de taxis du Val de Bagnes le 13 décembre 2023, qui a mis en lumière la nécessité de réexaminer le règlement et d'en simplifier le contenu,
- La Loi sur les Routes (article 154), qui stipule que « toute personne qui se propose d'exploiter professionnellement et publiquement un service de transport de personnes (service de taxis) doit préalablement en obtenir l'autorisation de l'autorité de la commune où s'exercera son activité ».

Le Conseil municipal a décidé de soumettre au Conseil général l'abrogation du règlement en vigueur et son remplacement par une directive.

Conseil municipal

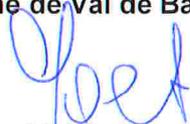
Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



Annexe

Directive des taxis

Message approuvé par le Conseil municipal le 12 novembre 2024.

Commune de Val de BagnesChristophe Maret
Président de CommunePierre-Martin Moulin
Secrétaire général**Conseil municipal**

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch





MESSAGE DE LA MUNICIPALITE APPROBATION D'UN REGLEMENT REGLEMENT SUR LA VIDEOSURVEILLANCE

Règlement sur la vidéosurveillance

Contexte

Dans le cadre de la fusion des communes de Bagnes et Vollèges, le règlement sur la vidéosurveillance devait être révisé et adapté aux bases légales en vigueur, particulièrement celles sur la Loi sur l'information, la protection des données et l'archivage (LIPDA).

Le règlement actuel avait été homologué par le Conseil d'Etat le 01.02.2012.

Développement

L'actualisation du règlement sur la vidéosurveillance a débuté en décembre 2023, à la suite de la publication, par le préposé cantonal à la protection des données, d'un modèle type de règlement communal.

Les principales modifications du règlement sur la vidéosurveillance sont les suivantes :

- Article 1, clarifie le but de la surveillance dissuasive et/ou d'observation.
- Article 4, précise les mesures techniques et organisationnelles afin d'éviter tout traitement illicite des données.
- Article 5, précise la manière de traiter les données conformément à la LIPDA.

Après plusieurs consultations, le préposé cantonal à la protection des données a préavisé favorablement le nouveau règlement le 14.03.2024.

Conclusion

Le Conseil municipal invite le Conseil général à approuver le règlement sur la vidéosurveillance.

Message approuvé par le Conseil municipal le 17.09.2024

Commune de Val de Bagnes

Christophe Maret
Président

Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général



MESSAGE DE LA MUNICIPALITE

Sur la motion Création d'un règlement relatif au Fonds de soutien au domaine de l'énergie (M01)

Contexte

Le 22 mars 2023, le Conseil général réuni en séance plénière a accepté une motion déposée par Madame Mento et co-signée par douze autres membres du Conseil général. De ce fait, le Conseil municipal est tenu d'y répondre dans un délai de 12 mois. Pour des raisons purement administratives mais en accord avec les motionnaires et le Conseil général, il a été convenu d'une réponse pour le plénum de septembre 2024.

Après une description de l'héritage des prédécesseurs en matière d'investissements dans des projets d'envergure comme la construction du barrage de Mauvoisin ou la création de microcentrales et la reconnaissance de retombées économiques multiples pour notre Commune, la motion retrace la constitution du fonds d'adaptation des tarifs. Convaincus des bienfaits des usages passés de ce fonds, les motionnaires demandent l'établissement d'un nouveau règlement relatif au Fond de soutien au domaine de l'énergie regroupant les fonds existants dans ce domaine.

Développement

La Commune dans son ensemble dispose des fonds et directives suivants dans le domaine de l'énergie :

- Le fonds rénovation, qui a pour but de promouvoir l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie dans le bâtiment et encourager le recours aux énergies indigènes et renouvelable (Exemple: PAC, isolation périphérique des bâtiments, etc.) ;
- Le fonds pour l'efficacité énergétique quant à lui vise à favoriser le développement dans le domaine public des nouvelles énergies renouvelables pour que la Commune devienne la référence alpine en matière d'écologie et d'environnement (Exemples: Energithèque, vélos électriques, audit énergétique, etc.) ;
- Le fonds pour l'innovation devenu aujourd'hui une directive dont le but est de créer un pôle d'innovation et une antenne académique pour des solutions techniques pour optimiser le multiusage de l'eau (Exemples: BAE et partenariat HES-SO) ;
- Les fonds pour adaptation des tarifs et fonds du timbre qui sont tour deux un héritage du passé dont les 2/3 (CHF 8.8 mios) sont issus de réserves calculatoires SIB lors de la mise en place du fermage. Ils servent à couvrir les centimes tarifaires « offerts » aux résidents/consommateurs. A noter cependant que ces deux derniers fonds n'ont actuellement pas de règlement formel.

Les trois premiers fonds et directives ont récemment été validés par les autorités compétentes et les modifier aujourd'hui ne semblent pas opportun d'autant plus que leur usage est bien défini d'une part et implique d'autres entités que la Commune elle-même d'autre part. Ainsi, seuls les derniers listés, à savoir les fonds du timbre et Adaptation des tarifs seront intégrés dans le nouveau Fonds.

Il a en outre été opté pour un inventaire large des usages possibles en incluant par exemple les attributions extrabudgétaires aux fonds susnommés. Cette première orientation génère en

conséquence un élargissement des bénéficiaires potentiels parmi lesquels figure la Commune elle-même via ces attributions additionnelles à des fonds existants.

Au niveau du financement, l'historique des résultats du service de production d'électricité pour Val de Bagnes de 2021 à 2023 et pour Bagnes de 2010 à 2020 a été établi en identifiant autant que faire se peut les éléments non récurrents pour tenter de définir un rendement pérenne de cette valorisation de la production d'électricité communale. Parallèlement, les utilisations effectives du solde Adaptation des tarifs ont été montrés pour si possible tendre vers l'équilibre. Pour la partie Bagnes, il ressort assez clairement, pour la période 2015-2020 tout du moins, qu'un seuil de rendement de CHF 1 million est une sorte de socle de rentabilité permanent. Malgré la fusion, ce rendement de base de s'accroît cependant pas vraiment car ce service inclut également les coûts de l'éclairage public dont l'entretien prend de plus en plus d'importance. Ainsi, il est proposé d'affecter tout le résultat comptable du service Electricité (8711 selon le MCH ») qui dépasse le montant de CHF 1 million à ce nouveau fonds comme source de financement annuel.

Enfin, au niveau de sa définition, le fonds a été expressément intitulé *fonds pour l'affectation des produits de la valorisation de la production de l'énergie* pour une bonne clarté de l'objectif recherché. Il exprime également la volonté, non exprimée mais fortement ressentie, d'utiliser les revenus de la production d'électricité pour les affecter à un fonds de soutien dans le domaine des énergies.

Conclusion

Un nouveau fonds pour l'affectation des produits a été constitué pour se donner les moyens de proposer des mesures de soutien qui accompagnent des hausses de tarif de l'électricité et de financer des projets importants dans les domaines des nouvelles énergies ou d'économies d'énergie. Ce fonds se veut être la réponse à la motion déposée.

Formellement, les préavis cantonaux ont été reçus et les quelques corrections formelles ont été effectuées. La version finale a été soumise au Conseil municipal qui l'a formellement approuvé le 24 septembre 2024.

Nous vous recommandons, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux d'en faire de même au plénum du 20 novembre prochain.

Ainsi approuvé par le Conseil municipal en séance du 10.09.2024.

Commune de Val de Bagnes


Christophe Maret
Président


Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général

Finances et gestion

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 93, finances@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch





Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au bureau du Conseil général. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.

POSTULAT

Article 30 : Postulat

¹ Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

² La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 31, al 3-4-5).

³ En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

⁴ Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.

⁵ Lors de la réponse du Conseil municipal un vote consultatif peut être demandé.

Règlement du 17 novembre 2021

| | |
|---------------------------------------|---|
| Date du dépôt auprès du bureau | |
| Auteur/e du Postulat | Commission ATCM et Président CoGest |
| Sujet/titre | Utilisation des amendes liées à la construction pour informer et accompagner la population dans les démarches d'autorisation de construire |
| Description | <p>Les efforts fournis ces dernières années par la Commune de Val de Bagnes pour une meilleure gestion des constructions sur le territoire communal sont à souligner.</p> <p>Cependant, si le service des constructions a subi de grandes métamorphoses dans ses pratiques et ses applications des bases légales, la population semble aujourd'hui perdue dans l'application de la réglementation. Cela entraîne notamment des incompréhensions par rapport à l'application des amendes, des tensions avec les représentants du service des constructions et une dégradation de la communication entre le service compétent et les propriétaires et professionnels de la branche.</p> <p>Afin de rétablir une communication sereine et constructive entre le service des constructions et la population de Val de Bagnes, la commission ATCM est convaincue qu'une information publique et un accompagnement des propriétaires pour une meilleure explication de la réglementation sont indispensables.</p> <p>Cela pourrait passer notamment par offrir un conseil adapté aux citoyens et requérants, en visant un dialogue constructif.</p> <p>Pour cela, la commission ATCM demande au Conseil Communal de définir des mesures à mettre en place pour assurer une information claire et uniforme à la population sur l'application de la réglementation sur les constructions et un accompagnement adapté aux demandeurs</p> |



| | |
|--|--|
| | <p>d'autorisation de construire à Val de Bagnes, en considérant l'argent recueilli par l'application des amendes à la construction pour le financement de ces mesures.</p> <p>Les pistes suivantes sont évoquées concernant l'utilisation des recettes des amendes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Dédier un EPT existant au conseil et à l'information des citoyens/requérants ;2. Supprimer les émoluments pour la consultation des archives ;3. Rédiger un guide « aide constructions » pour le grand public ;4. Améliorer l'information à la population. <p>Il est finalement demandé de rendre « public » la grille déterminant le montant des infractions et de tenir des statistiques liées à celles-ci pour en informer le législatif.</p> |
|--|--|

A remplir par le/la signataire :

ROUXAND Stéphane
Nom, Prénom

[Signature]
Signature

Cosignataires voir page suivante

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

_____ date

18. 11. 2023

Signature

[Signature]



Liste des cosignataires :

| NOM | PRÉNOM | SIGNATURE |
|----------|------------|-----------|
| Fournier | Romain | |
| Berset | Laurent | (civi) |
| Darbella | Baptiste | |
| Fellay | Guillaume | |
| Ozeiller | Marie | |
| Martin | Sacha | |
| Alten | François | |
| Dunchev | Felicien | |
| Leo | Anne-Marie | |
| Fellay | Sebastien | |
| Chevrier | Celia | |
| Vaudan | Fanny | |
| Egger | Caroline | |

Corthay Durrer

Anne-Claude

S'il devait y avoir plus de cosignataires
Veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci.



RÉPONSE DE LA MUNICIPALITE AU POSTULAT ATCM et COGEST du 13 décembre 2023 intitulé "Utilisation des amendes liées à la construction"

Contexte

A la suite du postulat du Conseil général du 13 décembre 2023, qui requiert diverses mesures destinées au rétablissement d'une communication sereine et constructive entre la Commune et la population de Val de Bagnes dans le domaine des constructions, le Conseil municipal avec l'appui du dicastère concerné s'est penché sur les propositions des postulants.

De manière préliminaire, il est utile de rappeler que le service des constructions, en tant qu'entité de police des constructions, a pour mission principale de veiller à l'application de la réglementation. A cet effet, le Conseil municipal et l'Administration communale ont eu pour objectif depuis plusieurs années d'améliorer la gestion des dossiers de construction et ils saluent le Conseil général qui reconnaît, dans le postulat, les efforts appliqués.

Dans le sens du postulat, le Conseil municipal et l'Administration reconnaissent que la communication dans le domaine des constructions est à améliorer, vis-à-vis des propriétaires et des professionnels. L'objectif est de faciliter les démarches de ceux qui souhaitent construire ou rénover un bien, tout en leur assurant la stabilité du droit sur les autorisations délivrées.

Développement

Le Conseil municipal a décidé d'engager un programme d'information à la population et une meilleure explication de la réglementation, en collaboration avec les associations professionnelles locales.

Les mesures déjà mises en œuvre ou engagées concernent :

- L'établissement d'une brochure tout public qui explicite les notions clefs de la réglementation en matière de procédure d'autorisation de construire, en lien avec l'association valaisanne des services techniques (AVST) ;
- L'organisation de deux journées d'information et de formation des professionnels pour l'usage de la plateforme eConstruction ;
- La constitution d'un groupe de travail du patrimoine bâti qui accompagne les propriétaires et architectes pour les projets situés dans les sites historiques ;
- L'intégration explicite de la communication dans les missions principales du responsable des constructions (en cours de recrutement) : « Assurer le lien entre, en interne, le service des constructions et, à l'externe, les différents acteurs professionnels de la construction et la population, en privilégiant la communication, l'écoute active et les solutions ».

Les mesures seront complétées progressivement, afin d'assurer une compréhension réciproque et un lien de confiance entre la Commune et les Citoyens.

Plus précisément, le Conseil municipal apporte les réponses suivantes aux pistes évoquées dans le postulat :

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



1. Dédier un EPT existant au conseil et à l'information des citoyens/requérants

- Le travail d'information et de communication fait partie intégrante du cahier des charges du responsable du service des constructions.
- Sur les dossiers en cours, chaque collaborateur apporte au requérant des explications, organise des entrevues, répond à des courriels et des appels téléphoniques. L'organisation actuelle repose sur un binôme (technicien + administratif) qui gère les dossiers et sert de référent pour toutes les questions liées au projet et à la procédure. Cette méthode permet de centraliser l'information et de limiter les erreurs, en évitant que de multiples intervenants s'occupent d'un même dossier.
- La charge de travail liée à l'information est variable mais représente environ 20% du travail d'un collaborateur, et dépasse 1.0 EPT sur l'ensemble du service.
- Le responsable du service des constructions a la mission de planifier l'information de manière globale. Les techniciens et les assistants ont la mission d'informer et de répondre sur les dossiers concernés. Cette organisation garantit une approche à la fois globale et individuelle.

Dans la mesure où ce point est déjà mis en œuvre dans l'organisation actuelle et planifiée du service, le Conseil municipal accepte cette proposition.

2. Suppression des émoluments pour la consultation des archives

- Ces émoluments sont prévus par la législation en vigueur, notamment la loi sur la protection des données et l'archivage (LIPDA), qui prévoit à l'article 22 des frais d'un franc par page pour les copies de documents officiels. Ces montants visent à couvrir les coûts administratifs liés à la gestion des archives.
- Il n'est pas justifié que l'ensemble des contribuables assume ces frais pour des personnes qui ne sont plus en possession des documents officiels. La facturation des émoluments est donc non seulement conforme à la loi, mais aussi juste en termes de répartition des coûts.

Le Conseil municipal n'entre pas en matière sur ce point.

3. Rédaction d'un guide « aide constructions » pour le grand public

- L'Association valaisanne des services techniques communaux (AVST) va publier un guide qui traitera des procédures d'autorisation de construire. Il sera destiné au grand public et permettra d'apporter les notions clefs en matière de réglementation des constructions. La parution est planifiée fin 2024 – début 2025.
- Dès sa publication, nous informerons immédiatement les professionnels locaux et les inviterons à se référer à ce document. Cela garantira une information standardisée et complète, sans effort redondant de la part de la commune.

Vu la publication prochaine de la brochure de l'AVST, le Conseil municipal considère cette proposition comme réalisée.

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
 Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
 +41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



4. Améliorer l'information à la population

- Cet objectif est pris en compte de manière différenciée entre la population et les acteurs professionnels.
- L'information à destination de la population est prévue à travers la brochure mentionnée au point 3. En complément, la Commune est toujours disponible pour répondre à des questions spécifiques à la population, via la plateforme eConstruction ou par contact direct avec le service. Il est également à noter que les acteurs professionnels sont aussi un relai d'information important à la population.
- Afin d'améliorer l'accompagnement des professionnels, des formations seront organisées à la fin de l'année 2024 pour les collaborateurs des bureaux d'architecture locaux, leur permettant de mieux comprendre et utiliser la plateforme eConstruction. À partir de 2025, des journées thématiques (droit public, résidences secondaires, évolution de la jurisprudence, etc.) seront également mises en place deux fois par an, pour assurer une formation continue et actualisée des acteurs du domaine.

5. Grille des infractions et statistiques

- La grille des infractions est un outil de travail interne qui sert de base de travail pour assurer l'équité de traitement. Elle est régulièrement mise à jour en fonction de l'évolution des lois et de la jurisprudence. Le Conseil municipal ne souhaite pas rendre cette grille publique. Toutefois, dans le cadre de procédures pénales, chaque personne concernée a le droit de consulter son dossier, ce qui inclut cette grille. Cela garantit une transparence suffisante pour les citoyens concernés sans compromettre l'efficacité du travail administratif.

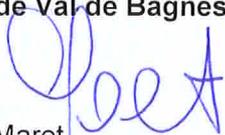
Conclusion

Pour conclure, le Conseil municipal décide d'informer et d'accompagner la population et les acteurs professionnels dans le sens de la réponse ci-dessus.

Message approuvé par le Conseil municipal le 8 octobre 2024.

Commune de Val de Bagnes

Christophe Maret
Président de Commune



Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général



Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch





Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au **bureau du Conseil général**. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.

Conseil général
Autorités communales

POSTULAT

Article 30 : Postulat

¹ Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

² La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 31, al 3-4-5).

³ En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

⁴ Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.

⁵ Lors de la réponse du Conseil municipal un vote consultatif peut être demandé.

Règlement du 17 novembre 2021

| | |
|---------------------------------------|--|
| Date du dépôt auprès du bureau | 15 octobre 2024 |
| Auteure du Postulat | Caroline Egger et l'ensemble de la commission « Jeunesse, Formation et Cohésion sociale » |
| Sujet/titre | Mise en place d'une offre de devoirs surveillés pour les élèves des écoles primaires de Val de Bagnes |
| Description | <p>Considérant que :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un nombre croissant de familles dans notre commune fait face à des contraintes qui les empêchent d'accompagner efficacement leurs enfants dans leurs devoirs pour des raisons professionnelles (horaires, temps de trajet) ou linguistiques.• Les devoirs à domicile creusent des inégalités scolaires : les enfants sans soutien familial adéquat se trouvent désavantagés par rapport à leurs camarades, et cela influence leur réussite à long terme.• Le projet pilote de devoirs surveillés mené à Verbier en 2021-2022 a démontré un véritable besoin : Le bilan de cette expérience a été très positif, avec une fréquentation de près de 15% (14/92) des élèves de Verbier et une entière satisfaction des parents et élèves ayant participé à ce pilote.• Il a été constaté que ce type d'accompagnement existe dans d'autres communes du Valais (Sion, Martigny, Monthey, Conthey, Crans-Montana...) et existe aussi dans les cantons de Genève, Vaud, Fribourg et Neuchâtel.• Le rapport Primokids de 2018, élaboré par le dicastère "Formation, Jeunesse et Cohésion sociale", souligne que les |



parents de la vallée expriment un besoin pour ce type d'accompagnement.

Nous demandons au Conseil Municipal :

1. **D'étudier la mise en place d'une offre généralisée de devoirs surveillés** dans l'ensemble des écoles primaires de la commune de Val de Bagnes, afin de garantir un soutien égal à tous les élèves, notamment ceux dont les familles ne peuvent pas assurer un accompagnement optimal à domicile.
2. **De faire de l'égalité des chances un objectif central** en garantissant que chaque enfant, indépendamment de sa situation familiale, puisse bénéficier du même niveau de soutien dans ses études.

Les signataires de ce postulat pensent que cette offre est essentielle pour réduire les écarts de performance et promouvoir la réussite de tous les élèves.

A remplir par le/la signataire :

Egger, Caroline

Nom, Prénom

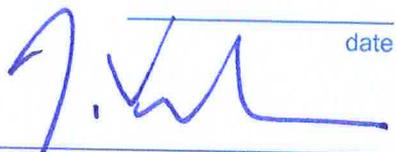


Signature

Cosignataires voir page suivante

A remplir par le Président du CG

Déposé le :



date
Signature



Liste des cosignataires :

| NOM | PRÉNOM | SIGNATURE |
|----------------|-------------|-----------|
| Vaudan | Fanny | |
| Berset | Laurent | |
| Chevrier | Célia | |
| Dürrer-Corthay | Anne-Claude | |
| Amos | Samuel | |
| EGGER | NICOLAS | |
| BRUCHEZ | SARI | |
| VENTHEY | François | |
| Farquet | Sarah | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

S'il devait y avoir plus de cosignataires
Veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci.



Liste des cosignataires :

| NOM | PRÉNOM | SIGNATURE |
|----------------|-------------|-----------|
| Chevriot | Célia | |
| Amos | Samuel | |
| Corthay Durrer | Anno-Claude | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

*S'il devait y avoir plus de cosignataires
Veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci.*



Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au bureau du Conseil général. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.

QUESTION

Article 28 : Question

¹ Chaque Conseiller général a le droit d'interroger le Conseil municipal sur les affaires de la commune sous forme:

de question orale formulée en cours de séance plénière du Conseil général;

de question écrite adressée au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 10 jours avant une séance plénière.

² Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.

³ Il a l'obligation de répondre aux questions écrites à la séance qui suit, dans la mesure où le texte lui est parvenu au moins 30 jours auparavant.

| | |
|---------------------------------------|--|
| Date du dépôt auprès du bureau | Jeudi 14 novembre 2024 |
| Auteur/e de la Question | Saillen Lionel |
| Sujet/titre | Quelles mesures la commune de Val de Bagnes compte-t-elle prendre, seule ou en coordination avec TMR, pour améliorer l'offre en stationnement pour vélos aux gares, quantitativement (nombre de places) et qualitativement (places sécurisées, couvertes et pratiques) ? A quel horizon des améliorations sont-elles planifiées ? |
| Description | <p>Plusieurs citoyens m'ont informé de vols de vélos ou vélos à assistance électrique aux gares TMR situées sur ou à proximité de la commune de Val de Bagnes. Dans son plan directeur de la mobilité, la commune de Val de Bagnes s'est notamment fixée l'objectif de "favoriser la mobilité douce entre les villages et en complémentarité avec les transports publics et les infrastructures touristiques".</p> <p>Pourtant, force est de constater que l'offre en stationnement pour vélos aux gares TMR d'Etiez et de Sembrancher ne répond pas aux besoins actuels et futurs, tant en termes quantitatifs (nombre de places) que qualitatifs (sécurisation contre le vol, protection contre les intempéries, accessibilité, prise en compte des vélos dits "spéciaux" comme les vélos-cargos ou avec une charrette pour enfants. Ce déficit d'infrastructures de stationnement pour vélos adaptées constitue un frein au développement de la pratique du vélo et à l'usage des transports publics.</p> |
| |    |
| | Support non-adapté à Etiez Gare de Sembrancher Lampadaire Etiez |



| | |
|--|--|
| | |
| | |

A remplir par le/la signataire :

Saillen Lionel

Nom, Prénom

Signature

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

____ 14.11.24 ____

date

Signature



RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL À LA QUESTION ECRITE

de M. L. Saillen du 14.11.2024

intitulée « Quelles mesures la commune de Val de Bagnes compte-t-elle prendre, seule ou en coordination avec TMR, pour améliorer l'offre en stationnement pour vélos aux gares, quantitativement (nombre de places) et qualitativement (places sécurisées, couvertes et pratiques) ? A quel horizon des améliorations sont-elles planifiées? »

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Membres du bureau,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil municipal a pris connaissance de la question écrite de M. Lionel Saillen concernant l'offre de stationnement pour vélos dans les gares.

Le Conseil municipal a sollicité la Commission « Aménagement du territoire et mobilité » qui a traité la demande en séance de commission du 02.12.2024.

De manière générale, il est rappelé que le Plan directeur de la mobilité communiqué le 10 avril dernier planifie l'amélioration des connexions en mobilité douce vers les gares du Châble, Etiez et Sembrancher.

Plus spécifiquement et en réponse à la question posée concernant les stationnements pour vélos, les mesures d'ores et déjà engagées sont les suivantes :

- A Etiez, un couvert à vélo est planifié en partenariat avec TMR. La mise à l'enquête aura lieu en 2025, ainsi que les travaux sous réserve d'éventuelles procédures (cf. croquis ci-dessous).
- Au Châble, un projet est mené avec les principaux acteurs, notamment Téléverbier et TMR, pour dégager l'espace devant le kiosque et réaménager les stationnements pour vélos. Les plans du projet ont été établis. Ils sont en coordination actuellement pour être déposés en demande d'autorisation début 2025.



Dans l'intervalle, des racks à vélos sont commandés et seront installés dans le parking supérieur à Curala ainsi qu'à la gare d'Etiez.

Concernant la gare de Sembrancher, le Conseil municipal s'engage à rencontrer la commune de Sembrancher et TMR en ce sens.

Approuvé en séance du Conseil municipal du 10 décembre 2024.

Pour le Conseil municipal

Christophe Maret
Président



Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général



Ligne 12.253 - Le Châble - Lourtier
 Projet d'hydraulique liaison Pellicabaine

| Période de circulation | lu-we saur fêtes | | lu-we scolaire | | Tous les jours | | lu-we saur fêtes | | Tous les jours | | lu-we saur fêtes | | Tous les jours | | lu-ma-j-ve-sa | | Tous les jours | | Tous les jours | | |
|------------------------------|------------------|----------------|----------------|------------------|----------------|------------------|------------------|------------------|----------------|---------------|------------------|------------------|----------------|---------------|----------------|------------------|----------------|---------------|----------------|----------------|-------|
| | lu-we saur fêtes | lu-we scolaire | Tous les jours | lu-we saur fêtes | Tous les jours | lu-we saur fêtes | Tous les jours | lu-we saur fêtes | Tous les jours | lu-ma-j-ve-sa | Tous les jours | lu-we saur fêtes | Tous les jours | lu-ma-j-ve-sa | Tous les jours | lu-we saur fêtes | Tous les jours | lu-ma-j-ve-sa | Tous les jours | Tous les jours | |
| Le Châble VS, gare | 06:15 | 06:45 | 07:21 | 07:55 | 09:45 | 10:55 | 11:45 | 12:21 | 12:45 | 13:21 | 16:01 | 16:21 | 17:21 | 18:21 | 18:21 | 19:21 | 19:21 | 18:21 | 18:21 | 19:21 | 19:21 |
| Le Châble VS, rte Montagnier | 06:16 | 06:46 | 07:22 | 07:56 | 09:46 | 10:56 | 11:46 | 12:22 | 12:46 | 13:22 | 16:01 | 16:21 | 17:22 | 18:22 | 18:22 | 19:22 | 19:22 | 18:22 | 18:22 | 19:22 | 19:22 |
| Le Châble VS, Maison Enfanç | 06:16 | 06:46 | 07:22 | 07:56 | 09:46 | 10:56 | 11:46 | 12:22 | 12:46 | 13:22 | 16:01 | 16:21 | 17:22 | 18:22 | 18:22 | 19:22 | 19:22 | 18:22 | 18:22 | 19:22 | 19:22 |
| Le Châble VS, Montagnier | 06:17 | 06:47 | 07:23 | 07:57 | 09:47 | 10:57 | 11:47 | 12:23 | 12:47 | 13:23 | 16:02 | 16:22 | 17:23 | 18:23 | 18:23 | 19:23 | 19:23 | 18:23 | 18:23 | 19:23 | 19:23 |
| Martinet | 06:18 | 06:48 | 07:24 | 07:58 | 09:48 | 10:58 | 11:48 | 12:24 | 12:48 | 13:24 | 16:04 | 16:24 | 17:24 | 18:24 | 18:24 | 19:24 | 19:24 | 18:24 | 18:24 | 19:24 | 19:24 |
| Versagères, Le Lapprey | 06:19 | 06:49 | 07:25 | 07:59 | 09:49 | 10:59 | 11:51 | 12:25 | 12:49 | 13:25 | 16:05 | 16:27 | 17:25 | 18:25 | 18:25 | 19:25 | 19:25 | 18:25 | 18:25 | 19:25 | 19:25 |
| Versagères, Les Martey | 06:20 | 06:50 | 07:26 | 08:00 | 09:50 | 11:00 | 11:52 | 12:26 | 12:50 | 13:26 | 16:06 | 16:28 | 17:26 | 18:26 | 18:26 | 19:26 | 19:26 | 18:26 | 18:26 | 19:26 | 19:26 |
| Versagères, village | 06:21 | 06:51 | 07:27 | 08:01 | 09:51 | 11:01 | 11:53 | 12:27 | 12:51 | 13:27 | 16:07 | 16:29 | 17:27 | 18:27 | 18:27 | 19:27 | 19:27 | 18:27 | 18:27 | 19:27 | 19:27 |
| Versagères, La Montoz | 06:22 | 06:52 | 07:28 | 08:02 | 09:52 | 11:02 | 11:54 | 12:28 | 12:52 | 13:28 | 16:09 | 16:31 | 17:29 | 18:29 | 18:29 | 19:29 | 19:29 | 18:29 | 18:29 | 19:29 | 19:29 |
| Champsac | 06:23 | 06:53 | 07:29 | 08:03 | 09:53 | 11:03 | 11:55 | 12:29 | 12:53 | 13:29 | 16:09 | 16:31 | 17:29 | 18:29 | 18:29 | 19:29 | 19:29 | 18:29 | 18:29 | 19:29 | 19:29 |
| 00/03 Champsac, Téléphérique | 06:26 | 06:56 | 07:32 | 08:06 | 09:56 | 11:06 | 11:58 | 12:32 | 12:56 | 13:32 | 16:12 | 16:34 | 17:32 | 18:32 | 18:32 | 19:32 | 19:32 | 18:32 | 18:32 | 19:32 | 19:32 |
| 00/03 Versagères, Fagnoley | 06:29 | 06:59 | 07:35 | 08:09 | 09:59 | 11:09 | 12:01 | 12:35 | 12:59 | 13:35 | 16:15 | 16:37 | 17:35 | 18:35 | 18:35 | 19:35 | 19:35 | 18:35 | 18:35 | 19:35 | 19:35 |
| 00/02 Lourtier, Les Epenys | 06:31 | 07:01 | 07:37 | 08:11 | 10:01 | 11:11 | 12:03 | 12:37 | 13:01 | 13:37 | 16:17 | 16:39 | 17:37 | 18:37 | 18:37 | 19:37 | 19:37 | 18:37 | 18:37 | 19:37 | 19:37 |
| 00/03 Lourtier, village | 06:34 | 07:04 | 07:40 | 08:14 | 10:04 | 11:14 | 12:06 | 12:40 | 13:04 | 13:40 | 16:20 | 16:42 | 17:40 | 18:40 | 18:40 | 19:40 | 19:40 | 18:40 | 18:40 | 19:40 | 19:40 |

| Période de circulation | lu-we saur fêtes | | lu-we scolaire | | Tous les jours | | lu-we saur fêtes | | Tous les jours | | lu-we saur fêtes | | Tous les jours | | lu-ma-j-ve-sa | | Tous les jours | | Tous les jours | | |
|------------------------------|------------------|----------------|----------------|------------------|----------------|------------------|------------------|------------------|----------------|---------------|------------------|------------------|----------------|---------------|----------------|------------------|----------------|---------------|----------------|----------------|-------|
| | lu-we saur fêtes | lu-we scolaire | Tous les jours | lu-we saur fêtes | Tous les jours | lu-we saur fêtes | Tous les jours | lu-we saur fêtes | Tous les jours | lu-ma-j-ve-sa | Tous les jours | lu-we saur fêtes | Tous les jours | lu-ma-j-ve-sa | Tous les jours | lu-we saur fêtes | Tous les jours | lu-ma-j-ve-sa | Tous les jours | Tous les jours | |
| 00/01 Lourtier, village | 06:38 | 07:15 | 07:50 | 08:15 | 10:15 | 11:17 | 12:15 | 12:45 | 13:15 | 13:55 | 16:21 | 16:53 | 17:53 | 18:53 | 18:53 | 19:53 | 19:53 | 18:53 | 18:53 | 19:53 | 19:53 |
| 00/01 Lourtier, Les Epenys | 06:39 | 07:16 | 07:51 | 08:16 | 10:16 | 11:18 | 12:16 | 12:46 | 13:16 | 13:54 | 16:22 | 16:54 | 17:54 | 18:54 | 18:54 | 19:54 | 19:54 | 18:54 | 18:54 | 19:54 | 19:54 |
| 00/05 Versagères, Fagnoley | 06:40 | 07:17 | 07:52 | 08:17 | 10:17 | 11:19 | 12:17 | 12:47 | 13:17 | 13:55 | 16:23 | 16:55 | 17:55 | 18:55 | 18:55 | 19:55 | 19:55 | 18:55 | 18:55 | 19:55 | 19:55 |
| 00/04 Champsac, Téléphérique | 06:45 | 07:22 | 07:57 | 08:22 | 10:22 | 11:24 | 12:22 | 12:52 | 13:22 | 14:00 | 16:28 | 17:00 | 18:00 | 19:00 | 19:00 | 20:00 | 20:00 | 19:00 | 19:00 | 20:00 | 20:00 |
| Champsac | 06:49 | 07:26 | 08:01 | 08:26 | 10:26 | 11:28 | 12:26 | 12:56 | 13:26 | 14:04 | 16:32 | 17:04 | 18:04 | 19:04 | 19:04 | 20:04 | 20:04 | 19:04 | 19:04 | 20:04 | 20:04 |
| Versagères, La Montoz | 06:50 | 07:27 | 08:02 | 08:27 | 10:27 | 11:29 | 12:27 | 12:57 | 13:27 | 14:05 | 16:33 | 17:05 | 18:05 | 19:05 | 19:05 | 20:05 | 20:05 | 19:05 | 19:05 | 20:05 | 20:05 |
| Versagères, village | 06:51 | 07:28 | 08:03 | 08:28 | 10:28 | 11:30 | 12:28 | 12:58 | 13:28 | 14:06 | 16:34 | 17:06 | 18:06 | 19:06 | 19:06 | 20:06 | 20:06 | 19:06 | 19:06 | 20:06 | 20:06 |
| Versagères, Les Martey | 06:52 | 07:29 | 08:04 | 08:29 | 10:29 | 11:31 | 12:29 | 12:59 | 13:29 | 14:07 | 16:35 | 17:07 | 18:07 | 19:07 | 19:07 | 20:07 | 20:07 | 19:07 | 19:07 | 20:07 | 20:07 |
| Versagères, Le Lapprey | 06:53 | 07:30 | 08:05 | 08:30 | 10:30 | 11:32 | 12:30 | 13:00 | 13:30 | 14:08 | 16:36 | 17:08 | 18:08 | 19:08 | 19:08 | 20:08 | 20:08 | 19:08 | 19:08 | 20:08 | 20:08 |
| Martinet | 06:53 | 07:30 | 08:07 | 08:32 | 10:30 | 11:32 | 12:30 | 13:00 | 13:32 | 14:08 | 16:36 | 17:08 | 18:08 | 19:08 | 19:08 | 20:08 | 20:08 | 19:08 | 19:08 | 20:08 | 20:08 |
| Le Châble VS, Montagnier | 06:54 | 07:31 | 08:08 | 08:33 | 10:31 | 11:33 | 12:31 | 13:01 | 13:33 | 14:09 | 16:37 | 17:09 | 18:09 | 19:09 | 19:09 | 20:09 | 20:09 | 19:09 | 19:09 | 20:09 | 20:09 |
| Le Châble VS, Maison Enfanç | 06:55 | 07:32 | 08:09 | 08:34 | 10:32 | 11:34 | 12:32 | 13:02 | 13:34 | 14:10 | 16:38 | 17:10 | 18:10 | 19:10 | 19:10 | 20:10 | 20:10 | 19:10 | 19:10 | 20:10 | 20:10 |
| Le Châble VS, rte Montagnier | 06:56 | 07:33 | 08:12 | 08:37 | 10:33 | 11:35 | 12:33 | 13:03 | 13:35 | 14:11 | 16:39 | 17:11 | 18:11 | 19:11 | 19:11 | 20:11 | 20:11 | 19:11 | 19:11 | 20:11 | 20:11 |
| Le Châble VS, gare | 07:00 | 07:37 | 08:14 | 08:39 | 10:37 | 11:36 | 12:37 | 13:07 | 13:39 | 14:15 | 16:43 | 17:15 | 18:15 | 19:15 | 19:15 | 20:15 | 20:15 | 19:15 | 19:15 | 20:15 | 20:15 |



Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au bureau du Conseil général. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.

QUESTION

Article 28 : Question

¹ Chaque Conseiller général a le droit d'interroger le Conseil municipal sur les affaires de la commune sous forme:

de question orale formulée en cours de séance plénière du Conseil général;
de question écrite adressée au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 10 jours avant une séance plénière.

² Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.

³ Il a l'obligation de répondre aux questions écrites à la séance qui suit, dans la mesure où le texte lui est parvenu au moins 30 jours auparavant.

| | |
|---------------------------------------|---|
| Date du dépôt auprès du bureau | 27 novembre 2024 |
| Auteur/e de la Question | Martine Tristan et Romain Fournier |
| Sujet/titre | Deux voitures Mobility à Champsec |
| Description | <p>La cabine provisoire Champsec-Sarreyer devrait être opérationnelle d'ici la fin de l'année. C'est une excellente alternative à la route du Soleil au cas où celle-ci devait être momentanément fermée pour risque d'avalanche ou en cas de conditions difficiles. Il n'est toutefois pas facile d'extrapoler dans quelle mesure on va devoir prendre la cabine ou pas. Si, pour les personnes qui ne travaillent pas, la liaison avec le bus TMR est relativement facile à organiser, il n'en va pas de même pour les travailleurs et/ou les cas d'urgence.</p> <p>Y a-t-il la possibilité de laisser deux voitures Mobility à Champsec durant la saison d'hiver de manière à ce que les personnes qui prennent la cabine puissent continuer leur route même en dehors des horaires de bus ?</p> |

A remplir par le/la signataire :

Tristan Martine

Nom, Prénom

Signature

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

27.11.24

date

Signature



RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL À LA QUESTION ECRITE
de Mme Martine Tristan et M. Romain Fournier du 27.11.2024
intitulée « Deux voitures Mobility à Champsec »

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Membres du bureau,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil municipal a pris connaissance de la question écrite de Mme Martine Tristan et M. Romain Fournier concernant la mise en place de deux voitures Mobility à Champsec, rappelée ci-après.

La cabine provisoire Champsec-Sarreyer devrait être opérationnelle d'ici la fin de l'année. C'est une excellente alternative à la route du Soleil au cas où celle-ci devait être momentanément fermée pour risque d'avalanche ou en cas de conditions difficiles. Il n'est toutefois pas facile d'extrapoler dans quelle mesure on va devoir prendre la cabine ou pas. Si, pour les personnes qui ne travaillent pas, la liaison avec le bus TMR est relativement facile à organiser, il n'en va pas de même pour les travailleurs et/ou les cas d'urgence. Nous demandons à ce que la possibilité de laisser deux voitures Mobility à Champsec durant la saison d'hiver, si possible sous un abri provisoire, soit étudiée rapidement.

Le Conseil municipal a demandé à la Commission « Aménagement du territoire et mobilité » de traiter la demande.

Le téléphérique Champsec-Sarreyer est en construction et sa mise en service a été reportée en février 2025.

L'accès en transports publics à la future gare de Champsec a été coordonnée avec TMR et les bus régionaux de la ligne Le Châble – Lourtier marqueront l'arrêt à Champsec téléphérique, selon la grille horaire annexée.

En complément, le Conseil n'est pas favorable à l'implantation des deux voitures Mobility dont les coûts ne répondent pas aux besoins réels.

Si la route du Soleil devait être fermée, le Conseil recommande la mise en place d'un bus supplémentaire et l'utilisation des voitures Mobility au Châble.

Approuvé en séance du Conseil municipal du 10 décembre 2024

Pour le Conseil municipal

Christophe Maret
Président



Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général



Ligne 12.253 - Le Châble - Lourtier
Projet d'horaire liaison télécabine

| Période de circulation | lu-ve sauf fêtes | lu-ve sauf fêtes | Tous les jours | Lu-ve scolaire | Tous les jours | lu-ve sauf fêtes | lu-ve sauf fêtes | Tous les jours | lu-ve sauf fêtes | Tous les jours | lu-ve sauf fêtes | Tous les jours | lu-ma-je-ve sco | Tous les jours | Tous les jours | Tous les jours | Tous les jours |
|-------------------------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|------------------|----------------|------------------|----------------|------------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Le Châble VS, gare | 06:15 | 06:45 | 07:21 | 07:55 | 09:45 | 10:55 | 11:45 | 12:21 | 12:45 | 13:21 | 16:01 | 16:21 | 17:21 | 18:21 | 19:21 | | |
| Le Châble VS, rte Montagnier | 06:16 | 06:46 | 07:22 | 07:56 | 09:46 | 10:56 | 11:45 | 12:22 | 12:46 | 13:22 | 16:01 | 16:21 | 17:22 | 18:22 | 19:22 | | |
| Le Châble VS, Maison Enfance | 06:16 | 06:46 | 07:22 | 07:56 | 09:46 | 10:56 | 11:45 | 12:22 | 12:46 | 13:22 | 16:01 | 16:21 | 17:22 | 18:22 | 19:22 | | |
| Le Châble VS, Montagnier | 06:17 | 06:47 | 07:23 | 07:57 | 09:47 | 10:57 | 11:46 | 12:23 | 12:47 | 13:23 | 16:02 | 16:22 | 17:23 | 18:23 | 19:23 | | |
| Martinet | 06:17 | 06:47 | 07:23 | 07:57 | 09:47 | 10:57 | 11:47 | 12:23 | 12:47 | 13:23 | 16:03 | 16:23 | 17:23 | 18:23 | 19:23 | | |
| Versegères, Le Liaphey | 06:18 | 06:48 | 07:24 | 07:58 | 09:48 | 10:58 | 11:48 | 12:24 | 12:48 | 13:24 | 16:04 | 16:24 | 17:24 | 18:24 | 19:24 | | |
| Versegères, Les Matteys | 06:19 | 06:49 | 07:25 | 07:59 | 09:49 | 10:59 | 11:51 | 12:25 | 12:49 | 13:25 | 16:05 | 16:27 | 17:25 | 18:25 | 19:25 | | |
| Versegères, village | 06:20 | 06:50 | 07:26 | 08:00 | 09:50 | 11:00 | 11:52 | 12:26 | 12:50 | 13:26 | 16:06 | 16:28 | 17:26 | 18:26 | 19:26 | | |
| Versegères, La Montoz | 06:21 | 06:51 | 07:27 | 08:01 | 09:51 | 11:01 | 11:53 | 12:27 | 12:51 | 13:27 | 16:07 | 16:29 | 17:27 | 18:27 | 19:27 | | |
| Champsec | 06:23 | 06:53 | 07:29 | 08:03 | 09:53 | 11:03 | 11:55 | 12:29 | 12:53 | 13:29 | 16:09 | 16:31 | 17:29 | 18:29 | 19:29 | | |
| 00:03 Champsec, Téléphérique | 06:26 | 06:56 | 07:32 | 08:06 | 09:56 | 11:06 | 11:58 | 12:32 | 12:56 | 13:32 | 16:12 | 16:34 | 17:32 | 18:32 | 19:32 | | |
| 00:03 Versegères, Fregnoley | 06:29 | 06:59 | 07:35 | 08:09 | 09:59 | 11:09 | 12:01 | 12:35 | 12:59 | 13:35 | 16:15 | 16:37 | 17:35 | 18:35 | 19:35 | | |
| 00:02 Lourtier, Les Epeneys | 06:31 | 07:01 | 07:37 | 08:11 | 10:01 | 11:11 | 12:03 | 12:37 | 13:01 | 13:37 | 16:17 | 16:39 | 17:37 | 18:37 | 19:37 | | |
| 00:03 Lourtier, village | 06:34 | 07:04 | 07:40 | 08:14 | 10:04 | 11:14 | 12:06 | 12:40 | 13:04 | 13:40 | 16:20 | 16:42 | 17:40 | 18:40 | 19:40 | | |

| Période de circulation | lu-ve sauf fêtes | lu-ve sauf fêtes | lu-ve sauf fêtes | Tous les jours | Lu-ve scolaire | Tous les jours | lu-ve sauf fêtes | lu-ve sauf fêtes | Tous les jours | lu-ve sauf fêtes | Tous les jours | lu-ve sauf fêtes | Tous les jours | lu-ma-je-ve sco | Tous les jours | Tous les jours | Tous les jours | Tous les jours |
|-------------------------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|------------------|----------------|------------------|----------------|------------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 00:01 Lourtier, village | 06:08 | 06:38 | 07:15 | 07:50 | 08:15 | 10:15 | 11:12 | 12:15 | 12:45 | 13:15 | 13:53 | 16:21 | 16:53 | 17:53 | 18:53 | 19:53 | | |
| 00:01 Lourtier, Les Epeneys | 06:09 | 06:39 | 07:16 | 07:51 | 08:16 | 10:16 | 11:13 | 12:16 | 12:46 | 13:16 | 13:54 | 16:22 | 16:54 | 17:54 | 18:54 | 19:54 | | |
| 00:05 Versegères, Fregnoley | 06:10 | 06:40 | 07:17 | 07:52 | 08:17 | 10:17 | 11:14 | 12:17 | 12:47 | 13:17 | 13:55 | 16:23 | 16:55 | 17:55 | 18:55 | 19:55 | | |
| 00:04 Champsec, Téléphérique | 06:15 | 06:45 | 07:22 | 07:57 | 08:22 | 10:22 | 11:19 | 12:22 | 12:52 | 13:22 | 14:00 | 16:28 | 17:00 | 18:00 | 19:00 | 20:00 | | |
| Champsec | 06:19 | 06:49 | 07:26 | 08:01 | 08:26 | 10:26 | 11:23 | 12:26 | 12:56 | 13:26 | 14:04 | 16:32 | 17:04 | 18:04 | 19:04 | 20:04 | | |
| Versegères, La Montoz | 06:20 | 06:50 | 07:27 | 08:02 | 08:27 | 10:27 | 11:24 | 12:27 | 12:57 | 13:27 | 14:05 | 16:33 | 17:05 | 18:05 | 19:05 | 20:05 | | |
| Versegères, village | 06:21 | 06:51 | 07:28 | 08:03 | 08:28 | 10:28 | 11:25 | 12:28 | 12:58 | 13:28 | 14:06 | 16:34 | 17:06 | 18:06 | 19:06 | 20:06 | | |
| Versegères, Les Matteys | 06:22 | 06:52 | 07:29 | 08:04 | 08:29 | 10:29 | 11:26 | 12:29 | 12:59 | 13:29 | 14:07 | 16:35 | 17:07 | 18:07 | 19:07 | 20:07 | | |
| Versegères, Le Liaphey | 06:23 | 06:53 | 07:30 | 08:07 | 08:32 | 10:30 | 11:29 | 12:30 | 13:00 | 13:32 | 14:08 | 16:36 | 17:08 | 18:08 | 19:08 | 20:08 | | |
| Martinet | 06:23 | 06:53 | 07:30 | 08:07 | 08:32 | 10:30 | 11:29 | 12:30 | 13:00 | 13:32 | 14:08 | 16:36 | 17:08 | 18:08 | 19:08 | 20:08 | | |
| Le Châble VS, Montagnier | 06:24 | 06:54 | 07:31 | 08:08 | 08:33 | 10:31 | 11:30 | 12:31 | 13:01 | 13:33 | 14:09 | 16:37 | 17:09 | 18:09 | 19:09 | 20:09 | | |
| Le Châble VS, Maison Enfance | 06:25 | 06:55 | 07:32 | 08:09 | 08:34 | 10:32 | 11:31 | 12:32 | 13:02 | 13:34 | 14:10 | 16:38 | 17:10 | 18:10 | 19:10 | 20:10 | | |
| Le Châble VS, rte Montagnier | 06:26 | 06:56 | 07:33 | 08:12 | 08:37 | 10:33 | 11:33 | 12:33 | 13:03 | 13:36 | 14:11 | 16:39 | 17:11 | 18:11 | 19:11 | 20:11 | | |
| Le Châble VS, gare | 06:30 | 07:00 | 07:37 | 08:14 | 08:39 | 10:37 | 11:36 | 12:37 | 13:07 | 13:39 | 14:15 | 16:43 | 17:15 | 18:15 | 19:15 | 20:15 | | |

Projet d'horaire Téléphérique
 Dès le 15 décembre 2024

Tour de service matin : 05h15 - 12h45 (durée de travail 07h30)

Tour de service soir : 12h45 - 20h15 (durée de travail 07h30)

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------|-------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Bus | Le Châble VS, gare | 06:15 | 06:45 | 07:21 | 07:55 | 08:29 | 09:03 | 09:45 | 10:21 | 10:55 | 11:45 | 12:21 | 12:45 | 13:21 | 14:01 | 16:21 | 17:21 | 18:21 | 19:21 | | | | | | | | | | | |
| | Champsec, Téléphérique | 06:26 | 06:56 | 07:32 | 08:06 | 08:40 | 09:14 | 09:56 | 10:32 | 11:06 | 11:58 | 12:32 | 12:56 | 13:32 | 14:12 | 16:34 | 17:32 | 18:32 | 19:32 | | | | | | | | | | | |
| | Changement | | 00:04 | 00:04 | 00:06 | 00:04 | 00:04 | 00:06 | 00:04 | 00:04 | 00:04 | 00:04 | 00:04 | 00:04 | 00:02 | 00:04 | 00:04 | 00:04 | 00:04 | | | | | | | | | | | |
| Télé | Champsec, Téléphérique | 06:00 | 06:29 | 06:41 | 07:00 | 07:24 | 07:36 | 08:00 | 08:12 | 08:24 | 09:00 | 09:42 | 10:00 | 11:00 | 11:12 | 12:02 | 12:36 | 13:00 | 13:36 | 14:00 | 14:36 | 15:00 | 15:48 | 16:14 | 16:38 | 17:00 | 17:36 | 18:36 | 19:00 | 19:36 |
| | Sarreveyr, Téléphérique | 06:05 | 06:34 | 06:46 | 07:05 | 07:29 | 07:41 | 08:05 | 08:17 | 08:29 | 09:05 | 09:47 | 10:05 | 11:05 | 11:17 | 12:07 | 12:41 | 13:05 | 13:41 | 14:05 | 14:41 | 15:05 | 15:53 | 16:19 | 16:43 | 17:05 | 17:41 | 18:41 | 19:05 | 19:41 |
| Télé | Sarreveyr, Téléphérique | 06:06 | 06:35 | 06:47 | 07:13 | 07:30 | 07:48 | 08:06 | 08:18 | 08:30 | 09:06 | 09:48 | 10:13 | 11:06 | 11:18 | 12:13 | 12:43 | 13:13 | 13:51 | 14:06 | 14:42 | 15:06 | 15:41 | 16:20 | 16:51 | 17:06 | 17:51 | 18:51 | 19:06 | 19:51 |
| | Champsec, Téléphérique | 06:11 | 06:40 | 06:52 | 07:18 | 07:35 | 07:53 | 08:11 | 08:23 | 08:35 | 09:11 | 09:53 | 10:18 | 11:11 | 11:23 | 12:18 | 12:48 | 13:18 | 13:56 | 14:11 | 14:47 | 15:11 | 15:59 | 16:25 | 16:56 | 17:11 | 17:56 | 18:56 | 19:11 | 19:56 |
| | Changement | 00:04 | 00:05 | 00:04 | 00:04 | 00:11 | 00:04 | 00:04 | 00:04 | 00:08 | 00:04 | 00:04 | 00:04 | 00:04 | 00:04 | 00:03 | 00:04 | 00:04 | 00:04 | 00:04 | 00:04 | 00:04 | 00:04 | 00:04 | 00:04 | 00:04 | 00:04 | 00:04 | 00:04 | |
| Bus | Champsec, Téléphérique | 06:15 | 06:45 | 07:22 | 07:57 | 08:22 | 08:57 | 09:32 | 10:07 | 10:32 | 11:19 | 12:22 | 12:52 | 13:22 | 14:00 | 16:28 | 17:00 | 18:00 | 19:00 | 20:00 | | | | | | | | | | |
| | Le Châble VS, gare | 06:30 | 07:00 | 07:37 | 08:14 | 08:38 | 09:13 | 09:37 | 10:12 | 10:37 | 11:36 | 12:37 | 13:07 | 13:36 | 14:15 | 16:43 | 17:15 | 18:15 | 19:15 | 20:15 | | | | | | | | | | |



RAPPORT DE COMMISSION « COGEST »

Relatif au Budget 2025
du 05.12.2024

1. Tableau des présences

| Commission | 15.10.2024 | 11.11.2024 | 25.11.2024 |
|--|------------|------------|------------|
| Darbellay Baptiste | P | P | P |
| Egger Nicolas | P | P | P |
| Alter François | E | P | E |
| Bircher Félicien | P | P | P |
| Daragon Leyla | P | P | P |
| Fellay Sébastien | P | P | P |
| Leo Anne-Marie | E | E | E |
| Oreiller Marie | E | P | E |
| Perraudin Florian | P | P | P |
| Rossoz Sébastien | A | A | A |
| Invités | | | |
| Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...) | | | |
| Julien Vaudan | P | P | |
| Léonard Fellay | A | | |
| Mélanie Mento | E | | |
| Emily Vaudan | P | E | P |
| Tora Löff | P | E | |
| Stéphane Roserens | P | P | E |
| Guillaume Amos | P | | E |
| Lionel Saillen | P | | P |
| Sarah Farquet | P | E | P |
| Félix Besson | | | P |
| Fanny Vaudan | P | | |
| Sari Bruchez | P | | P |
| François Veuthey | P | | |
| Christophe Maret | E | | P |
| Eric Rosset | P | | P |
| Jérôme Maret | P | | P |
| Alexandre Gordio | P | | |
| Pierre-Martin Moulin | | | P |
| Antoine Schaller | | | P |
| Denis Piquez (Altis ext) | | | P |
| Colette Bornet (Altis) | P | | |
| Joël Di Natale (Altis) | P | | P |

2. Objet concerné

Budget 2025 de la Municipalité de Val de Bagnes

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

La Commission de Gestion accepte l'entrée en matière sur le budget 2025

4. Amendements

Par l'exécutif :

Investissements : - CHF 5'200'000.- (- 4.8M data center / - 0.7M pour station de tête)

Fonctionnement : - CHF 404'000.- (amortissements en lien avec les investissements)

| Budget 2025 / amendements | | | | | |
|---|---|----------------|-----------------|---------------|---|
| <i>Séance du Conseil communal du 12 novembre 2024</i> | | | | | |
| Investissements | | Fonctionnement | Investissements | | Remarque |
| Compte | Libellé | Amortissement | Recettes | Dépenses | |
| 029.5040.134 | Bâtiment pour data center | | | -4'800'000 | Correction de la valeur retenue |
| 0222.3300.04 | Amortissement bâtiment pour data center | -384'000 | | | Correction de l'amortissement y relatif |
| | | -384'000 | 0 | -4'800'000 | |
| <i>Séance du Conseil communal du 3 décembre 2024</i> | | | | | |
| Investissements | | Fonctionnement | Investissements | | Remarque |
| Compte | Libellé | Amortissement | Recettes | Dépenses | |
| 029.5040.133 | Station de tête de Profray | | | -1'300'000 | Suppression du local pour station de tête |
| 029.6360.01 | Participation de tiers | | -300'000 | | Suppression de la participation du projet Curala |
| 029.5650.02 | Subvention d'investissement Sateldranse | | | 600'000 | Contribution à la perte de valeur découlant du déménagement des installations |
| 0222.3300.04 | Amortissement local Station de tête | -80'000 | | | Correction de l'amortissement y relatif |
| 0222.3660.05 | Amortissement subv. d'investissement | 60'000 | | | Correction de l'amortissement y relatif |
| | | -20'000 | -300'000 | -700'000 | |
| Incidence totale fonctionnement et investissement | | -404'000.00 | -300'000.00 | -5'500'000.00 | |

5. Objet demandés au vote séparé

1. CHF 100'000.- Etiez RC 94 – études rond-point

Une présentation du projet est souhaitée afin de bien comprendre les avantages et inconvénients de ce projet. Plusieurs membres du conseil général ont interpellé la commission de gestion car ils ne voient pas d'avantage de construire un rond-point à cet emplacement.

Une présentation a été faite à la commission BBA (27.11.24), puis à la commission TPEA le 03.12.204. Ce projet concerne :

- La déviation du torrent, mobilité douce, amélioration de la route, la création d'un rond-point, cela améliore la sécurité pour les accès (Laiterie, centre apicole, zone industrielle)
- Projet financé à hauteur de 70% par le canton et 30% par la commune
- Le canton soutien ce projet, les frais d'études se montent à Fr. 300'000.- environ, dont Fr. 100'000.- à charge de la commune

6. Discussions de détail

01. Généralités

La commission de Gestion s'est réunie à 3 reprises, à savoir :

- **1^{ère} séance le mardi 15 octobre 2024 au Chalet Orny à Verbier**

Séance avec le bureau et les présidents de commission
Présentation du budget par l'exécutif

- **2^{ème} séance le lundi 11 novembre 2024 à l'Abbaye au Châble**

Séance de travail sur le budget et préparation des questions

- **3^{ème} séance le lundi 25 novembre 2024 à la salle ART à Vollèges**

Séance de réponses aux questions par l'exécutif, votes de la commission et préparation du rapport

Le budget 2025, après amendements qui nous est soumis par le conseil communal présente un excédent de charges de CHF 2'018'210.-.

Il est constaté une augmentation des recettes fiscales pour MCHF 6.25, et globalement les revenus augmentent de MCHF 6.32 par rapport au budget 2024, après neutralisation des imputations internes, ainsi que les prélèvements en lien avec les tarifs électriques l'augmentation réelle est de MCHF 6.65. En parallèle, les charges financières augmentent de MCHF 1.42, soit 1.16%, l'augmentation des frais de personnel se monte à MCHF 0.65, des augmentations sont constatées dans les domaines des eaux potables et usées et de l'irrigation pour MCHF 1.69. Après neutralisation des éléments comptables et extraordinaires les charges usuelles augmentent de MCHF 2.25 (+1.9%).

| | Budget 2025 | Budget 2024 | Ecart |
|---|--------------------|--------------------|------------------|
| Revenus financiers | 149 605 300 | 143 281 100 | 6 324 200 |
| Imputations internes | -1 424 300 | 0 | -1 424 300 |
| Prélèvement fonds ct réduction tarif électrique | -2 500 000 | -3 750 000 | 1 250 000 |
| Aide à la fusion | 0 | -500 000 | |
| Revenus neutralisés | 145 681 000 | 139 031 100 | 6 649 900 |
| Charges financières | 124 148 110 | 122 726 692 | 1 421 418 |
| Imputations internes | -1 424 300 | 0 | -1 424 300 |
| soutien population (bons) | | -1 000 000 | 1 000 000 |
| soutien centime tarifaire | -2 500 000 | -3 750 000 | 1 250 000 |
| Charges neutralisées | 120 223 810 | 117 976 692 | 2 247 118 |

Des investissements importants pour un montant de plus de MCHF 49.46 sont prévus, ce qui engendre une insuffisance de financement d'environ MCHF 24. Les liquidités disponibles de la commune permettent de financer ces dépenses sans avoir recours à l'emprunt. La marge d'autofinancement prévue de MCHF 25.46 est qualifiée de bonne compte tenu des derniers rapports de la COGEST, car elle permet de financer les investissements de renouvellement à long terme.

La commission de gestion a posé des questions sur :

- Le détail des honoraires et prestations de tiers
- Le détail et l'évolution des frais de déplacement et autres frais
- L'évolution des charges en lien avec les services d'eau potable et eaux usées
- Le mode de rémunération des autorités et la compétence y relative
- L'évolution des amortissements
- Le détail des imputations internes en rapport avec l'informatiques et autres frais répartis
- L'état des prêts octroyés aux sociétés filles et l'évolution projeté de ceux-ci
- L'évolution du développement et la stratégie du groupe Altis en lien avec les prêts octroyés, en particulier
 - Evolution des charges en lien avec les services des eaux claires et usées
 - Détails sur les coûts de digitalisation et leur évolution à l'avenir (budget global de CHF 10 mios)
 - Répartition et composition des services généraux ALTIS
- Des détails sur certains investissements en collaboration avec d'autres commissions

Nous avons reçu des réponses claires et des explications nous ont été données lors de la 3^{ème} séance.

En particulier en rapport avec les groupe Altis, des explications détaillées nous ont été apportées par MM. Joël Di Natale et Denis Piquerez que nous remercions.

02. Revenus

| | | |
|------------------|-------------|-----------------------|
| Budget 2025 | MCHF | 149.61 |
| Budget 2024 | MCHF | 143.28 |
| Variation | MCHF | 6.32 (+ 4.41%) |

Les recettes fiscales augmentent par rapport au budget 2024 pour atteindre un total de MCHF 97.50. Elles sont toutefois en dessous des comptes 2023 qui totalisent MCHF 111.66, cela s'explique par une estimation toujours prudente au moment de l'établissement des budgets et de recettes extraordinaires enregistrées en 2023.

Les impôts en lien avec les personnes physiques (MCHF 88.71) représentent le 91% du total des recettes fiscales de la commune, les impôts en lien avec les personnes morales de MCHF 8.57 représentent le solde.

Parmi les impôts sur les personnes physiques, les autres impôts, principalement sur les gains immobiliers et les droits de mutation totalisent MCHF 18.25. Ces montants sont plus difficiles à prévoir car en lien avec les transactions immobilières et des successions.

Les recettes fiscales représentent le 65% des revenus totaux. Les recettes en lien avec la valorisation de l'énergie diminuent de MCHF 1.528, Les revenus liés à l'économie publique (énergie, tourisme, électricité) sont inférieurs au budget 2024 de MCHF 2.65. Les revenus en lien avec les services autofinancés (eaux potables et usées, déchets) sont stables par rapport au précédent budget. Un prélèvement au niveau des fonds et financements spéciaux est prévu, suite à la baisse du tarif qui prévoit de diminuer le montant de ces fonds sur plusieurs années.

03. Charges financières

| | | |
|------------------|-------------|-----------------------|
| Budget 2025 | MCHF | 124.15 |
| Budget 2024 | MCHF | 122.73 |
| Variation | MCHF | 1.42 (+ 1.16%) |

Les charges augmentent de MCHF 10.34 par rapport aux comptes 2023 et de MCHF 1.42 par rapport au budget 2024.

Les membres de la COGEST saluent les efforts fournis par l'administration afin d'établir un travail de rationalisation des charges et seront attentifs à l'avenir à un équilibre entre la définition d'un niveau de services que la commune est prête à offrir à sa population et à ses hôtes, et ensuite une priorisation des charges en fonction des besoins tout en prenant en compte les moyens dont la commune dispose.

Une attention sera également portée sur les charges induites liées aux grands projets d'investissement.

Charges de personnel (+1.98%) :

Les charges de personnel de MCHF 33.44 augmentent de MCHF 0.65. Il est constaté une augmentation de MCHF 3.421 (+ 11.4%) par rapport aux comptes 2023. Ces charges représentent le 21.6% du total des dépenses de la commune.

Un tableau des effectifs nous a été transmis et nous pouvons constater que la commune emploiera 1.65 EPT de plus, soit 294.29 EPT en 2025 (2024 : 292.64).

Au moment de la fusion des communes (31.12.2020), on comptait 225 EPT (cumul des anciennes communes), en 5 ans les EPT ont augmenté de 69 unités, cela représente une augmentation de 30.6% de l'effectif et des charges supplémentaires annuelles de MCHF 11.09 (+ 49.6%).

| Charges de personnel en CHF | | | | | | |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|
| année | Comptes 2020 | Comptes 2021 | Comptes 2022 | Comptes 2023 | Budget 2024 | Budget 2025 |
| montant | 22 351 555 | 25 139 561 | 27 301 405 | 30 022 150 | 32 795 742 | 33 443 600 |
| aug. en CHF | | 2 788 006 | 2 161 844 | 2 720 745 | 2 773 592 | 647 858 |
| aug. en % | | 12.47% | 8.60% | 9.97% | 9.24% | 1.98% |

Augmentation des charges de personnel de 2020 à 2025

11 092 045

en %

49.63%

Autres charges (- 0.37%) (charges de biens et services et autres charges d'exploitation)

Les autres charges sont stables par rapport au précédent budget, mais plus élevées en comparaison des comptes 2023.

04. Investissements (après amendement)

| | | |
|-------------|--------|-------|
| Budget 2025 | MCHF | 49.46 |
| Budget 2024 | MCHF | 56.42 |
| Variation | - MCHF | 6.96 |

Au total, les investissements nets totalisent MCHF 49.46, ils sont financés à un peu plus de la moitié par la marge d'autofinancement (51.5%), le solde est pris sur la fortune disponible.

Sur ces investissements, les postes les plus importants sont :

- Bâtiments MCHF 19.15 (sans bâtiment Maniak)
- Entretien routes, services eaux, irrigation, aménagements MCHF 18.00 (environ)
- Prêts et participations MCHF 5.69

Le budget d'investissement est important, mais correspond à des besoins identifiés, comme le centre sportif de Verbier, ainsi que le maintien en état des réseaux d'eau et irrigation.

Le défi de l'administration est de pouvoir réaliser les investissements prévus.

En revanche, et ce point ressort à nouveau, la COGEST remarque qu'il est difficile de suivre les investissements « courus » entre ce qui a été voté (soit lors de l'ancienne législature ou l'actuelle) et ce qui se réalise entre les provisions et les reports. Par exemple le CG a approuvé un crédit de CHF 1'720'000.- pour la rénovation de l'ancienne école de Fionnay en décembre 2022, ce montant figure

dans les investissements 2023 car il a été mis en provision, or aucun travail n'a été entrepris à ce jour sur ce bâtiment. Il faudrait prendre une approche telle que l'exemple de « la maison de la raclette » à savoir accorder un crédit d'étude et par la suite le crédit de construction.

Pour la prochaine législature il faudra avoir une bonne transparence sur les phasages des investissements ou des crédits d'engagement (idem Centre Sportif) afin de donner une vision éclairée aux membres du CG.

Nous serons également attentifs pour les années à venir à un équilibre entre les investissements et la situation financière de la commune, il y également lieu de tenir compte des charges induites.

7. Vote final de la commission

La commission de gestion donne un préavis positif, par 5 voix pour, 1 contre et 0 abstentions pour l'acceptation du budget 2025, ainsi que des amendements proposés par le conseil municipal.

8. Conclusion de la commission

La commune Val de Bagnes se porte bien financièrement et consent à des investissements importants, ceci dans le but de conserver son attractivité et de fournir à sa population des services de qualité.

Pour les membres de la COGEST, le montant des charges doit se stabiliser et rester en adéquation avec les recettes à long terme, ceci afin de garantir une situation financière pérenne, permettant de réaliser les nombreux projets et assurer leur financement. En effet, les revenus extraordinaires comme la valorisation de l'énergie et certaines recettes fiscales sur les droits de mutation et gains immobiliers ne sont pas garantis, alors que les charges engagées le sont pour une durée indéterminée.

La marge d'autofinancement au niveau des budgets devrait se situer à hauteur de CHF 25 millions, afin de couvrir les investissements de renouvellement, les recettes extraordinaires permettent quant à elles de réaliser les nouveaux projets.

Nous saluons les efforts fournis par l'administration afin d'établir un travail de rationalisation des charges et seront attentifs à l'avenir à un équilibre entre la définition d'un niveau de services que la commune est prête à offrir à sa population et à ses hôtes, et ensuite une priorisation des charges en fonction des besoins tout en prenant en compte les moyens dont la commune dispose. Nous pensons qu'il est possible d'améliorer les processus et de gagner en efficacité. Lors de chaque départ d'un collaborateur, un questionnement des besoins actuels devrait être fait avant de réengager une nouvelle personne.

Au niveau des investissements, le décalage entre les montants mis au budget et les travaux réalisés parfois 2 ou 3 ans plus tard, rend la compréhension des comptes

et budgets compliquée pour les membres du CG. Une approche par laquelle les projets aboutis sont proposés au budget serait souhaitable.

Nous remercions le président de la commune, Christophe Maret, le conseiller communal en charge des finances M. Eric Rosset, le secrétaire général M. Pierre-Martin Moulin, ainsi que les directeurs opérationnels et responsables d'Altis pour leurs disponibilités, présentations faites et les réponses aux questions, en particulier MM. Jérôme Maret, Alexandre Gordio et Joël Di Natale.

Nous relevons également la qualité du fascicule mis à disposition, ainsi que les explications contenues dans le message et les aides à la lecture.

Nous remercions également les présidents des autres commissions pour la transmission de leur conclusion.

A la majorité de ses membres présents, la commission de gestion donne un préavis positif au budget 2025.

Pour la commission « COGEST »

Baptiste Darbellay
Président de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DE COMMISSION « COGEST »

Concernant le plénum du 11.12.2024

du 05.12.2024

1. Tableau des présences

| Commission | 05.11.2024 | 25.11.2024 |
|--|------------|------------|
| Darbellay Baptiste | P | P |
| Egger Nicolas | P | P |
| Alter François | E | E |
| Bircher Félicien | P | P |
| Daragon Leyla | P | P |
| Fellay Sébastien | P | P |
| Leo Anne-Marie | E | E |
| Oreiller Marie | E | E |
| Perraudin Florian | P | P |
| Rossoz Sébastien | A | A |
| Invités | | |
| Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenants externes, ...) | | |
| Julien Vaudan | | |
| Léonard Fellay | | |
| Mélanie Mento | P | |
| Emily Vaudan | P | P |
| Tora Löff | | |
| Stéphane Roserens | | |
| Guillaume Amos | | |
| Lionel Saillen | | |
| Sarah Farquet | P | P |
| Félix Besson | | |
| Fanny Vaudan | | |
| Sari Bruchez | | |
| François Veuthey | P | |
| Christophe Maret | P | P |
| Eric Rosset | P | P |
| | | P |

2. Objet(s) concerné(s)

04.02. Validation du règlement sur les eaux à évacuer

04.03. Abrogation du règlement concernant les taxis

04.04. Validation du règlement sur la vidéosurveillance

04.05. Règlement sur l'affectation des produits de la valorisation de l'énergie

04.06. Modification de l'annexe au règlement du CG – grille tarifaire

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

La Commission accepte l'entrée en matière pour les 5 points de décision.

4. Discussions de détail

04.02. Validation du règlement sur les eaux à évacuer

Le règlement actuel, validé par le conseil général en janvier 2021 a été homologué pour une durée de 4 ans et doit être revu pour le 31 août 2024.

Le nouveau règlement proposé introduit une nouvelle taxe concernant la collecte des eaux pluviales pour la taxe unique de raccordement et la taxe annuelle d'utilisation. Cette taxe générera des recettes supplémentaires de l'ordre de CHF 300'000.- par an, qui seront prélevées auprès des propriétaires et permettront le financement des infrastructures nécessaires. Des simulations nous ont été fournies.

Une planification financière a été effectuée afin d'équilibrer le fonds de financement spécial sur une durée de 10 ans.

Des échanges avec les services du canton ont eu lieu ce qui explique le report de cette décision, prévue initialement en juin dernier.

La commission TPE a donné par son rapport un préavis positif pour la modification de ce règlement.

La COGEST émet un préavis favorable à la majorité des membres présent.

04.03. Abrogation du règlement concernant les taxis

Le règlement actuel de l'ancienne commune de Bagnes est complexe et certains articles sont difficiles à appliquer.

Après avoir organisé une séance avec les entreprises concernées, le conseil municipal propose d'abroger ce règlement et de le remplacer par une directive

La COGEST émet un préavis favorable à l'unanimité des membres présent.

04.04. Règlement sur la vidéosurveillance

Dans le cadre de la mise en place du nouveau règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Val de Bagnes, la COGEST a examiné la proposition de la municipalité, prenant en compte les questions soulevées en séance ainsi que les réponses fournies. Le règlement actuel encadre l'installation et l'usage des caméras de surveillance, dans le respect des lois cantonales et fédérales. Il a pour but d'assurer la sécurité publique tout en garantissant le respect de la vie privée des citoyens.

Gestion des Données et Confidentialité : Une attention particulière a été portée aux mesures de confidentialité et de sécurité dans la gestion des enregistrements. Seules deux personnes désignées, principalement des agents de police, ont accès aux enregistrements, et seulement dans des situations précises, comme des actes de vandalisme. Il a été noté que, jusqu'à présent, les images issues des caméras de surveillance ont été consultées une seule fois, illustrant une utilisation parcimonieuse des enregistrements, conforme aux attentes de confidentialité.

Questions et Réponses : La COGEST a posé plusieurs questions pour s'assurer de la transparence et de la précision du règlement :

1. Est-il possible de donner un ou deux exemples où des caméras sont installées ?
 - Rue de Médran – rue de la Poste – place centrale
2. Art 4) chiffre 2, les données sont hébergées chez qui en Suisse ?
 - Un data center sur la commune de Val de Bagnes appartenant à Net+ Plus Entremont et sur un réseau communal isolé
3. Art 3) concernant l'annexe, pourrions-nous avoir l'annexe de l'emplacement des caméras et est-ce qu'il est prévu d'en supprimer / rajouter ?
 - L'annexe est consultable uniquement
 - Actuellement il n'est pas prévu de rajouter ou supprimer des caméras

La Commission de sécurité et santé publique (SSP) a donné un préavis favorable à l'unanimité pour l'approbation de ce règlement.

Les membres de la COGEST, recommandent également d'approuver ce règlement et remercie la commission SSP pour le compte rendu.

04.05. Règlement sur l'affectation des produits de la valorisation de l'énergie

La motion, déposée par Mélanie Mento et Baptiste Darbellay a été acceptée le 22 mars 2023 par le conseil général. Celle-ci demande la création d'un règlement encadrant le Fonds de soutien au domaine de l'énergie. Le but de cette motion était qu'une partie des retombées économiques liées à l'énergie soit restituée aux citoyens, en réduction de leur facture d'électricité ou pour le financement d'autres projets liés aux économies d'énergie.

Les motionnaires et la COGEST ont été entendus en séance du 23 août 2023, puis une séance avec les motionnaires a eu lieu le 13 juin 2024, enfin une présentation a été faite à la COGEST le 20 août 2024. Les motionnaires ont exprimé leur satisfaction face à la rédaction proposée, qui répond aux objectifs définis dans la motion.

Objectifs du règlement : Le règlement sur le Fonds de soutien au domaine de l'énergie a pour buts principaux :

1. Réduction des coûts d'électricité pour les abonnés au réseau de la commune, à l'image des rabais offerts par le passé ;
2. Soutien financier pour des campagnes communales de soutien à la population et à l'économie, par exemple par l'émission de bons ;
3. Dotation de fonds existants pour des projets d'innovation, de développement durable et d'énergies renouvelables, avec possibilité d'ajustements en fonction des besoins ;
4. Encouragement des investissements privés dans des technologies d'économie d'énergie ;
5. Soutien de projets novateurs liés aux économies d'énergie et à l'efficacité énergétique ;

Structure de Financement : Le Fonds sera alimenté par :

1. Le solde des fonds hérités des exercices précédents ;
2. La part excédentaire supérieure à 1 million CHF du résultat comptable provenant des produits de valorisation de l'énergie (la première tranche de 1 million CHF reste affectée au budget communal) ;
3. Des attributions ponctuelles décidées dans le cadre budgétaire annuel.

Les résultats du service électrique sur la période 2010-2023 montrent que la valorisation de l'énergie communale permettrait de contribuer en moyenne à hauteur de 1 million CHF par an au Fonds, selon les analyses financières réalisées.

Procédures et Transparence : Les décisions concernant l'utilisation des fonds pour des montants supérieurs à 250'000 CHF relèvent de la compétence du Conseil général, assurant ainsi une transparence et une gouvernance participative sur les montants engagés. Ce mode de décision permet d'encadrer les investissements importants dans le domaine énergétique.

Préavis de la COGEST: Après délibération, la COGEST émet un préavis favorable à l'unanimité pour ce règlement, Les motionnaires ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis des modalités de financement et de gestion incluses dans le règlement et remercient le conseil municipal pour le travail accompli et l'écoute dans ce dossier.

04.06. Modification de l'annexe au règlement du CG – grille tarifaire

Le travail pour la rédaction des PV et des rapports de commission prend du temps, certaines commissions ont un rapporteur désigné, alors que d'autres fonctionnent selon un tournus. Les présidents de commission et le bureau se sont réunis et ont proposé de valoriser ces tâches.

La grille tarifaire prévoyait jusqu'à maintenant une rémunération de 100 CHF par séance. La modification propose d'augmenter cette somme à 150 CHF par séance pour la personne chargée de rédiger le procès-verbal ou le rapport de commission, reconnaissant ainsi le travail supplémentaire. Ce changement sera appliqué rétroactivement au 1er janvier 2024.

| Séances | Indemnités / séance |
|-----------------------------------|---------------------|
| Séance de commission – Membres | CHF 100.- |
| Séance de commission – Rapporteur | CHF 150.- |
| Plénum | CHF 150.- |

Les séances préparatoires entre le Président de commission et un membre de l'Exécutif sont rémunérées à hauteur de CHF 100.-.

Le rapporteur est rémunéré à hauteur de CHF 150.- pour la prise du PV lors des séances ainsi que pour les rapports qui en découlent.

Nous remercions les membres du bureau pour la proposition de cette modification qui permettra de tenir compte du travail supplémentaire des rapporteurs.

La COGEST émet un préavis favorable à l'unanimité des membres présent.

5. Vote final de la commission

04.02. Validation du règlement sur les eaux à évacuer

La commission accepte, par 4 voix pour, 0 contre et 1 abstentions la modification du règlement sur les eaux à évacuer.

04.03. Abrogation du règlement concernant les taxis

La commission accepte, par 6 voix pour, 0 contre et 0 l'abrogation du règlement concernant les taxis.

04.04. Validation du règlement sur la vidéosurveillance

La commission accepte, par 6 voix pour, 0 contre et 0 le règlement sur la vidéosurveillance

04.05. Règlement sur l'affectation des produits de la valorisation de l'énergie

La commission accepte, par 6 voix pour, 0 contre et 0 le règlement sur l'affectation des produits de la valorisation de l'énergie

04.06. Modification de l'annexe au règlement du CG – grille tarifaire

La commission accepte, par 6 voix pour, 0 contre et 0, la modification de la grille tarifaire dans l'annexe au règlement du conseil général.

6. Conclusion de la commission

Nous remercions les différents intervenants pour leurs présentations et les réponses aux questions.

Nous vous recommandons d'approuver l'abrogation du règlement concernant le service de taxis, d'approuver les règlements sur les eaux à évacuer, la vidéosurveillance et sur l'affectation des produits de la valorisation de l'énergie, ainsi que la modification de l'annexe au règlement du CG.

Pour la commission « COGEST »

Baptiste Darbellay
Président de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DU 11.12.2024 DE LA COMMISSION « ATCM »

OBJET(S) TRAITE(S) : Budget 2025

01. Liste des membres de la commission et tableau des présences

| Commission | 05.11.2027 | 18.11.2024 | 27.11.2024 |
|--|---|---|---|
| Liste des membres | Présents Roserens Stéphane Martin Sacha Fournier Romain Tellen Dominique Fellay Guillaume Fellay Simon Lovey Véronique Constance Jaillet Excusés | Présents Martin Sacha Fournier Romain Fellay Guillaume Excusés Roserens Stéphane Tellen Dominique Fellay Simon Lovey Véronique Constance Jaillet | Questions supplémentaire commission ATCM par mail à Guillaume Colin |
| Invités | | | |
| Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...) | Gay Pierre-Yves Colin Guillaume | | |

02. Position de la commission sur l'entrée en matière

Accepte les budgets 2025

03. Discussions de détail (avec les questions et les réponses données)

029.5040.15 Bâtiment TP + Feu - 1500/83 : A quoi correspondent les 100'000.- ?

BBA : C'est le bâtiment du service du feu et des TP de Verbier pour le renforcement sismique et mise aux normes incendies.

029.5040.20 Ecole de la Comba - Verbier - 212/89 : Quelle est la nature du projet ?
325'000.-.



BBA : La réfection des enrobés est prévue sur toute la partie Nord du bâtiment, un terrain de basket ainsi que l'installation d'une cuisinette en salle des maîtres et des rideaux de scène.

029.5040.23 Rénovation C.O. Bagnes/Vollèges - 213/73

Quelle est la nature du projet ?

BBA : C'est le changement du chauffage, qui actuellement ne respecte pas les normes opair.

029.5040.26 Maison Gard, Champsec - 3290/222

Est-ce que cela concerne le parvis de la Maison Gard ? Nous vous informons que lors de l'assemblée villageoise de Champsec, il a été signalé que certaines dalles se décollaient sur le parvis, en particulier celle en lien avec l'éclairage depuis le sol.

BBA : Oui, c'est pour le parvis que ce montant est prévu, il devait déjà être fait cette année mais cet investissement a été reporté (report d'investissement).

029.5040.90 Etudes (sismiques) et mise aux normes

Quels bâtiments sont concernés ?

BBA : Ce n'est pas pour un bâtiment précis, ce montant est utilisé pour les mises en conformités nécessaires à la suite de différents rapports de sécuritaires.

029.5040.99 Place de jeu des Moussaillons

Pourrait-on obtenir des infos sur la nature du projet ?

BBA : ce montant est prévu pour refaire tous les extérieurs de la crèche UAPE, le porteur du projet est Matthieu Moulin. Le service des bâtiments pourra volontiers présenter le projet.

Le CM a validé le plan des infrastructures pour le Châble et environ. Le bâtiment des Moussaillons va rester comme structure d'accueil pour les prochaines années. Une nurserie sera construite au rez inférieur en 2025, la crèche et l'UAPE occupent le reste du bâtiment. Les aménagements extérieurs sont vieux et doivent répondre aux normes actuelles pour les structures d'accueil.

Pour l'année scolaire 2023-2024 la structure a accueilli 71 enfants en crèche et 105 en UAPE.

029.5040.110 Cure du Châble

Il est mentionné une rénovation d'un appartement, de quel appartement s'agit-il ?

029.504

La cure du Châble va subir d'importantes transformations avec notamment le changement du chauffage et la création d'un appartement à louer. Si, conformément à la convention relative à la gestion des biens paroissiaux, la commune ne participe pas à la création de cet objet, tous les autres travaux sont répartis 50/50 entre la commune et la paroisse ce qui représente un montant de CHF 850'000. Compte tenu des actuels montants en compte, un montant de CHF 670'000 est porté au budget 2025.

BBA : comme indiqué dans le document aide à la lecture (voir ci-dessous), nous participons à tous les travaux exceptés ceux de l'appartement.

Il y a également la création d'un appartement, mais il sera financé par la paroisse.

Utilisation publique aussi pour ce bâtiment ou uniquement usage paroissial ?

029.5040.127 Dépôt des Glariers

Quelle est la nature du projet ?

BBA : le projet consiste à créer un escalier intérieur pour accéder à l'espace étage sur le dépôt et créer un nouveau plancher sur le deuxième côté pour doubler la surface de stockage.



Au rez, les fenêtres et portes seront changées pour rendre étanche et propre l'espace utilisé et partagé, entre les sociétés locales (ski club), le service de la culture qui stocke les grands panneaux d'exposition sur le barrage et les TP (sentiers pédestres).

029.5040.128 Grange Moay

Quelle est la nature du projet ?

BBA : il s'agit plutôt d'un chalet (insalubre) qui se détériore et qui nécessite un entretien conséquent, c'est pourquoi la commune souhaite le rénover totalement pour le louer

029.5040.133 Station de tête de Profray

Quelle est la nature du projet ?

Présentation sera faite du projet « Station de tête de Profray » à la commission

Finances :

Dans le cadre d'une part des travaux prévus à Curala et d'autre part de la maison de la sécurité, le POP (centre de distribution de la fibre pour 12'000 clients) actuellement basé à Curala et la station de tête de Net+ pour Val de Bagnes actuellement dans le bâtiment où se situe la Poste à Pofray, doivent tous deux être délocalisés.

Une solution a été trouvée dans un décrochement du bâtiment de la Step. Elle permet ainsi des synergies pour les questions d'énergie.

Le coût du projet est devisé à CHF 1.9 mios dont CHF 0.6 mios seront financés par Satel et CHF 0.3 mios par les porteurs de projet Curala. Si le porteur du projet est Satel, les aspects techniques liés à la construction ont été vus par Frédéric Quennoz.

Enfin, le financement est communal car, historiquement chez Satel, les investissements en matière de bâtiments sont assurés par la Commune de site.

3291.5040.107 Gradins Périn

Quelle est la nature du projet ?

TCS : il s'agit de la refonte des accès entre les deux premiers niveaux du parking Perrin, y compris la sécurisation/suppression des actuels aplatis.

790.5290.09 Patrimoine villages – relevé

Quel(s) village(s) sont concernés ?

La carte des inventaires est annexée (voir présentation).

790.5290.80 Etude d'aménagement entrée du Châble

Quelle est la nature du projet ?

Il s'agit :

- De l'établissement du concept de mobilité à l'échelle du village : étude des sens de circulation, zone de rencontre, mobilité douce, etc.
- De l'établissement du masterplan du site : implantation et volumétrie des constructions, accessibilité, afin de coordonner les différents équipements entre eux (Curala, Ecole de Probé, zone St-Marc, parking, etc.).

Ces deux études vont compléter le plan des équipements du Châble présenté en avril 2024.

790.5290.84 Etude salle de spectacle Verbier

Quels sont les sites concernés par ce projet ? Les terrains Bessons ?



Le site retenu pour le centre culturel est celui des terrains Besson. L'étude correspondante est portée par la Fondation du Centre culturel.

La Commune évalue un programme complémentaire sur les terrains Besson afin de répondre aux enjeux identifiés par la population (démarche participative), les acteurs locaux et le Conseil municipal :

- Un espace vert et de loisirs en continuité du réaménagement de la place de l'Ermitage,
- Un programme bâti dont l'affectation est à consolider.

L'objectif est de définir la bonne affectation et les bonnes règles de construction pour ce secteur dans le futur PAZ-RCCZ.

615.5010.05 Investissements routes - Verbier

615.5010.06 Investissements routes Vallée – Vollèges

Pour ces deux rubriques quelle est la part dédiée à la mobilité douce ? En particulier pour les aménagements cyclables ?

La part du budget dédié à la mobilité douce n'a pas été distinguée.

La Commune participe aux aménagements suivants :

- Aménagement de la liaison douce Etiez – Sembrancher (le long de la route cantonale),
- Aménagement du trottoir sur la route du Golf,
- Abaissement à 30 km/h à Vollèges et sécurisation des traversées piétonnes.

L'entretien du chemin Villette – Charançon, homologué en sept. 2024 pour le vélo, est aussi planifié.

Plusieurs mesures du Plan directeur mobilité et de mobilité électrique sont inscrites au budget (790) :

- Recharges supplémentaires pour vélo électrique au centre de Vollèges, du Châble et de Verbier,
- Piétonnisation de la rue de Médran en été 2025

Plus généralement, l'engagement du responsable mobilité au 1.11.2024 va permettre de dynamiser les projets, notamment les mesures de mobilité douce planifiées dans le Plan directeur mobilité présenté en avril 2024.

Rubrique 622 Mobilité

Lors d'une précédente commission ATCM, les statistiques mobilité avaient été demandées. Ces données sont-elles désormais disponibles ?

Nous aimerions notamment obtenir : une carte du réseau des lignes en indiquant pour chaque ligne : le coût / la cadence / les statistiques fréquentation. La commission rappelle soutenir la mise en place d'un système de comptage efficace afin d'avoir des données fiables afin de planifier au mieux l'offre (caméras de comptage, etc.)

L'évolution de l'offre et de la fréquentation des transports publics a été présentée lors de la réponse au postulat sur les transports publics (commission ATCM du 26 mars 2024).

Une mise à jour des statistiques a été sollicitée en réponse à la question reçue le 8 novembre. Les informations sont en cours auprès de TMR et TVSA pour une synthèse prévue le 30 novembre.

Concernant le budget des transports publics, il a été abaissé de chf 5'270'000.- en 2024 à chf 5'030'000.- en 2025. Les économies sont liées à la suppression des phases tests prévues (semaine de la mobilité) et à une optimisation de la desserte à Verbier en période estivale.

Concernant la gratuité <25, >65 et AI, la mesure a commencé le 1^{er} juin 2024 et le premier bilan sera effectué avec TMR, TVSA et Regionalps le 25 novembre.

790.313 Prestations de service et honoraires

A quoi correspond cette rubrique ?

Elle correspond aux prestations commandées par le service AT et non imputées à un projet d'investissement, notamment :



- Les études démographiques,
- Les prestations de communication transversale (non liée à un projet exclusivement),
- Les frais de géomètre pour divers relevés de parcelles.

790.30 Charges de personnel

799.30 Charges de personnel

Est-il possible d'avoir l'évolution des EPT en lien avec ces deux rubriques pour les années 2023 / 2024 / 2025 ?

Budget 2024 : 17.7 EPT (dont 0.2 EPT pour la gestion de subvention du patrimoine bâti approuvée en sept. 24)

Etat actuel : 17.3 EPT

Postes occupés au 1.1.2025 : 16.70 EPT

y compris : Sylvain Haederli (1.11.24), Grégory Niedergang (18.11.24), Christophe Egger (1.1.25), Mélodie Gay Balmaz (1.1.25)

non compris : Cédric Felley, Aude Sarrasin et Olivier Foro

Postes à repourvoir : 0.6 EPT (technicien aux constructions)

Il reste donc un solde disponible de 0.4 EPT. En 2025, selon la présentation ATCM du 5.11.2024, il est attendu un chef de projet supplémentaire pour la gestion des projets d'équipements publics. En considérant un recrutement à 90%, cela représente un budget de + 0.5 EPT / 2024.

Budget 2025 : 18.2 EPT

L'évolution 2023 > 2024 avait été présentée lors du budget 2024.

L'augmentation était de chf 120'000.- (en AT, rubrique 790).

Elle correspond essentiellement à l'engagement du chef de projet mobilité (Sylvain Haederli recruté le 1.11.2024).

799.313 Prestations de service et honoraires

A quoi correspond cette rubrique ?

Le poste 799.3132 correspond aux appuis externes pour le service des constructions. Il s'agit essentiellement de frais d'étude d'avocat dans le traitement des oppositions et des recours, ainsi que d'éventuels avis de droit en fonction des évolutions législatives.

Le poste 799.3130 comprend les prestations effectuées par la Commission cantonale des constructions (facturées à la Commune, qui les refacture aux propriétaires en 799.4240), ainsi que les frais de communication / information pour la population (brochures / soirée d'information / etc.) et les frais du registre foncier pour l'inscription des mentions / servitudes / etc. liés aux autorisations de construire.

799.3910.00 Prestations de service

A quoi correspond cette rubrique ?

Il s'agit du budget pour les postes informatiques du service des constructions (y compris contrats de maintenance, imprimantes, logiciels, support Ciges, etc.)

La même rubrique existe pour l'aménagement du territoire 790.3910.00.

Questions générales

Une étude est-elle prévue pour valoriser le site de l'ancienne déchetterie de Verbier ?



Les études de révision globale du PAZ-RCCZ prennent en compte la totalité du site qui intègre l'ancienne STEP de Verbier et les parcelles avoisinantes situées en zone artisanale.

L'objectif est de valoriser ces terrains pour les besoins auxiliaires des activités de Verbier : gestion des matériaux, stockage de matériel / engins, extension artisanale à l'étude et complément possible pour réseau de chauffage CAD selon plan directeur des énergies.

- - - - -

Questions supplémentaires émises par la commission ATCM le 21 novembre et répondues par Guillaume Collin en date du 27 novembre 2024.

Question 1) Charges/Recettes de la branche "Autorisation de construire" :

799 : Les recettes du service sont passées de 585K (2023) à 590K (2025), soit presque aucune augmentation. Nous imaginons que les demandes d'autorisation sont restées constantes depuis 2023.

A ce stade de l'année 2024, nous constatons une baisse de demande d'autorisations de construire par rapport aux années précédentes.

L'explication semble surtout liée à la diminution des cas de régularisation.

Question 2) 799 : En revanche, les charges du service ont augmenté de 38 %, passant de 2,1M (2023) à 2,9M (2025). Cette hausse ne semble pas être uniquement due au coût du personnel (+150K). Pourrions-nous avoir une explication ?

Les 2 réponses suivantes expliquent environ + chf 570'000.- d'écart.

La modification d'imputation des frais informatiques explique + chf 80'000.-

Les salaires expliquent + chf 150'000.- (en réalité, c'est plutôt l'équipe AT-mobilité-projets qui a augmenté ses effectifs - rubrique 790 - mais l'imputation des salaires a été un peu modifié au sein du dicastère)

Question 3) 799.313 : Les prestations de tiers ont augmenté de 65 %, passant de 296K (2023) à 480K (2025). Pourrions-nous avoir une justification ?

Première explication : chf 86'000.- liée aux frais des autorisations de construire délivrées par le Canton.

En 2023, 2024 et 2025, nous avons budgété chf 250'000.- pour les frais d'autorisation de construire dus par la Commune au Canton.

En 2023, il y a eu chf 164'000.- de dépenses dans les comptes.

Cette différence explique un écart de chf 86'000.-

Deuxième explication : chf 50'000.- pour les dépenses de communication

En 2025, nous avons budgété chf 50'000.- pour les dépenses de communication liées aux constructions (documentation, séances d'informations, etc.)

Il y avait chf 0 dans les comptes 2023

Troisième explication : chf 50'000.- pour les appuis externes

Jusqu'en 2024, le traitement des dossiers complexes étaient majoritairement réalisés en interne par le service, notamment Cédric Felley et Dany Rossier. Cela se traduisait par un appui externe inférieur au budget prévu (chf 48'000.-).

En 2025, l'engagement du nouveau responsable des constructions a davantage mis l'accent sur les compétences sociales, quitte à s'appuyer davantage sur des conseils externes pour les cas les plus complexes, par exemple lors du traitement des oppositions (chf 100'000.- budgété).



Question 4) 799.363 : Qu'est-ce que la subvention à des collectivités publiques et tiers, et pourquoi y a-t-il une augmentation de 74 %, passant de 521K (2023) à 910K (2025) ? Quelle est la nature de cette dépense ?

Sont compris dans ce poste :

- La subvention liée au nouveau règlement du patrimoine bâti approuvé en septembre 2024 (toiture en ardoise + aide à la rénovation des bâtiments classés)
- La subvention liée au règlement d'aide au logement.

En 2023, 2024 et 2025, le montant budgété pour les subventions est resté identique pour les ardoises et l'aide au logement (chf 750'000.- /an). En 2023, les comptes ont été de chf 521'000.- c'est-à-dire inférieurs au budget prévu.

En 2025, nous avons ajouté chf 160'000.- pour l'aide à la rénovation des bâtiments classés conformément au message de la Municipalité pour le règlement du patrimoine bâti approuvé au plenum du 11.9.2024.



04. Vote final de la commission (préavis)

Suite aux réponses apportées aux questions, la commission donne un avis favorable et approuve le budget 2025 qui la concerne.

05. Conclusion de la commission / Rapport budget 2025

Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie à deux reprises afin d'analyser en détail les budgets et d'obtenir des réponses précises à ses questions. Elle tient à exprimer ses remerciements au conseiller ainsi qu'aux responsables du dicastère pour leur engagement et le travail accompli tout au long de l'année.

Nous saluons l'arrivée d'un nouvel architecte au sein du service des constructions ainsi que la nomination de nouveaux urbanistes. Ces renforts permettront de répondre aux besoins croissants du dicastère et des attentes de la population. Nous espérons qu'ils contribueront à renforcer la stabilité du service, à améliorer la qualité du travail et, surtout, à garantir le respect des délais pour les constructions, les aménagements et les grands projets communaux.

Nous encourageons également le dicastère à adopter une nouvelle méthodologie pour les grands projets, en les structurant en deux phases distinctes : une première phase allant jusqu'à la mise à l'enquête, suivie d'une seconde phase dédiée à la réalisation du projet. Cette approche a d'ailleurs été retenue pour le projet du chalet Orny, avec une allocation budgétaire de 800'000 CHF pour couvrir la phase allant jusqu'à la mise à l'enquête.

Cependant, nous constatons avec regret qu'il y a peu d'investissements clairs et concrets visant à promouvoir le développement de la mobilité douce et durable. La stratégie de mobilité demeure sensiblement identique à celle des années précédentes. Nous espérons qu'en 2025, des idées d'améliorations notables émergeront du comité de pilotage mobilité (TMR et Commune).

Par ailleurs, nous demandons au conseil communal de mettre en place, d'ici le premier semestre prochain (sans quoi un postulat sera probablement déposé), un système de comptabilisation permettant de recueillir des données précises sur la fréquentation et l'occupation des lignes de transport. Ces informations sont essentielles pour prendre des décisions stratégiques éclairées et pour revendiquer des subventions auprès de la Confédération.

Concernant la mesure de gratuité pour les moins de 25 ans, les plus de 65 ans et les bénéficiaires de l'AI, celle-ci a débuté le 1er juin 2024. Un premier bilan a été réalisé avec TMR, TVSA et Région Alps le 25 novembre dernier. Nous sommes convaincus que les petits problèmes liés à la billetterie seront résolus prochainement et nous réjouissons des premiers retours de la population.

En ce qui concerne les charges de personnel liées à l'aménagement du territoire, celles-ci sont restées stables. En revanche, une augmentation de 136'000 CHF a été constatée au point 799.30 pour le service des constructions, en raison d'une restructuration entre l'aménagement du territoire (AT) et le service des constructions.

Dans les investissements, nous relevons que les montants alloués aux achats de terrains ont été maintenus à 1,5 million de CHF, permettant ainsi de saisir les opportunités d'acquisition qui pourraient se présenter au cours de l'année. Nous encourageons la commune à poursuivre une politique active d'acquisition de terrains stratégiques pour garantir l'avenir des besoins de notre commune.

Enfin, nous souhaitons plein succès au dicastère pour l'année 2025 et l'encourageons à faire preuve de pragmatisme dans ses décisions, notamment lors des mises à l'enquête et des projets à venir.

Pour la commission « ATCM »



Stéphane Roserens
Président

Instructions :

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DU 11.12.2024 DE LA COMMISSION « ATCM »

OBJET(S) TRAITE(S) : Règlement des taxis

01. Liste des membres de la commission et tableau des présences

| Commission | 18.11.2024 | | |
|--|--|--|--|
| Liste des membres | Présent Martin Sacha Fournier Romain Fellay Guillaume Excusés Roserens Stéphane Tellement Dominique Fellay Simon Lovey Veronique Constrance Jaillet | | |
| Invités | | | |
| Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...) | Gay Pierre-Yves | | |

02. Position de la commission sur l'entrée en matière

Accepte le règlement

03. Discussions de détail (avec les questions et les réponses données)

Abrogation du règlement des taxis

Le Conseil municipal a réévalué le règlement des taxis.

Etat actuel :

- Bagnes disposait d'un règlement homologué depuis 2010
- Vollèges ne disposait pas d'un règlement.

Considérations :

- Le règlement actuel est complexe et difficilement applicable (service de piquet),
- La coordination avec les entreprises de taxi montre la volonté de simplifier les procédures,
- L'activité de taxi doit perdurer pour le service à la clientèle, et cela implique une autorisation communale



Conclusion :

- Le Conseil municipal propose d'abroger le règlement
- Le Conseil municipal a établi une directive simplifiée pour accorder les autorisations de taxi.

La commission se prononce à l'unanimité des membres présents pour traiter ce point lors du prochain plénum.

04. Vote final de la commission (préavis)

Unanimité favorable à la proposition du conseil communal

05. Conclusion de la commission

Rapport règlement des taxis 2025

Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le 18 novembre 2024 afin d'analyser le règlement sur les taxis présenté par le dicastère.

Toutes les questions soulevées par la commission ont reçu une réponse satisfaisante. À l'instar du conseil municipal, nous estimons qu'il est pertinent d'alléger ce règlement. Nous ne voyons aucune objection à la mise en œuvre de ce nouveau cadre réglementaire.

Nous sommes convaincus que les moyens de contrôle mis en place par la commune seront efficaces. Par ailleurs, la taxe de 200 francs nous semble raisonnable. Il est également important d'uniformiser les pratiques sur l'ancienne commune de Vollèges, comme cela a été fait pour les autres règlements.

La commission s'est donc prononcée favorablement sur cet objet, qui sera soumis au vote, afin de garantir la pérennité du service de taxi proposé sur notre commune.

Pour la commission « ATCM »

Stéphane Roserens

Président

Instructions :

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission

Quand : La semaine qui suit la séance

Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission

Quand : 5 jours avant le Plénum

Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale

Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV

Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet

RAPPORT BUDGET 2025

Commission « Contributions, Cadastre et Population »

Lieu : Café des amis

Heure : 19h00

Présidence : Amos Guillaume

Présents :

Mento Mélanie, Colette Pembe-Tornay, Aurélie Bressoud, Guillaume Amos

Rapporteur : Guillaume Amos

Excusés : Raphaël Baillifard, Christine Oakman-Rossier, Sébastien Fellay, Florian Perraudin

Invités : Bruno Moulin, Alexandre Gordio

En date du 11 novembre 2024, la commission « Contributions, Cadastre et Population » s'est réunie pour analyser et discuter des rubriques des budgets 2025 la concernant. La séance a permis de clarifier plusieurs éléments grâce à la participation de M. Bruno Moulin, conseiller communal, et de M. Alexandre Gordio, directeur opérationnel.

Recettes fiscales

La commission observe une continuité dans la prudence de l'estimation des budgets fiscaux. Les principales observations incluent :

- Une légère diminution des recettes fiscales prévues, attribuée à un tassement du marché immobilier, bien que l'impôt sur la fortune continue de représenter une part significative des revenus.
- La commune bénéficie de nouvelles domiciliations de contribuables aisés, stabilisant les recettes.
- Concernant les forfaits fiscaux, on note une pression croissante des régulations internationales, ce qui pourrait affecter à terme leur attractivité. Cependant, en 2024, ces forfaits continuent d'apporter une contribution substantielle.

Les recettes des personnes morales restent stables. La diversification des entreprises présentes sur la commune contribue à maintenir ce niveau.

Investissements et autofinancement

Le budget 2025 prévoit une marge d'autofinancement projetée à 20 millions CHF, légèrement inférieure aux années précédentes en raison de l'augmentation des charges opérationnelles. L'énergie demeure une source importante de valorisation.

Investissements spécifiques :

- Un prêt sans intérêts de 900'000 CHF pour financer les travaux de la cure du Châble.
- Budget de 670'000 CHF pour des rénovations dans les infrastructures communautaires, en partenariat avec les autorités religieuses (convention de financement à 50/50).

Initiatives sociales

La commission salue les efforts continus pour améliorer le soutien social :

- Une étude budgétisée sur deux ans pour la mobilité des aînés à Verbier.
- Avancement du règlement d'aide à la personne, en ciblant particulièrement les ménages modestes et les bénéficiaires de subsides cantonaux pour les caisses-maladie.
- Allocation des fonds restants issus des aides COVID (500'000 CHF) à des projets sociaux.

Charges de personnel

Les charges de personnel continuent de croître, reflétant l'expansion des services offerts par la commune. La commission souligne la nécessité d'un suivi étroit pour garantir une utilisation optimale des ressources humaines.

Questions et réponses

Quelques questions notables abordées lors de la séance :

1. **Pourquoi des augmentations dans les rubriques liées aux soins communautaires ?**
 - Réponse : Les heures de soins sur Verbier ont augmenté de 13 %, entraînant une hausse des coûts pris en charge par la commune.
2. **Est-il possible d'ajuster les tarifs de nurseries pour les permis L ?**
 - Réponse : Un projet de révision des règlements est en cours pour inclure cette demande.

Conclusion

À la lumière des éléments analysés, la commission émet un **préavis favorable** à l'adoption du budget 2025. Elle encourage également la poursuite des travaux sur les règlements sociaux et la consolidation des recettes fiscales.

La commission remercie chaleureusement M. Bruno Moulin et M. Alexandre Gordio pour leurs explications précises et leur collaboration efficace.

Pour la commission

Guillaume Amos, Président



RAPPORT DE COMMISSION « SSP »

Concernant Budget

Du 11.12.2024

1. Tableau des présences

| Commission | Date 1 | Date 2 | Date 3 |
|---------------------|------------|------------|--------|
| Farquet Sarah | 05.11.2024 | 19.11.2024 | |
| Heinis Olivia | | | |
| Alter Armand | | | |
| Deslarzes Sophie | | | |
| Löf Tora | | | |
| Picchio Pauline | | | |
| Vaudan Emily | | | |
| Invités | | | |
| Anne Bürer | | | |
| Louis Ernest Sidoli | | | |

2. Objet(s) concerné(s)

Approbation du budget 2025

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

Après avoir étudié les pages qui nous sommes dédiées, nous avons posé les questions qui nous concernaient et avons obtenu les réponses

4. Discussions de détail

Nos diverses questions se trouvent dans notre PV sur épartage

5. Vote final de la commission

La commission accepte, à l'unanimité de ses membres le budget annoncé

6. Conclusion de la commission

Réunis en séance le 5 et le 19 novembre 2024, la commission sécurité santé publique a analysé en détail les budgets de son dicastère et a posé les questions en lien avec les postes des budgets qui la concerne et a reçu les réponses à ses diverses demandes .

Elle remercie Mme la conseillère Anne Bürer et son chef de service Louis Ernest Sidoli pour leurs travaux et leur transparence face à nos questions
Les budgets en ce qui nous concerne sont adéquate nous les avons rendu attentif quand à nos soucis au niveau des engagements et des mandats externe ,la situation des gardes médicales qui nous l'éperons provisoire en vu du futur projet sur Verbier
En conséquence notre commission a accepté à l'unanimité des membres présents et ainsi donné un préavis favorable au budgets 2025

Pour la commission « SSP »

Sarah Farquet
Présidente de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DE COMMISSION « JFCS »

Concernant les budgets 2025

Du 11.12.2024

1. Tableau des présences

| Commission | 04.11.24 | 18.11.24 | 02.12.24 |
|--|----------|----------|----------|
| Vaudan Fanny | P | P | P |
| Chevrier Célia | P | P | P |
| Amos Samuel | P | E | P |
| Berset Laurent | E | P | P |
| Corthay Durrer Anne-Claude | E | P | P |
| Egger Caroline | E | P | P |
| A repourvoir | | | |
| Invités | | | |
| Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...) | | | |
| Anne-Michèle Lack | P | E | E |
| Matthieu Moulin | P | E | E |

2. Objets concernés

Budgets 2025 de la Municipalité

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

La commission JFCS accepte l'entrée en matière sur les budgets 2025.

4. Discussions de détail

Lors de la première séance (04.11.24), Matthieu Moulin et Anne-Michèle nous ont présenté les budgets du dicastère en détail (la présentation est disponible sur epartage, dans les PV de la commission).

Au niveau des investissements, les points importants sont :

- 50'000 pour nurserie de Montagnier – début travaux en 2025 et fin estimée à octobre 2025
- 20'000 pour nurserie de Verbier afin de passer de 7 à 10 places bébés

- 10'000 pour transfert de Graines de Marmots aux Fleurettes (fin août). Durant les travaux, Graines de Marmots se trouvera au cycle d'orientation pour environ 6 mois.
- 60'000 pour l'unité de production MaCantine, renouvelé pendant 4 ans.

Au niveau du fonctionnement, il y a un dépassement par rapport à 2024, principalement en raison de l'augmentation du coût par élève (déterminé par le Canton) s'expliquant entre autres par le besoin croissant en enseignement spécialisé. La Commune devra payer CHF 300 en plus par élève.

A la suite de cette présentation, la plupart de nos questions avait déjà trouvé réponse. Après discussion, voici les compléments d'informations demandés par notre commission :

Questions de la commission JFCS – budgets 2025

p.11 : Protection de la jeunesse (147'600.-) : à quoi correspond ce montant ?

Voici la réponse de Jérôme Maret : Nous sommes dans les variations des charges financières du service 544, càd hors amortissement et qui plus est, hors frais de personnel vu que ceux-ci sont mentionnés en début de tableau dans ces variations de charges.

En termes de nature de charges, ces 147'600 sont pour toi une augmentation de charges expliquées principalement par le soutien à la jeunesse, les prestations de tiers et les redevances CERFI regroupées centralement (dans chaque unité d'accueil en 2024)

En ce qui concerne toutes les reprises du service informatiques, la part attribuée au dicastère JFCS a-t-elle augmenté ?

2025 sera la première année de refacturation des coûts nous ne pouvons pas répondre à cette question vu que nous n'avons pas d'historique.

Jusqu'à maintenant, les coûts étaient facturés directement à l'informatique.

L'augmentation ou diminution des coûts IT du dicastère JFCS seront influencés par l'engagement ou diminution de postes.

Le but est vraiment de pouvoir sensibiliser les dicastères aux coûts IT afin qu'ils puissent « challenger » le nombre de PCs et donc diminuer les coûts IT de la Commune.

Pourrions-nous avoir le détail de ces différents investissements :

p.152

Ecole de Versegères (55'000.-)

Aménagement terrain foot en place de rencontre avec d'arbres + table/bancs (extérieur) + stores intérieurs + barrières (Maison Bochatay)

p.153

Ecole de la Comba (325'000.-)

Montant qui avait été reporté des budgets 2024

Cuisines (Salle des maître et cuisine poly) + enrobé accès extérieurs, marquage et terrain de basket) + MSDI + rideaux scène

Ecole de Villette (145'000.-)

Est-ce bien le montant pour le concours d'architecture ? Non

Il s'agit de la réfection de certains éléments de la cour d'école, plus du câblage intranet dans les bâtiments et de travaux de peinture.

Place de jeux (50'000.-)

S'agit-il de la place du Cotterg ? Oui

Place de jeux des Moussaillons (380'000.-)

Budget 2025 montant qui avait été reporté des budgets 2024 / Aménagements extérieurs (place de jeux)

Bâtiment des Moussaillons (770'000.-)

Ce montant était prévu au budget 2024 mais pas en 2025, de quoi s'agit-il ?

Budget 2024 Aménagement de la nurserie, changement de chauffage et extérieur devant la nurserie

Crèche de Verbier (50'000.-)

Il y a déjà 80'000.- prévu pour l'aménagement de la nurserie (p.158).

A quoi correspond ce montant ?

Comme expliqué lors de la présentation du budget à la commission, les CHF 80'000 sont les frais de mobilier et de matériel éducatif pour l'ensemble des nouvelles places de nurserie (Moussaillons et Verbier) et pour le déménagement de Graines de Marmots aux Fleurettes.

Les investissements de CHF 50'000 sont les travaux sur le bâtiment de la nurserie de Verbier pour passer de 7 à 10 places.

p.161

Ecole du Châble (200'000.-)

Cela correspond au budget pour les études préliminaires et la procédure de choix des mandataires telle qu'un concours d'architecture.

Nouvelle salle de gym au Châble (150'000.-)

Cela correspond au budget pour les études préliminaires et la procédure de choix des mandataires telle qu'un concours d'architecture.

5. Vote final de la commission

La commission accepte, par 6 voix pour, 0 contre et 0 abstention les budgets 2025 relatifs à leur dicastère.

6. Conclusion de la commission

Notre commission se réjouit de constater que le budget 2025 inclut plusieurs investissements attendus depuis longtemps.

Parmi ceux-ci, la nurserie de Verbier verra son nombre de places passer de 7 à 10, et des aménagements dans le bâtiment du Mayen des Crouès permettront d'améliorer le bien-être des enfants accueillis dans la crèche.

Concernant Montagnier, une nouvelle nurserie pourra enfin ouvrir ses portes, offrant une dizaine de places supplémentaires. Au total, ce sont 13 nouvelles places qui seront disponibles prochainement.

Des investissements sur quatre ans seront également consacrés à l'unité de production « MaCantine », qui a récemment obtenu une médaille d'or du label « Cuisinons notre région ».

Enfin, nous sommes heureux de voir enfin figurer dans les budgets les montants nécessaires pour le concours d'architecture du futur centre scolaire de Villette.

Nous espérons désormais que ces bonnes nouvelles ne resteront pas de simples chiffres sur une feuille de papier, mais que ces projets deviendront une priorité pour l'ensemble du nouveau Conseil Municipal, afin qu'ils se concrétisent enfin dès l'année 2025.

Nous sommes très satisfaits du budget 2025 et tenons à remercier chaleureusement Anne-Michèle Lack et Matthieu Moulin pour leur travail et la présentation détaillée qu'ils ont fournie et qui fut très appréciée. Notre commission espère pouvoir continuer à collaborer dans de telles conditions lors de la prochaine législature et nous nous réjouissons de voir ces projets se concrétiser au service de notre jeune génération.

Le budget 2025 relatif à notre dicastère a été accepté à l'unanimité des membres présent.e.s.

Pour la commission « JFCS »

Fanny Vaudan
Présidente de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

CONSEIL GENERAL

RAPPORT BUDGET 2024 **COMMISSION DE « TOURISME, CULTURE ET SPORT »**

Le 30 septembre, 11 et 27 novembre les membres de la commission TCS se sont rassemblés pour discuter du budget et préparer leurs questions pour l'exécutif. Les réponses apportées par Messieurs Bertrand Deslarzes et Vincent Michellod, ainsi que le complément de réponses obtenues lors des différentes réunions avec la COGEST ont répondu à nos questions à notre satisfaction.

La commission TCS accepte le budget dans l'état et se réjouit de voir se poursuivre la phase deux du Centre Sportif.

La prochaine législature promet de voir plusieurs projets importants tels que le Chalet Orny, la maison de la Culture, la place de l'Ermitage, la maison de la raclette et le développement des terrains Besson. Nous espérons que les démarches participatives se poursuivront afin de réaliser ces projets dans un esprit d'échange et de transparence.

A la lumière des éléments mentionnés ci-dessus, la commission émet un préavis favorable à l'adoption du budget 2025.

La commission remercie Messieurs Bertrand Deslarzes et Vincent Michellod pour les réponses et explications obtenues, ainsi que pour la bonne collaboration.

3 Décembre 2024

Pour la commission TCS

Présidente
Sari Bruchez



RAPPORT DU 05.12.2024 DE LA COMMISSION DE GESTION

SUJET : Rapport de Fin de législature 2021-2024 COGEST

01 Nombre de rencontres

La commission de Gestion pour la législature 2021-2024 est composée de 10 membres, réparti comme suit :

Le président est Baptiste Darbellay (Centre) et le vice-président Nicolas Egger (PLR)

| | | | | | |
|----------------------------|----------------------|------------------|------------------|------------------|--------------|
| Centre (5) | Baptiste Darbellay | François Alter | Emily Vaudan | Sébastien Rossoz | Sven Rossier |
| PLR (4) | Nicolas Egger | Félicien Bircher | Sébastien Fellay | Jérôme Darbellay | |
| Entremont Autrement (1) | Antoine Wasserfallen | | | | |

Les démissions suivantes ont été enregistrées :

1. Antoine Wasserfallen : remplacé par Marie Oreiller (EA)
2. Sven Rossier : remplacé par Anne-Marie Léo (Le Centre)
3. Jérôme Darbellay : remplacé par Leyla Daragon (PLR)

Florian Perraudin est arrivé en cours de législature et une rocade a été faite avec Emily Vaudan (commission SSP/COGEST) (Le Centre)

La Commission de gestion s'est réunie **49 fois** durant la législature :

| 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------|-----------|------------|----------------------------|
| 14 séances | 8 séances | 15 séances | 12 séances |
| 8 plénums | 6 plénum | 5 plénum | 5 plénum (1 annulation) |

Voici le taux de présence aux séances de commission pour les membres présents à la fin la législature, en moyenne il se situe à 70% :

| | | | | | | | |
|--------------------|-------------|----|------|-------------------|-----------|----|-----|
| Baptiste Darbellay | 2021-2024 | 49 | 100% | Sébastien Fellay | 2021-2024 | 35 | 71% |
| Félicien Bircher | 2021-2024 | 47 | 96% | Marie Oreiller | dès 2022 | 24 | 69% |
| Nicolas Egger | 2021-2024 | 37 | 76% | Florian Perraudin | dès 2023 | 16 | 59% |
| Leyla Daragon | dès 2024 | 9 | 75% | François Alter | 2021-2024 | 27 | 55% |
| Anne-Marie Leo | dès 10.2022 | 21 | 72% | Sébastien Rossoz | 2021-2024 | 14 | 29% |



En plus des séances ordinaires les membres de la COGEST ont participé à certaines séances des 7 autres commissions afin d'améliorer la coordination sur les décisions.

Pour les années 2023 et 2024 les membres de la COGEST ont été invités aux assemblées générales des sociétés du groupe Altis. Des rencontres trimestrielles ont également eu lieu entre la direction d'Altis, les membres de la COFI du conseil communal, les présidents et vice-présidents des commissions TP-environnement-énergie et COGEST. Le Président du conseil général y a participé occasionnellement.

Des rencontres informelles ont également été organisées, à savoir :

- Un souper à Vens le samedi 14 août 2021
- Une visite de la Fromagerie d'Etiez et raclette le mercredi 16 août 2023
- Une visite de la STEP de Profray, suivie d'un apéritif chez Félicien Bircher et d'un repas au Châble le mardi 27 août 2024

Certains membres de la COGEST sont actionnaires à titre privé de TéléVerbier SA et ont participé aux assemblées générales.

D'une manière générale la commission a bien fonctionné et il a été relevé les points suivants de la part des membres :

- Bonne ambiance et bonne écoute
- Séances bien présidées et préparées, efficaces et respect dans les échanges et le temps de parole
- La majorité des membres est investie et a effectué son travail avec une bonne participation
- Bonne communication par e-mail / Whatsapp
- Tournus des rapporteurs
- Bonne communication avec le conseil municipal qui a pris le temps de présenter les projets et répondre aux questions posées
- Nette progression dans l'approche du Budget et des comptes au fur et à mesure des années (aide à la lecture, fichier excel, réponses aux questions)
- La coordination avec les présidents de commission était bonne, rencontre et/ou téléphone pour discuter des sujets

02 Inventaire des sujets traités

Durant la législature, la COGEST s'est prononcée sur toutes les décisions conformément à l'art. 16 du conseil général. Au total 73 points de décision ont été soumis et le CG a refusé 2 points, à savoir l'avenant à la convention entre la commune et Téléverbier SA, ainsi que le crédit complémentaire pour les micropieux en lien avec le DDP de l'école VIS à Verbier. A deux reprises le CG n'est pas entré en matière sur des décisions, celles-ci ont ainsi été reportées.

Il est relevé que les préavis de la COGEST ont été suivis par le plénum.



| 2021 (23 décisions) | 2022 (11 décisions) | 2023 (21 décisions) | 2024 (18 décisions) |
|--------------------------------------|--|--|--|
| Budget 2021 | Budget 2023 | Budget 2024 | Budget 2025 |
| Budget 2022 | Comptes 2021 | Comptes 2022 | Comptes 2023 |
| Comptes 2020 | Crédit complémentaire mobilité | Restructuration Verbier Tourisme | Crédit complémentaire Water Alpine Lab |
| DDP école Lémania | Interruption procédure PAZ Ermitage | Règlement taxes séjour (Chemin) | Règlement eau potable |
| Règlement TPT | Crédit complémentaire vaches d'hérens | Règlement structures accueil | Règlement des cimetières |
| Règlement du CG | Convention commune TéléVerbier SA | Règlement soutien à la jeunesse | Convention commune – Bourgeoisie |
| Décisions fiscales 2022 | Avenant subvention (Tsiège Six-Blanc) | Postulat : transports publiques | Constitution commission PAZ RCCZ |
| Règlement assainissement eaux | Crédit complémentaire informatique | Postulat : fonds aide petits commerces | Règlement gestion des déchets |
| Règlement eau potable | Crédit complémentaire centre de recyclage | Révision règlement police | Règlement eaux à évacuer |
| Règlement gestion des déchets | Statuts et règlements CSI | Nouveau règlement fonds bien-être | Règlement de police |
| Règlement irrigation | Règlement confusion sexuelle viticole | Décisions fiscales | Agrandissement maison de la santé |
| Décisions fiscales 2021 | | Crédit engagement centre sportif | Crédit engagement chalet Orny |
| Règlement soutien hôtellerie | | Crédit complémentaire Iello (Solarco) | Abrogation règlement parcage Vollèges |
| Règlement soutien jeunesse | | Crédit complémentaire micropieux VIS | Nouveau règlement sauvegarde patrimoine |
| Règlement octroi bourses et prêts | | Crédit complémentaire laiterie Etiez | Décisions fiscales |
| Crédit complémentaire EPT CAMT | | Crédit complémentaire Fonds de rénovation | Règlement vidéosurveillance |
| Règlement structures d'accueil | | Crédit complémentaire Actions SEDRE SA | Règlement affectation produits énergie |
| Règlement taxe séjour | | DDP Terrain foot Vollèges / Paroisse | Modification annexe règlement CG |
| Association Sécurité Entremont | | Postulat utilisation amendes | |
| Règlement communal d'organisation | | Motion création règlement fonds énergie | |
| Fonds efficience énergétique | | Nouveau règlement sauvegarde patrimoine | |
| Fonds rénovation | | | |
| Fonds communal entretien forêts | | | |



03 Bilan par année écoulée

2021 :

Nouvelle commune, nouveaux élus, nouveaux présidents de commission et de nombreuses décisions, la COGEST a dû s'organiser et apprendre. Il y a eu de gros efforts sur les travaux de fusion des règlements des anciennes communes. Toutes les décisions ont été acceptées et des préavis positifs ont été donnés.

2022 :

Année plus calme avec moins de décisions, premier refus en novembre 2022 avec l'avenant à la convention entre la commune et Téléverbier SA, malgré des remarques du conseil général, l'exécutif a maintenu le point et aucun amendement ne semblait possible. Certains élus se sont montrés froissés par ce refus, mais une conséquence à cela a été pour les années suivantes une meilleure communication et plus de temps de préparation en amont pour les différentes commissions et la COGEST.

2023 :

Troisième année, les personnes sont affutées et travaillent les dossiers en profondeur, le règlement sur la sauvegarde du patrimoine bâti a tenté de passer en force, malgré des divergences, le conseil général a préféré ne pas entrer en matière et renvoyer la copie à l'exécutif.

En fin d'année, le conseil général a challengé le budget 2024, car les charges, en particulier de personnel ont augmenté continuellement depuis la fusion. Des échanges ont eu lieu et pour finir un compromis a été trouvé, avec des amendements et refus de certains points.

La motion pour la création d'un règlement relatif au Fonds de soutien au domaine de l'Energie, déposée par Mélanie Mento et Baptiste Darbellay a été co-signée par la majorité des membres de la COGEST. Après l'acceptation par le plénum, un règlement est soumis au CG en décembre 2024.

2024 :

Dernière année de la législature, les commissions ont bien travaillé et un bon fonctionnement est en place, notamment au niveau des comptes 2023 et du Budget 2025, certains investissements sont challengés et des crédits d'études sont octroyés avant de se prononcer sur le projet global (Chalet Orny, Maison de la Raclette).

La neige a eu raison du 4^{ème} plénum du 20 novembre qui devait se tenir à Verbier.

04 Proposition d'objectifs futurs pour la continuité des dossiers

Il a été relevé les points suivants à améliorer pour le fonctionnement de la commission et du CG :

COGEST

- Avec la convocation prévoir le temps prévu pour chaque thème et préciser les orateurs
- Améliorer la coordination entre les commissions (invitation des membres de la COGEST attribués)
- Désigner le rapporteur pour la séance suivante



CG :

- Renforcer le rôle du bureau dans la coordination et l'organisation générale, rétro planning, participation aux séances de commission lors de décisions importantes
- Revoir le fonctionnement et le nombre de commissions pour une coordination plus efficace
- Prévoir en plus de l'eau des boissons sans alcool après les pléniums
- Gestion de l'ordre du jour des plénium (sujets, présentations pour anticiper les décisions, nombre de plénium)
- Améliorer la gestion de l'agenda et communication interne en collaboration avec l'administration (office 365)

Objectifs à suivre pour la prochaine législature :

- Former les nouveaux membres de la COGEST aux différents travaux qui sont à venir (compréhension des comptes, budgets, délais, rôles et responsabilités)
- Rester attentif à un équilibre financier de la commune
- Suivi de l'évolution des charges, charges ordinaires et charges induites
- Suivre et challenger les effectifs de la commune (EPT)
- Avoir une approche « demande de crédit d'étude » et présenter un projet abouti pour les gros projets, éviter les reports de provisions au bilan
- Bonne coordination entre le bureau, les commissions et la COGEST pour les décisions
- Comprendre la gouvernance des sociétés filles et demander au conseil municipal de fournir la stratégie en lien avec chaque société
- Suivre le développement du groupe Altis dans la mesure où la commune a financé certains projet (Iello, transformation digitale, IRIS, etc.), demander les retours sur investissements sur certains projets liés à l'innovation
- Suivi des négociations en vue du retour de concession FMM 2042
- Garder un dialogue constructif et régulier avec le conseil municipal, en particulier le Président et la responsable des Finances
- Suivre attentivement l'évolution de la planification financière en fonction de l'évolution financière de la commune et de l'avancement des projets
- S'assurer d'une bonne compréhension des crédits d'engagement antérieurs et leur validité dans le temps (8 ans) et les demandes complémentaires Vs de ce qui a été engagé / provisionné
- S'assurer d'une bonne répartition géographique des investissements (vallée/Verbier)
- Suivi des interactions avec TVSA et les implications pour la commune (rumeur de rachat par Vail ou autres acteurs)
- Maintenir un bon niveau de compétences et d'engagement au sein de la COGEST (notamment en cas de nouveaux arrivants en cours de législature)

Dossiers importants qui devront être suivi :

- Centre sportif de Verbier : avancement du dossier et respect du crédit d'engagement suivi du déficit et de l'efficience dans la gestion
- Projet Curala : adaptation du projet et démarrage parking, aménagements, Hub, mobilité
- Révision du PAZ-RCCZ : coordination avec la commission ad hoc
- Constitution d'une fondation d'utilité public pour le logement : fonctionnement, gouvernance, surveillance.
- Parking de l'Ermitage de Verbier
- Maison de la sécurité : respect du budget et de la participation de l'Etat du Valais
- Maison de la raclette à Bruson (notamment les coûts et retombées)



- Chalet Orny Verbier : budget de fonctionnement
- Projet Maniak (Infomaniak)
- Vestiaire de St-Marc (FC Bagnes)
- Maison de commune (Bourgeoisie)
- Structure d'accueil de Vollèges (Crèche-UAPE)
- Ecole de Villette (Probé) : construction d'un nouveau centre scolaire, emplacement, dimensionnement
- Rénovation du CO
- Développement des mayens de Bruson
- Développement col des Planches
- Affectations futures des bâtiments remplacés (Crèche Vollèges, école Villette, bureaux Belvédère, etc.) et obtenir l'inventaire des bâtiments qui sont en main de la commune
- Salle MICE Verbier (collaboration avec le Festival)
- Entretien des routes, cours d'eau et sécurisation
- Prêts et cautionnement aux sociétés filles

Voici quelques points pratiques pour le bon fonctionnement de la commission :

| | |
|----------------------|---|
| Logistique | Prévoir un responsable pour la réservation des salles Prévoir le rapporteur et que les PV soient uniformisés Respecter le temps inscrit dans l'ordre jour pour chaque sujet |
| Calendrier | Prévoir les dates des séances en fonction des décisions à prendre suffisamment tôt |
| Coordination | Tenir compte de l'avis de la commission concernée pour la prise de décision |
| Décision | Laisser chacun s'exprimer, s'assurer que le sujet est bien compris, faire voter et inscrire le résultat au PV |
| Communication | Communiquer rapidement les décisions au bureau et conseil municipal pour prise de position (amendements, votes séparés, non entrée en matière) |
| Organisation | Veiller à une bonne répartition des tâches, prise de PV, rédaction rapports, travail par « morceaux » sur les budgets et les comptes |
| Déroulement | Prévoir un temps pour chaque point et cadrer les débats |

05 Conclusion

Mesdames et Messieurs,

Avec 49 réunions organisées sur cette législature 2021-2024, la Commission de gestion (COGEST) a su démontrer son engagement et son sérieux dans l'accomplissement de ses missions et notamment à la suite de la fusion des communes qui a rendu le travail plus intense. Les efforts collectifs de ses membres qui ont été présents à plus de 70%, soutenus par une ambiance constructive et un travail coordonné avec les autres commissions et le conseil municipal, ont permis d'établir une dynamique positive pour notre commune.

Au fil des années, les membres de la COGEST se sont appropriés les défis complexes liés aux finances (budgets fusionnés, comptes, etc.), aux différents règlements et à l'analyse des projets. Des progrès notables ont été réalisés, notamment dans l'analyse budgétaire et la gestion des grands projets. Ces



avancées reflètent une volonté commune de travailler de manière pragmatique et de fournir des recommandations éclairées au conseil général.

Cependant, la législature n'a pas été exempte de défis : certaines décisions ont suscité des divergences, comme en témoignent les points refusés ou reportés par le conseil général. Ces moments, bien qu'exigeants, soulignent la vitalité démocratique de nos débats et la nécessité de toujours chercher un équilibre entre ambition et réalisme ainsi que d'une bonne maîtrise des charges par rapport aux recettes et ce de manière pérenne.

En regardant vers l'avenir, des objectifs clairs ont été définis pour garantir la continuité et l'efficacité des travaux. Parmi eux, l'importance d'une coordination renforcée entre les commissions, une gestion rigoureuse des charges financières, et une anticipation accrue dans la planification et l'exécution des projets. Ces orientations visent non seulement à maintenir un cadre financier sain, mais aussi à répondre aux attentes croissantes de notre population et à préparer la commune aux défis à venir.

Les dossiers clés, tels que le développement en lien avec les sociétés du groupe Altis, la révision du plan d'affectation des zones, ou encore les investissements structurants comme le centre sportif de Verbier ou le remplacement de l'école de Villette, illustrent l'ampleur et la diversité des enjeux. Ils rappellent la nécessité d'une gouvernance vigilante, d'une communication fluide et d'une collaboration efficace entre toutes les parties prenantes.

En conclusion, cette législature a permis de poser des bases solides pour les années à venir. La COGEST remercie tous ses membres, les collègues du conseil général, le conseil municipal, les directeurs opérationnels, l'administration communale pour leur engagement et leur collaboration.

Nous formulons nos meilleurs vœux à ceux qui poursuivront ce travail et les invitons à s'appuyer sur les leçons tirées de cette législature pour continuer à faire avancer notre commune dans l'intérêt de tous.

Pour la commission COGEST

Baptiste Darbellay, Président

Nicolas Egger, Vice-Président



RAPPORT DU 28.11.2024 DE LA COMMISSION « ATCM »

OBJET(S) TRAITE(S) : Rapport de fin de législature

01. Introduction

Au cours de ces quatre années, notre commission a eu la chance d'évoluer dans un climat serein et une ambiance professionnelle. La qualité et l'engagement des conseillères, des conseillers en charge du dicastère ainsi que de leurs collaborateurs ont permis de traiter, avec toute la rigueur nécessaire, les dossiers portés à notre attention.

Le début de la législature a été marqué par un travail important sur l'uniformisation des règlements de Bagnes et de Vollèges, ainsi que sur les questions liées au centre sportif et à la mobilité sur notre territoire.

En fin de législature, nous avons constaté une volonté accrue d'accélérer le développement de projets touristiques et d'infrastructures, qui constitueront des dossiers passionnants pour la future commission ATCM.

02. Rapport complet

Notre commission a pris conscience, au cours des quatre dernières années, des défis, mais également des opportunités, qu'offre le développement des infrastructures et de la mobilité pour l'avenir de notre commune. Nous avons porté notre attention sur divers dossiers, chacun présentant un intérêt particulier et méritant une attention soutenue. Cette liste met en avant quelques points marquants de la législature, sans ordre de priorité et sans prétendre couvrir l'ensemble des sujets abordés :

- **Master plan des infrastructures** : Nous félicitons le conseil communal d'avoir osé prendre de la « hauteur » en mettant en place des master plans par secteur, permettant d'identifier les grands projets à l'échelle de Verbier, du Châble et de Vollèges. Cette démarche offre une vision plus globale et cohérente des enjeux futurs.
- **Centre sportif** : Nous saluons le travail de qualité mené par le service de l'A.T. dans la présentation et la communication autour du Centre Sportif depuis la reprise en main du dossier. Nous espérons néanmoins qu'il n'y aura pas d'autres



rebondissements et que toute la lumière sera faite sur les dizaines de millions perdus ou gaspillés dans ce projet.

- **Règlement du patrimoine bâti** : Le règlement du patrimoine bâti a mobilisé énormément notre attention. Nous remercions les autres commissions de nous avoir soutenus dans le réexamen de la première mouture. Nous avons apprécié que le conseil communal ait intégré nos remarques afin d'aboutir à une version finale mieux adaptée aux enjeux et à la réalité du terrain.
- **Service des constructions** : Malgré un important turnover au sein du service des constructions, nous saluons le dicastère pour avoir osé restructurer ce service et trouvé de nouvelles ressources humaines, laissant présager un avenir plus serein. Nous espérons que la nouvelle équipe intégrera nos recommandations de novembre 2023, notamment l'application du bon sens, la simplification des processus administratifs et une réelle volonté d'accompagner les citoyens dans leurs démarches constructives. Il est essentiel de simplifier les démarches pour basculer les ressources humaines des tâches régaliennes au développement des grands projets.
- **Politique foncière** : Nous soutenons la volonté communale d'être proactive sur l'acquisition de foncier (terrain et bâtiment) et la création d'une fondation d'aide au logement, afin de répondre au manque de logements saisonniers, seniors et adaptés.
- **Curala** : Nous avons constaté que le projet Curala a éveillé l'intérêt de la population, qui a remis en question le cahier des charges initial. Il paraît évident que ce projet représente le futur grand chantier de notre commune. Il est primordial d'y réintégrer au cœur des réflexions les concepts de mobilité durable et les programmes publics dédiés avant tout aux besoins de la population.
- **Lémania** : Nous constatons que les facteurs limitants de notre commune ne sont pas les ressources financières mais bien les ressources humaines. Nous constatons que le chantier de l'école Lémania avance bien et révèle que le modèle de DDP apporte un « soulagement » à l'administration dans le développement de projets utiles aux citoyens. Ce modèle devrait être davantage utilisé.
- **Gratuité des transports** : Nous sommes fiers d'avoir pu aider à aboutir dans cette législature à la gratuité des transports publics pour les +65ans et -25ans. Nous encourageons la commune à développer une solution type « abonnement général » attractif pour la tranche d'âge entre les deux pour encourager la mobilité durable.

Les thèmes qui mériteraient une attention particulière et un effort pour la prochaine législature sont énumérés ci-dessous :

- **Tableau synthétique des grands projets** : Malgré nos demandes répétées, nous n'avons jamais pu obtenir un tableau synthétique actualisé semestriellement des



différents projets d'infrastructure. Un tel document, incluant les budgets alloués et un planning d'avancement, permettrait d'assurer une plus grande transparence sur les dossiers et de donner une meilleure visibilité sur les échéanciers à venir.

- **Transports publics** : Bien que nous ayons renouvelé nos demandes à plusieurs reprises, nous ne disposons toujours pas d'une carte synthétique des lignes de transports publics, ni des données sur leurs taux de remplissage et de fréquentation. Ces informations permettraient à l'état-major et à notre commission de mieux se positionner sur les questions de mobilité et d'allouer plus rationnellement les budgets pour les différentes lignes.
- **Mobilité douce** : Nous déplorons qu'un réflexe systématique d'intégration des concepts de mobilité douce ne se soit pas encore ancré dans les services lors de l'élaboration des projets.
- **Infrastructures pour vélos** : Malgré les différents postulats déposés durant cette législature, presque aucune infrastructure de mobilité douce (abris ou racks à vélos, voies cyclables, etc.) n'a été créée. Cela semble lié à l'attente d'un plan de mobilité. Ces mesures devraient être mises en œuvre au plus vite, et ce, avant le développement de toute nouvelle infrastructure sportive, administrative ou touristique.
- **De l'étude à la réalisation** : De nombreuses études ont été lancées (place Ermitage, maison de commune, crèche de Vollèges, maison de la raclette, chalet Orny, bâtiment de la sécurité, etc.), mais très peu de réalisations concrètes ont vu le jour. Cela engendre une certaine frustration auprès des citoyens.
- **Une seconde zone de baignade dans la vallée** : Compte tenu des investissements importants réalisés pour le centre sportif de Verbier, il semble évident que la seule infrastructure aquatique accessible à la population dans la vallée reste la gouille de Vernay (gouille à Vaudan). Il est primordial que la prochaine législature trouve une solution pour offrir un point d'eau estival à toute la population, avec un accès sécurisé et en mobilité durable.
- **Futur projet de l'école de Vilette et de la salle de gym**
Il est impératif que, d'ici la fin de la prochaine législature, le projet de la future école de Vilette, située sur le site de Prohbé, soit lancé. Cela permettra d'espérer une ouverture dans les meilleurs délais afin de répondre à l'augmentation croissante des besoins de la population de la vallée. Ce projet vise également à améliorer le confort et la sécurité des élèves qui occupent actuellement l'ancienne école de Vilette.

03. Résumé synthétique (à lire durant C.G)



Pour conclure, nous encourageons le futur conseil communal et général à adopter une vision ambitieuse et à oser le développement de projets durables et sociaux qui contribueront à la pérennité des générations futures.

Vollèges, le 28.11.2024

Pour la commission « ATCM »

Stéphane Roserens
Président

Sacha Martin
Vice-Président

Instructions :

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet

RAPPORT DU 11.12.2024 DE LA COMMISSION “CONTRIBUTIONS, CADASTRE ET POPULATION”

SUJET : FIN DE LÉGISLATURE

01 Nombre de Rencontres

La commission s'est réunie un total de 16 fois durant la législature 2021-2024. Ces rencontres ont permis d'aborder de nombreux sujets liés à la fiscalité, au cadastre, aux initiatives sociales, et à l'organisation communale. Voici le détail des séances par année :

- 2021 : 6 réunions
- 2022 : 4 réunions
- 2023 : 3 réunions
- 2024 : 3 réunions

02 Inventaire des Sujets Traités

Les sujets traités par la commission durant la législature incluent :

1. Gestion fiscale et présentation des budgets annuels.
2. Évolution des recettes fiscales, notamment liées aux impôts sur la fortune, les gains immobiliers et les forfaits fiscaux.
3. Mise en œuvre des politiques sociales, incluant l'aide au logement et à la personne.
4. Suivi et mise à jour des règlements communaux, notamment sur la rénovation immobilière et la préservation du patrimoine.
5. Collaboration interservices pour l'amélioration des processus administratifs, incluant la numérisation des services.

03 Bilan par Année

2021

L'année 2021 a été marquée par :

- Stabilisation des structures communales post-fusion.
- Présentation des budgets et ajustements liés aux recettes fiscales.
- Début des travaux de numérisation du cadastre.
- Renforcement de la collaboration avec le canton pour améliorer les processus fiscaux.

2022

L'année 2022 a vu :

- Une augmentation notable des recettes fiscales, grâce à l'arrivée de nouveaux

contribuables et une gestion efficace des gains immobiliers.

- Lancement de projets sociaux en partenariat avec des associations locales.
- Révision des budgets pour anticiper les défis économiques liés au contexte national et international.

2023

En 2023, les réalisations incluent :

- Adoption de nouveaux règlements sociaux, notamment pour l'aide à la personne et au logement.
- Mise en place de mécanismes pour encourager la rénovation immobilière.
- Approfondissement des politiques fiscales pour maximiser les recettes, avec une augmentation notable des impôts sur la fortune.

2024

L'année 2024 s'est concentrée sur :

- Consolidation des politiques fiscales et administratives.
- Augmentation significative des recettes fiscales grâce à une gestion optimisée des gains immobiliers.
- Finalisation des travaux de numérisation des services communaux, incluant le cadastre.

04 Propositions d'Objectifs Futurs

Pour assurer la continuité des efforts, la commission recommande les objectifs suivants :

- Poursuivre la modernisation numérique des services communaux.
- Renforcer les politiques sociales et écologiques.
- Maintenir un focus sur l'attraction et la fidélisation des grands contribuables.
- Améliorer la transparence et les délais de traitement pour les citoyens et les entreprises.

05 Conclusion

La législature 2021-2024 a permis à la commune de réaliser des progrès significatifs dans la gestion de ses affaires fiscales, sociales et administratives. Ces avancées posent les bases pour une gestion encore plus efficace dans les années à venir.

Pour la Commission « Contributions, Cadastre et Population »

Guillaume Amos
Président



RAPPORT DU 06.12.2024 DE LA COMMISSION «TP-ENV-ENERGIE »

SUJET : Fin de législature

01 Nombre de rencontres

| Année | Plénum | Commission TPE | Rencontres Altis |
|--------------------|--------|----------------|------------------|
| 2021 | 8 | 8 | 2 |
| 2022 | 6 | 6 | 2 |
| 2023 | 5 | 8 | 3 |
| 2024 | 5 | 7 | 4 |
| Législature | 24 | 30 | 11 |

Notre commission composée de Martine Tristan, Félix Besson (vice-président), Gabriel Délitroz, Claude Farquet, Cédric Terrettaz, Sylvain Morand et Lionel Saillen (président) a été placée sous la bannière du conseiller communal Jean-Baptiste Vaudan.

En vue des objets à traiter aux divers plénums, trente séances de commission ont agrémenté cette législature. A celles-ci se rajoutent des participations à certaines séances de la Cogest ainsi qu'aux rencontres trimestrielles informatives avec Altis SA.

02 Inventaire des sujets traités

Liés à la fusion communale, plusieurs règlements ont fait l'objet de réflexions et de décisions par notre commission :

- Règlement de l'assainissement des eaux
- Règlement sur la distribution de l'eau potable
- Règlement de la gestion des déchets
- Règlement sur l'irrigation
- Règlement affectation des produits énergie
- Règlement des eaux à évacuer

Sur la base des nombreuses présentations d'ALTIS SA à notre groupe et lors des plénums ont été alloués pour les projets :

- ✓ Un crédit complémentaire IELLO
- ✓ Un crédit complémentaire pour Atlis Groupe SA
- ✓ Une demande de crédit budgétaire pour l'acquisition des actions de SEDRE SA
- ✓ Un crédit complémentaire Water Alpine Lab

Enfin, sur le plan de la gestion des déchets, un crédit complémentaire pour l'Ecocentre de recyclage a été soutenu pour finaliser l'imposante déchetterie qui répondra à l'évolution démographique du Val de Bagnes pour les prochaines décennies.



03 Bilan par année écoulée

2021

Notre commission étant composée exclusivement de nouveaux membres, nous avons dû, dans un premier temps, nous immerger dans le milieu du législatif avec ses règlements et sa structure. Membres de notre commission : Claude Farquet, conseiller communal à Vollèges avant la fusion ainsi que Martine Tristan députée, ont su nous aiguiller et diffuser une bonne énergie afin que nous puissions nous imprégner des divers sociétés filles d'Altis Groupe SA et de leurs fonctionnements.

2022

Enjeux et défis, Altis SA veut construire un avenir énergétique neutre en CO2 conciliant la préservation de la nature et du bien-être avec développement innovant grâce à l'eau et à l'énergie malgré un contexte qui s'annonce complexe dans le futur. Nous soutenons les projets de renouvellement du réseau d'irrigation obsolète sur le long terme.

Fin mars, suite à des malversations liées aux véhicules de chantier, le chef de services des travaux publics est remplacé à l'interne par M. Jean-Christophe Bessard, qui ramène de la sérénité au sein des TP. Actuellement, le service fonctionne parfaitement. Cette année mouvementée pour les TP, débouche fin décembre sur la validation d'un crédit complémentaire en vue d'achever le centre Ecorecyclage.

2023

Repenser notre relation à l'eau et l'énergie ; face à une hausse des tarifs électriques et l'évocation d'une pénurie d'électricité nous validons un crédit complémentaire pour Altis Groupe SA et un crédit pour l'acquisition des actions de SEDRE SA.

La mise en exploitation de l'Ecorecyclage du Merdenson ainsi que le déploiement du système Gastro-Vert contribuent à la partie environnementale soutenue par notre commission.

2024

En début d'année, un soutien en faveur de la création d'une antenne académique liée à la recherche sur la gestion de l'eau a été acceptée.

S'en est suivie l'appropriation de quatre règlements (déchets ; distribution d'eau potable ; gestion des eaux à évacuer, règlement sur l'affectation des produits de la valorisation de l'énergie) qui nous ont demandé passablement de fil à retordre notamment sur le plan des terminologies. La chance d'avoir l'ingénieur Félix Besson ainsi que les rencontres avec Monsieur Gillioz d'Altis nous ont permis de mieux saisir leurs enjeux notamment sur les bassins de rétention et le trafic aux environs de la fromagerie d'Étiez.

04 Proposition d'objectifs futurs pour la continuité des dossiers

Sur le plan de l'énergie, il s'avère important de bien connaître la structure d'ALTIS SA avec ses sociétés filles ; une mind map pourrait renforcer cette compréhension.

La réalisation d'un glossaire avec les termes spécifiques propres aux différents objets liés à la commission TP-Env-Energie serait un outil fort apprécié.

Il est nécessaire de suivre de près l'évolution de cette antenne académique :

- Implantation projetée de nouvelles entreprises
- Création d'emplois générés par ce site technologique



- Retour sur les locations perçues par les postes de travail créés

La perspective d'implantation d'un DATACENTER reste aussi à mesurer ; notamment sur son plan énergivore, rationnel et sécuritaire.

La participation aux séances de la COGEST lorsque des points touchent ALTIS SA permet de s'assurer de la bonne compréhension des objets traités.

Important de poursuivre les séances trimestrielles avec ALTIS SA

05 Conclusion

La Commission TP-Env-Energie a vécu une législature allant crescendo ; tous les membres de notre commission étant nouveaux au législatif de la commune, un départ piano nous a permis de nous initier à la mission du conseil général. Grâce à un travail collectif et à l'implication remarquable de ses membres, la commission a pu traiter une série de dossiers importants, tels que les règlements liés à la gestion des eaux, à l'irrigation et aux déchets, ainsi que des projets structurants pour la région, comme l'Ecocentre de recyclage et la mise en place de systèmes énergétiques innovants.

Avec énergie nous avons découvert le monde de l'énergie avec ses variations qui affectent directement les coûts. Avec plaisir, ponctualité et présences remarquables, nous avons participé assidument aux différents sujets déposés sur la table.

Le soutien des acteurs opérationnels dans les explications des divers dossiers a toujours été adéquat et précis. Nous tenons particulièrement à remercier Jean-Christophe Bessard pour sa réactivité et son engagement ; Joël Di Natal et son équipe pour les présentations aux diverses séances. Même lorsque certains dossiers étaient complexes, un membre de notre groupe parvenait toujours à en saisir les points essentiels et les expliquer aux autres membres.

Pour la suite, de nombreuses questions méritent analyses et décisions. Dans le désordre : faut-il imposer l'installation du chauffage à distance à Verbier ? Devrions-nous définir la stratégie de la commune pour Altis en ce qui concerne les services régaliens (eau et électricité) ? Jusqu'où aller dans l'innovation et vers quelle stratégie se dirige Altis SA ? Qu'en est-il des chemins pédestres, de la rationalisation du personnel des TP ?

Pour la commission «TP-ENV-Environnement»

Président



Instructions :

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission

Quand : La semaine qui suit la séance durant laquelle le rapport est travaillé

Comment : Messagerie électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission

Quand : Lors du dernier Plénum de la législature

Comment : Plateforme électronique



RAPPORT DU 02.12.2024 DE LA COMMISSION « SECURITE- SANTE PUBLIQUE »

SUJET : Fin de législature

01 Nombre de rencontres

Notre commission s'est réunie une dizaine de fois par année, soit une quarantaine de fois au cours de la législature.

02 Inventaire des sujets traités

Notre travail s'est principalement consacré à l'étude des comptes et des budgets. Nous avons en outre eu deux règlements à valider (règlements de police et sur la vidéosurveillance).

Centre médical Les Arcades

L'IRM du centre des Arcades a été sorti du bâtiment à la fin de l'hiver 2021. En juin 2021, notre commission a été informée de la décision de fermer le cabinet le soir du plénum par la conseillère municipale en charge. Par la suite, le centre a été réouvert pour assurer les tests COVID au sein de la station, ceci pendant les deux hivers de la pandémie qui ont suivi.

Gardes médicales à Verbier

Faisant suite à la réouverture du cabinet des Arcades, la question de maintenir le cabinet médical s'est posée du fait de l'intérêt du Dr El Gahoui de reprendre les locaux.

Une convention entre ce dernier et la Commune a été conclue. A nouveau, ces démarches n'ont été communiquées que très tardivement à notre commission, ce qui ne nous a pas laissé le temps nous de prononcer ou même d'être informés en temps utiles. Cela nous a mis devant le fait accompli et laissé l'impression d'être délibérément mis de côté dans le processus.

Début 2024, nous avons demandé des statistiques sur la fréquentation (nombre de personnes, types de cas) des gardes mises en place. Ces statistiques nous ont été présentées en avril 2024.

A l'automne 2024, notre conseillère nous a indiqué que le système serait reconduit pour l'hiver 2024-2025 et l'été 2025, avec les mêmes montants de prestations au budget.

Nouveau projet de centre médical à Verbier

En parallèle au centre médical des Arcades, la Dresse Popescu a présenté au conseil municipal son projet de centre médical unique avec le soutien de Swiss Medical Network. Les locaux envisagés sont Les Galeries à Verbier. Le conseil municipal a fait une offre d'achat au propriétaire actuel. Les discussions dans ce sens sont en cours. L'intérêt de Swiss Medical Network de s'implanter dans la Commune est intact. L'idée est que la Commune devienne propriétaire des murs et loue les locaux. Nous nous réjouissons de connaître l'évolution de ce dossier.



Maison de la sécurité

Nous avons été informés de ce projet par le dicastère 'Bourgeoisie-Bâtiments-Agriculture'. Les informations que nous avons obtenues par la suite sont restées minces ; l'information principale ayant été les discussions entre le dicastère et le canton en lien avec la zone de danger (risques de chutes de pierres sur la route cantonale) sur laquelle le projet est prévu.

Nous avons été invités au vernissage des lauréats du projet en novembre 2024. Nous déplorons qu'aucune information ne nous ait été transmise directement par notre conseillère municipale concernant ce projet.

Intempéries / Laves torrentielles

Les événements terribles du début de l'été ont impliqué le déploiement de ressources importantes et dans l'urgence. Un état-major a été constitué et de nombreuses séances d'informations ont eu lieu. Une séance pour les membres du conseil général a eu lieu le 16 juillet 2024 à Vollèges.

Touchés par ces événements et soucieux de montrer un geste de solidarité, des membres de notre commission se sont rendus sur place le 5 juillet 2024 pour échanger avec les ouvriers sur place et leur apporter un soutien moral.

La réouverture de la route Champsec-Lourtier a eu lieu le 2 septembre 2024. Les solutions mises en place (téléphérique Champsec-Sarreyer ainsi que la galerie prévue au Fregnoley) ne nous ont pas été communiquées directement par notre conseillère municipale alors que nous étions en séance commune le 2 septembre 2024.

Nous avons été consternés d'apprendre les nouvelles par la presse, selon article du 4 septembre 2024 (<https://www.lenouvelliste.ch/valais/bas-valais/entremont-district/val-de-bagnes/laves-torrentielles-une-galerie-enterree-et-un-telepherique-provisoire-pour-garantir-les-acces-a-lourtier-et-sarreyer-1415754>).

03 Bilan par année écoulée

De manière générale, notre rôle a été compliqué à remplir. Le manque de transparence et de communication de la part de notre conseillère municipale ne nous a pas facilité la tâche et ne nous permettait pas de répondre aux questions de la population.

Au cours de la dernière année, nous avons demandé de manière plus proactive des informations sur les projets en cours. Ces demandes ont partiellement trouvé des réponses.

Nous tenons à saluer la bonne collaboration avec Louis-Ernest Sidoli, directeur opérationnel, qui a toujours été disponible et à l'écoute de nos questions.

Au sein de notre commission, nous avons eu une bonne ambiance et une bonne entente. Notre commission a été réactive lorsqu'il l'a fallu, malgré les nombreuses rocadés entre les membres.

04 Proposition d'objectifs futurs pour la continuité des dossiers

1. Être attentifs à l'évolution des gardes médicales sur Verbier
2. Être attentifs à l'implantation du futur centre médical à Verbier
3. Exiger une meilleure vue d'ensemble sur les projets en cours et plus de transparence sur leur avancée



05 Conclusion

1. Activité de la commission

- **Réunions** : La commission s'est réunie environ 40 fois durant la législature (10 fois par an).
- **Sujets traités** : Étude des comptes et budgets, validation de deux règlements (police et vidéosurveillance).

2. Points principaux abordés

- **Centre médical Les Arcades** :
 - IRM retirée en 2021 ; cabinet temporairement fermé puis réouvert pour les tests COVID durant deux hivers.
 - Question du maintien du cabinet discutée en lien avec une convention signée tardivement avec un médecin (Dr El Gahoui). Statistiques de fréquentation reçues en avril 2024. Système reconduit pour l'hiver 2024-2025 et l'été 2025.
- **Projet de nouveau centre médical à Verbier** :
 - Projet porté par Dresse Popescu et Swiss Medical Network.
 - Discussions en cours pour l'achat des locaux par la commune, qui en deviendrait propriétaire et louerait les espaces.
- **Maison de la sécurité** :
 - Informations limitées sur le projet lié à une zone à risque (chutes de pierres).
 - Présentation des lauréats en novembre 2024, mais communication insuffisante de la conseillère municipale.
- **Gestion des intempéries (laves torrentielles)** :
 - Mobilisation importante après des événements graves à l'été 2024.
 - Réouverture de la route Champsec-Lourtier le 2 septembre 2024.
 - Solutions comme le téléphérique provisoire et une galerie non communiquées directement à la commission, apprises via la presse.

3. Bilan

- **Difficultés** : Manque de transparence et de communication, entravant le rôle de la commission.
- **Améliorations** : Demandes proactives pour obtenir des informations partiellement satisfaites.
- **Points positifs** : Bonne entente au sein de la commission et collaboration efficace avec Louis-Ernest Sidoli, directeur opérationnel.

4. Objectifs futurs

1. Suivre l'évolution des gardes médicales à Verbier.
2. Veiller à l'avancement du projet de centre médical à Verbier.
3. Exiger une meilleure transparence et vue d'ensemble sur les projets.

Pour la commission sécurité – santé publique

Sarah Farquet, Présidente



RAPPORT DU 11.12.2024 DE LA COMMISSION « JEUNESSE, FORMATION ET COHÉSION SOCIALE »

SUJET : Fin de législature

01 Nombre de rencontres

Depuis le début de la législature, notre commission a organisé plus d'une trentaine de séances.

02 Inventaire des sujets traités

Les principaux sujets traités lors de la législature :

- Plan de mobilité scolaire (postulat)
- Normes sismiques des bâtiments scolaires
- Devoirs surveillés (postulat)
- Fréquentation école publique de Verbier
- Places dans les structures d'accueil
- Mise en place de l'application MonPortail
- Transports scolaires
- Relation entre les écoles privées et publiques
- Cohésion sociale
- Ecole de Villette (et son emplacement à Probé)

03 Bilan par année écoulée

2021 :

Au début de cette législature, l'enjeu principal pour la plupart, était de s'adapter à nos nouvelles responsabilités au sein du Conseil Général. Très rapidement, un postulat sur la mobilité scolaire a été déposé et accepté.

À la suite de la fusion, notre commission a dû travailler sur le nouveau règlement concernant les structures d'accueil. Elle s'est également penchée sur la mise aux normes sismiques des bâtiments scolaires.

2022 :

L'école de Villette, dossier important pour notre commission, a suscité une réflexion approfondie. Une séance conjointe a été organisée en début d'année, réunissant les commissions BBA, ATCM, COGEST ainsi que le bureau. Il en est ressorti que la rénovation du bâtiment était trop coûteuse et qu'il fallait envisager un nouvel emplacement pour un centre scolaire.

Parallèlement, nous avons poursuivi nos demandes de mise aux normes sismiques des différents bâtiments scolaires, en insistant particulièrement sur celui de Villette.

Nous avons également reçu un retour positif de Caroline Egger sur le projet pilote des devoirs surveillés à Verbier, mis en place bénévolement par des parents. Après discussion, il nous a



semblé intéressant de pousser la réflexion afin que le Conseil Municipal mette en place quelque chose de similaire sur l'ensemble de la commune.

Lors de cette année 2022, nous avons également rencontré Marylaure Moulin (directrice des écoles primaires) et Thomas Delamorclaz (directeur du C.O.). Un échange avec Aline Moor (animatrice socioculturelle) a également été organisée afin de mieux comprendre le fonctionnement de l'ASDE (Association Socioculturelle District Entremont) ainsi que son implication au sein de la Commune. Une dernière rencontre a eu lieu avec Olivier Volluz afin de discuter de la cohésion sociale, sujet vaste et transversal, concernant plusieurs commissions et qui nous tient à cœur.

2023 :

L'année a débuté avec deux modifications de règlements. Il s'agissait d'intégrer l'outil MonPortail dans le règlement des structures d'accueil et ajuster le règlement de soutien à la jeunesse pour qu'il soit plus juste pour les 16-25 ans en budgétisant 3 montants propres à chaque tranche d'âge (0-3 ans, 4-15 ans et 16-25 ans).

La mise aux normes sismiques des bâtiments scolaires se terminait enfin (notamment grâce à un changement dans les critères d'évaluation).

La commune a également engagé un éducateur de proximité (Fabian Gaillard) travaillant pour l'ASDE.

Quant à l'école de Villette, notre commission était convaincue qu'elle devait se faire à Probé. Nous avons toujours soutenu Anne-Michèle Lack et Matthieu Moulin dans ce sens et nous avons été très satisfaits d'apprendre que le Conseil Municipal avait finalement validé cet emplacement après plusieurs mois de discussions.

En posant une question écrite lors d'un plénum, nous avons soulevé la problématique de la baisse de fréquentation de l'école de Verbier et des relations entre les écoles publiques et privées sur notre commune.

Les transports scolaires pour les élèves de Verbier fréquentant le cycle d'orientation sont devenus problématiques. Ce sont les seuls enfants à devoir se rendre à la gare du Châble pour rentrer chez eux en fin de journée. Nous avons fait remonter ces difficultés à l'exécutif et à la commission ATCM. En attendant une solution, nous avons suggéré que les élèves de Verbier puissent rester au C.O. après les cours pour éviter de devoir attendre à la gare mais cela a été refusé. L'exécutif suggéré aux parents mécontents de se plaindre directement au directeur du C.O.

Le plan de mobilité scolaire progresse. Le PMS de l'école de Versegères a été achevé et le suivant planifié à Vollèges.

Enfin, nous avons appris que des travaux allaient être effectués dans la structure des Moussaillons pour créer la nouvelle nurserie tant attendue à Montagnier.

2024 :

Nous avons organisé une rencontre avec le comité de l'association des jeunes de Val de Bagnes (AJVB). Cette association, active depuis environ un an, a pour préoccupations principales la durabilité, les logements, le projet Curala, le développement modéré et l'intégration des étrangers. Cet échange fut très enrichissant et nous espérons pouvoir collaborer avec eux à l'avenir.

Cette année a également marqué le 10^{ème} anniversaire du Midnight Bagnes, programme mis en place par la fondation « IdéeSport ». Nous avons eu le plaisir d'être invités à cet événement, l'occasion idéal pour en apprendre plus sur son fonctionnement et les différentes activités proposées par la fondation.

Après de nombreuses discussions, nous avons déposé un postulat sur les devoir surveillés en espérant qu'il soit accepté par le Conseil Général.

Pour terminer cette législature, nous avons pris connaissance des résultats du concours d'architecture pour la crèche de Vollèges, et nous nous réjouissons de voir ce projet se concrétiser enfin.



04 Proposition d'objectifs futurs pour la continuité des dossiers

Nos objectifs futurs consistent avant tout à assurer un bon suivi des dossiers en cours. Nous espérons que la mise à l'enquête du projet de la crèche de Vollèges sera terminée d'ici fin 2025, afin que les travaux puissent débuter dès 2026. Concernant l'école de Villette, nous veillerons à ce que l'étude de faisabilité ainsi que le lancement du concours d'architecture soient également réalisés en 2025. Ces deux projets restent notre priorité principale. Parmi les dossiers de la commission, nous souhaitons vivement que nos 2 postulats concernant le « plan de mobilité scolaire » et les « devoirs surveillés » bénéficient de toute l'attention nécessaire du nouveau Conseil Municipal, afin d'assurer la continuité entre les deux législatures.

Notre commission a identifié des lacunes concernant la vision communale en matière de cohésion sociale. Ceci constitue par conséquent un potentiel important pour le futur Conseil Municipal de développer une vraie politique communale sur le sujet.

Plusieurs enjeux méritent également d'être approfondis, tels que :

- L'instauration de l'horaire continu à l'école
- L'optimisation du lien entre l'école privée et publique
- L'amélioration de la disponibilité et de la rémunération des mamans de jour
- Le développement de l'offre « Mini Move » pour les enfants de 0 à 4 ans

05 Conclusion

Malgré un début de législature un peu difficile, marqué par de nombreux changements au sein de notre commission. Nous avons su trouver nos marques et notre bilan de législature est globalement positif. Nous regrettons néanmoins que le Conseil Municipal n'ait pas repourvu le siège vacant au sein de notre commission depuis plus de 2 ans.

Plusieurs de nos objectifs ont été atteints : la mise aux normes sismiques des bâtiments scolaires, l'augmentation du nombre de places en structures d'accueil, le lancement du projet d'un nouveau centre scolaire pour Le Châble, ainsi que l'approbation de nos postulats concernant le plan de mobilité scolaire et des devoirs surveillés. Plusieurs règlements ont également été mis à jour à la suite de la fusion.

Un élément important de nos avancées a été la qualité des relations que nous avons su maintenir, tant au sein de la commission qu'avec Anne-Michèle Lack et Matthieu Moulin. Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur communication constante, marquée par un esprit de collaboration qui a été grandement apprécié de tous.te.s.

Pour terminer, il est évident que nous n'allons pas nous reposer sur nos acquis. Il reste encore énormément de travail à faire pour garantir la réalisation de ces nombreux projets. Nous savons désormais que nous avançons ensemble dans la même direction au sein du dicastère « Jeunesse, Formation et Cohésion sociale ». Notre objectif est de faire en sorte que l'ensemble du nouveau Conseil Municipal mette le bien-être des familles et de la jeunesse de Val de Bagnes au centre de ses priorités.

Pour la commission « Jeunesse, Formation et Cohésion sociale »

Fanny Vaudan
Présidente



Instructions :

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission

Quand : La semaine qui suit la séance durant laquelle le rapport est travaillé

Comment : Messagerie électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission

Quand : Lors du dernier Plénum de la législature

Comment : Plateforme électronique



RAPPORT DU 12.12.2024 DE LA COMMISSION « TCS »

SUJET : Fin de législature

01 Nombre de rencontres

~60

02 Inventaire des sujets traités

- Décisions Plénum
- Budget /crédits complémentaires
- Nouveaux Règlements et modification de règlements
- COVID
- Fusion
- Centre sportif
- Bibliothèque
- Verbier tourisme SA
- Masterplan Tourisme
- Curala
- Village du Palp
- Cabinet des arcades de Verbier / Offre médicale à Verbier pour la saison d'hiver
- Parking des marais verts
- Règlement sur la taxe de promotion touristique (TPT) / Taxes de séjour de Val de Bagnes
- Camping de Bonnatchiesse
- Avenant à la convention entre la Commune et Téléverbier SA
- Maison du tourisme à Fionnay
- Révision du PAZ
- Aménagement de la gouille des Vernays
- Verbier Festival (30e, tente
- Demande d'approbation d'un DDP de CHF 1'070'000.- relatif au terrain de football de Vollèges, propriété de la paroisse de Vollèges
- Maison de la raclette
- Espace d'accueil au Col des Planches
- Itinéraires de loisirs et pistes VTT
- Rangers
- Chalet Orny
- Filets et travaux de sécurisation du contour à Willy pour la piste de descente FIS

03 Bilan par année écoulée

Les sujets traités ont été nombreux et le temps à disposition pour en parler est compté, c'est pourquoi nous avons dû faire un choix :



Maison du tourisme de Fionnay : La rénovation de l'école de Fionnay et sa nouvelle vocation d'office du tourisme renforcée par la présence de Rangers permet de valoriser le patrimoine naturel du Haut Val de Bagnes et ses 3 cols, tout en veillant à sa préservation.

Verbier Tourisme SA : Le mandat de prestation délégué à Verbier Tourisme a permis de définir un cadre clair concernant la promotion, l'animation, l'information et l'accueil et de déléguer toutes ces tâches à une seule entité « Verbier Tourisme SA ». Cette nouvelle gouvernance et structures touristiques permettant une optimisation opérationnelle et une gouvernance simplifiée permet de répondre efficacement aux enjeux actuels et à venir.

Master Plan tourisme : Ce travail permet à l'ensemble des acteurs du territoire d'avoir une vision à long terme cohérente et commune de l'évolution du tourisme. Les résultats de ce Master Plan offre des outils de référence pour l'ensemble des prestataires touristiques afin de les guider dans le développement de leurs activités

Centre sportif : Après différentes démarches participatives organisées par la Commune auprès des citoyens et du conseil général, nous saluons le démarrage de la phase deux du Centre Sportif et l'installation de 2 terrains de Paddle. Nous espérons que cette phase pourra s'achever comme prévu en 2028 et accueillir nos citoyens et visiteurs 7/7 jours.

Service bibliothécaire : service fort apprécié qui a été fortement renforcé en élargissant son service et son offre avec la grainothèque, la bibliothèque d'objet, les cabanes à livres, des jeux vidéos et la fab lab.

04 Proposition d'objectifs futurs pour la continuité des dossiers

Soutenir les projets suivants :

- Chalet Orny offre famille pour les jours de mauvais temps avec salles de conférences et de réunion et bibliothèque
- Place de l'Ermitage : lieu de rencontre et d'animation/parking sous-terrain
- Centre culturel permettant à la Commune de renforcer son offre culturelle et animer notre région toute l'année.
- Maison de la raclette

05 Conclusion

Nous félicitons les efforts fournis à ce jour pour les projets déjà réalisés et espérons que la prochaine législature saura continuer à soutenir et développer l'offre touristique, culturelle et sportive de notre commune en assurant la réalisation des projets en cours tels que le Chalet Orny, la place de l'Hermitage, la maison de la raclette et le centre sportif pour n'en citer que quelques-uns. Nous regrettons toutefois le départ du concours hippique et l'absence à ce jour d'une solution de substitution.



Pour la commission « TCS »

Sari Bruchez

Président

Instructions :

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission

Quand : La semaine qui suit la séance durant laquelle le rapport est travaillé

Comment : Messagerie électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission

Quand : Lors du dernier Plénum de la législature

Comment : Plateforme électronique



RAPPORT DU 27.11.2024 DE LA COMMISSION « BÂTIMENTS-BOURGEOISIE- AGRICULTURE »

SUJET : Fin de législature

01 Nombre de rencontres – fonctionnement

La commission BBA se composait des personnes suivantes :

Président : François Veuthey

Vice-président : Cédric Besse

Membres : Marie-Gabrielle Luisier, Alain Frossard, Anthony Corthay, Léonard Fellay, Patrick Michellod

Représentants de la Cogest : Félicien Bircher, Sébastien Fellay

Notre commission a pu compter sur la présence régulière de ses membres. Elle s'est réunie en moyenne 5 à 6 fois par an, en fonction des plénums et des sujets traités.

Nous avons invité l'exécutif, représenté par Fabien Sauthier, ainsi que les responsables du dicastère, Alain Müri (directeur opérationnel) et Jean-Blaise Fellay (responsable agriculture) lorsque cela s'avérait nécessaire. Régulièrement, les questions soulevées en commission ont été transmises et répondues par mail, de manière à limiter le nombre de rencontres en présentiel.

Des rencontres régulières entre le président de la commission et l'exécutif et le directeur opérationnel ont permis de définir les sujets à traiter en commission et de travailler les sujets en amont.

02 Inventaire des sujets traités

La commission BBA s'est penchée chaque année sur les budgets et sur les comptes, en travaillant de manière approfondie les thèmes qui lui sont liés à savoir : gestion et entretien des bâtiments communaux et des cimetières, agriculture (soutiens accordés aux exploitations agricoles), irrigation (par l'intermédiaire d'ALTIS). Les investissements relatifs à ces différents points ont été analysés.

En début de législature, nous avons eu une présentation de la gestion des bâtiments communaux, en particulier de la priorisation des mises aux normes sismiques. Au cours des 4 ans nous avons donc pu constater que chaque année, des investissements ont été réalisés pour mettre aux normes certains bâtiments.

Nous avons traité régulièrement de sujets liés à l'agriculture. Indépendamment des sujets directement liés aux budgets ou au fonctionnement du dicastère, nous avons abordé diverses



problématiques : politique de soutien aux agriculteurs, conflits entre utilisateurs du territoire, chiens etc.

Le conseiller municipal du dicastère, M. Fabien Sauthier, a intégré notre commission dans le processus de révision de la directive de soutien à l'agriculture, bien que seulement de compétence du conseil municipal. Nous avons ainsi pu amener notre regard, professionnel pour certains, de citoyen pour d'autres, sur les différentes mesures de soutien prévues dans cette directive. Nos propositions ont été entendues, et nous avons ainsi pu orienter certaines mesures en fonction du résultat attendu, et clarifier les conditions d'entrée en matière pour certains soutiens.

Nous avons encouragé le dicastère à effectuer une étude sur la politique agricole communale, de manière à fixer des objectifs plus clairs sur ce que la Commune souhaite pour son agriculture, et sur les besoins des agriculteurs. Cette étude a été réalisée sous la forme d'un mandat donné à la Haute école d'agronomie (HAFL) de Zollikofen entre 2023 et 2024. Cette étude a été pilotée par un Copil composé de Fabien Sauthier, Alain Müri, Jean-Blaise Fellay et François Veuthey. Les agriculteurs et exploitants d'alpage y ont été intégrés par le biais de questionnaires et d'ateliers participatifs. Les résultats pourront servir de base au développement de la politique agricole dans la prochaine législature.

Notre commission s'est engagée pour l'amélioration du fonctionnement de l'irrigation par le dépôt d'une question écrite concernant la mise en eau du réseau. Cela a permis de mettre en lumière les besoins des agriculteurs lors de printemps secs, et de demander une optimisation de l'organisation du travail conséquent que représente la mise en service du réseau. Au niveau de l'entretien et de la rénovation du réseau d'irrigation, nous avons constaté avec plaisir qu'ALTIS planifie la rénovation par tronçon du réseau, et que chaque année des investissements de renouvellement sont effectués. Nous tenons à remercier ALTIS pour les efforts entrepris pour flexibiliser et améliorer les délais de mise en service du réseau au printemps et de prolongation en automne.

Notre commission a encouragé le CG à soutenir les investissements réalisés par la Laiterie d'Etiez en accordant un soutien complémentaire.

Au cours de la législature, notre commission s'est penchée sur divers règlements la concernant directement :

- Règlement sur l'entretien durable des forêts
- Règlement sur la lutte par confusion sexuelle dans les vignes
- Règlement de police – aspects liés à l'agriculture
- Règlement des cimetières

Les règlements dépendants de notre dicastère ont pu être travaillés largement en amont, de manière à pouvoir les adapter selon nos commentaires bien avant leur présentation au plénum. Cette manière de faire a été très appréciée.

03 Bilan par année écoulée

2021

Mise en route de la commission

Découverte du fonctionnement du dicastère : inventaire des bâtiments, aides à l'agriculture

Fonds communal et règlement sur l'entretien durable des forêts



2022

Travail sur la directive agricole.

Question écrite sur la mise en eau du réseau d'irrigation.

Règlement sur la lutte par confusion sexuelle dans les vignes.

2023

Règlement de police – aspects liés à l'agriculture

Soutien à la Laiterie d'Etiez

Règlement des cimetières

Etude sur la politique agricole communale

2024

Crédit complémentaire pour l'installation d'un pôle académique sur la gestion de l'eau – intérêt pour l'agriculture

Restitution de l'étude de la HAFL

04 Proposition d'objectifs futurs pour la continuité des dossiers

Il nous semble important de mentionner les éléments suivants pour la suite :

Politique agricole

L'étude de la HAFL doit servir de base à une réévaluation et une adaptation de la politique agricole face aux enjeux futurs (changement climatique, optimisation des ressources, développement des filières) et aux besoins des agriculteurs.

Nous espérons que le projet des nouveaux abattoirs puisse voir le jour durant la prochaine législature et que le projet de déplacement des arènes de Probé soit conduit parallèlement au projet de nouvelle école de Villette.

Irrigation

La planification du renouvellement des infrastructures est un enjeu important, car au vu de la taille du réseau, cela représente des investissements importants pour arriver à un taux de renouvellement satisfaisant.

L'optimisation et la mutualisation de la ressource en eau est un élément qui doit être absolument pris en considération dans les réflexions concernant l'irrigation. Pour cela, nous pourrions compter sur les compétences développées par le BlueArk et le nouveau pôle académique sur l'eau.

Bâtiments communaux inutilisés

Il existe de nombreux bâtiments communaux dont l'affectation initiale a changé (anciennes écoles p. ex.) et pour lesquels une réflexion doit être apportée pour leur affectation future. Les besoins de l'administration communale, de la population locale ainsi que des acteurs régionaux doivent être pris en considération dans les réflexions sur ces bâtiments.

Bourgeoisie

A la fin des travaux de rénovation de la maison de Commune, l'affectation du bâtiment Le Bourgeois devra être redéfinie en fonction des besoins et de l'intérêt éventuel de la Commune. Au niveau des futurs investissements de la Bourgeoisie, il serait intéressant d'évaluer la pertinence d'un partenariat entre la Bourgeoisie et la future Fondation pour le logement.



PAZ et RCCZ

Dans le processus de révision du PAZ et du RCCZ, la défense des intérêts de l'agriculture devra être considérée.

Les réflexions sur l'affectation des bâtiments communaux inutilisés devront être intégrée dans la planification du zonage de ces bâtiments.

Grands projets

Nous espérons voir la réalisation des travaux du centre sportif durant cette prochaine législature.

Il nous semble important que les préoccupations et intérêts des citoyens et acteurs concernés soient pris en considérations suffisamment tôt dans les réflexions sur les futurs projets. Par exemple, dans le projet de la future Maison de la Raclette nous espérons que la population locale et les acteurs agricoles puissent être informés et exprimer leurs besoins et préoccupations.

05 Conclusion

La commission BBA s'est réunie 5 à 6 fois par an, avec des échanges réguliers par mail pour limiter les rencontres physiques. Elle a invité l'exécutif et les responsables du dicastère lorsque nécessaire et a travaillé en amont avec eux pour définir les sujets à traiter.

La commission a abordé plusieurs thèmes principaux : la gestion des bâtiments communaux, l'agriculture, l'irrigation, et les investissements correspondants. Elle a suivi la mise aux normes sismiques des bâtiments et a contribué à la révision de la directive de soutien à l'agriculture, influençant certaines mesures.

Elle a aussi soutenu une étude sur la politique agricole, réalisée par la Haute école d'agronomie, pour mieux définir les besoins de la commune et des agriculteurs. En irrigation, la commission a demandé une meilleure organisation lors des périodes sèches, et des investissements réguliers dans le renouvellement du réseau ont été observés.

Enfin, la commission a travaillé sur des règlements concernant l'entretien durable des forêts, la lutte contre les parasites dans les vignes, et les cimetières, en ajustant les propositions avant leur présentation au plénum.

En résumé, la commission a joué un rôle clé dans l'analyse des politiques agricoles et des infrastructures, tout en soutenant des projets comme la Laiterie d'Etiez.

Pour la commission « XXX »

Président

Instructions :

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission

Quand : La semaine qui suit la séance durant laquelle le rapport est travaillé

Comment : Messagerie électronique